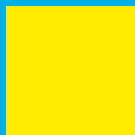


AMBITION

**Pas-de-
Calais**

2008
2020



1. L'ANALYSE

Conseil Général du Pas-de-Calais
Hôtel du Département
62018 ARRAS CEDEX 9
Tél : 03 21 21 62 62
pasdecals.fr



*There is no more neutrality in the world. You either have to be part
of the solution, or you are going to be part of the problem.
There ain't no middle ground*

Eldridge Cleaver

*Sème un acte, tu récolteras une habitude
Sème une habitude, tu récolteras un caractère
Sème un caractère, tu récolteras une destinée*

Tenzin Gyatso
14ième Dalaï-lama

Ces questions de stratégie sont des questions de gros bon sens

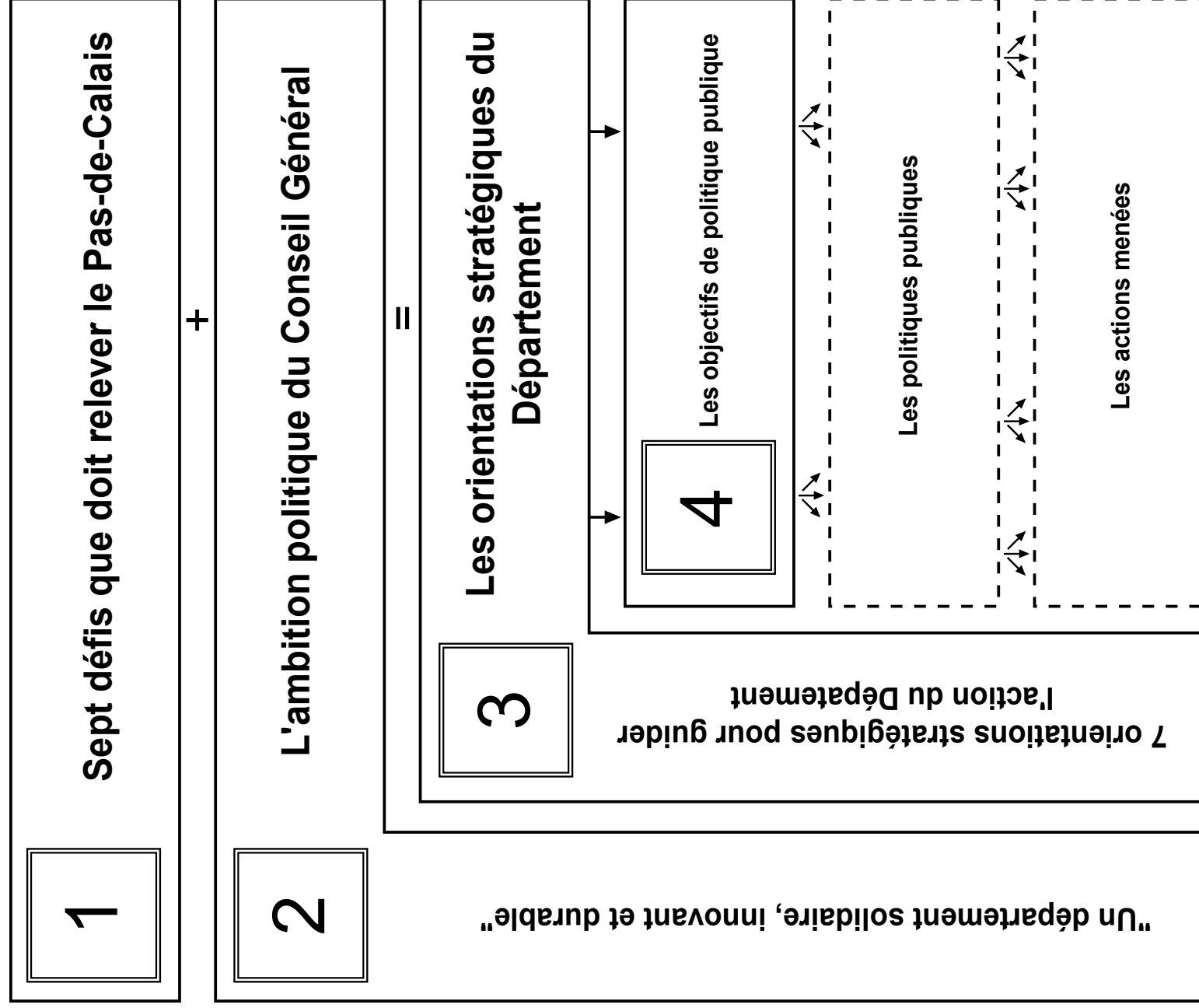
André Gide



Sommaire

1 - Le Pas-de-Calais : diagnostic et perspectives	7
1.1 - Eléments de contexte	
1.2 - Le Pas-de-Calais dans le contexte socio-économique contemporain : état des lieux et diagnostic	
1.3 - Perspectives	
2 - L'ambition politique du Conseil Général	25
2.1 - Un département solidaire, innovant et durable	
2.2 - Les voies et les moyens de l'ambition	
3 - Les orientations stratégiques du Département	31
3.1 - Les enjeux de l'action du Département	
3.2 - Les orientations stratégiques du Département	
4 - Les objectifs de politique publique du Département . .	41
4.1 - Enoncé des objectifs	
4.2 - Objectifs de politique publique et orientations stratégiques	
4.3 - Défis territoriaux et objectifs de politique publique	
5 - Conclusion	73
6 - Annexes	78

Le Projet Stratégique Départemental





Le Pas-de-Calais : diagnostic et perspectives

1.1 - ELÉMENTS DE CONTEXTE

Il est des moments de l'histoire où la destinée des Hommes et des territoires s'inscrit dans une forme de continuité à partir de bases connues et d'autres au cours desquelles les événements s'enchaînent, venant percuter les équilibres sociaux, économiques, territoriaux établis. Les trajectoires individuelles et collectives se modifient alors, faisant naître de nouveaux équilibres.

Nous vivons probablement aujourd'hui une de ces périodes de rupture, de bifurcation déstabilisatrice et créatrice. Elle s'exprime particulièrement au travers de cinq évolutions, majeures par leur impact sur les Hommes et les territoires.

► La mondialisation

La perception de la mondialisation est ancienne puisque les historiens Grecs la relèvent déjà deux siècles avant notre ère. Dans les faits, Fernand BRAUDEL situe la première véritable mondialisation à la Renaissance, les grandes découvertes ayant permis la connexion entre les différentes sociétés de la Terre et la mise en place de cette « économie-monde ».

Une mondialisation initiée par la Révolution industrielle et centrée sur l'Atlantique culmine au XIXe siècle. Elle se caractérise dans le Pas-de-Calais par l'essor des industries minière et textile. La mondialisation reprend après l'intermède de la seconde guerre mondiale, avec la généralisation du libre-échange et des moyens de communication modernes.

Après une phase de mondialisation régulée dans un esprit keynésien au cours des trente glorieuses, c'est un modèle libéral qui s'est peu à peu imposé depuis les années 80 : démantèlement progressif des contraintes,

barrières douanières et autres quotas. Le système économique mondial s'est ainsi standardisé et se caractérise par la domination d'un modèle économique - le capitalisme libéral, d'un modèle politique - la démocratie, d'un outil de diffusion - l'anglais, d'une monnaie - le dollar.

Les sociétés occidentales, entrées dans l'ère postindustrielle - qui ne signifie en rien la disparition des biens matériels au profit de l'immatériel - concentrent leurs activités sur la conception des biens en amont (la R&D, la production du premier exemplaire) et la prescription en aval (marketing, distribution, commercialisation, service après-vente). Des emplois, principalement qualifiés, se développent d'ailleurs dans ces secteurs. L'étape du milieu, celle de la fabrication devient « inessentielle » et peut être externalisée. Il en découle le phénomène, maintenant bien connu, des délocalisations de la production qui entraînent des suppressions d'emplois, qui fragilisent à leur tour les populations et les territoires. Le Pas-de-Calais, fortement industriel, a payé un lourd tribut à ces évolutions.

A l'espace relativement homogène d'avant la révolution industrielle s'est substitué un espace fortement hiérarchisé entre des territoires qui comptent dans l'économie mondiale et d'autres qui se marginalisent. La mondialisation opère à partir de centres d'impulsion et crée des espaces périphériques, intégrés ou au contraire délaissés. Les espaces moteurs de la mondialisation appartiennent à « l'archipel métropolitain mondial », une toile de grandes mégapoles, essentiellement localisées aux Etats-Unis, en Europe et au Japon, qui sont reliées entre elles par des réseaux. La logique résiliaire constitue une composante essentielle des ressources du territoire : réseaux de transport (des hommes, des marchandises, des matières premières, de l'énergie), mais aussi réseaux de télécommunications et réseaux relationnels. Malgré les extraordinaires progrès des technologies, il n'y a donc aucune abolition du temps et de l'espace, mais la distance n'est plus métrique : elle s'apprécie en fonction de l'équipement des lieux en réseaux, qui définit leur accessibilité et leur attractivité.

► L'économie de la connaissance

En l'an 2000, le Conseil Européen réuni à Lisbonne a arrêté une stratégie visant à faire de l'Europe « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable de soutenir une croissance économique durable, accompagnée d'une amélioration qualitative et quantitative de l'emploi et d'une meilleure cohésion sociale ». Cette stratégie a pris le nom de stratégie de Lisbonne. Elle cherche à renforcer la compétitivité européenne, non pas en misant sur le dumping social, mais en investissant dans une société basée sur le savoir et la productivité. Il s'agit de sortir « par le haut » de la redistribution des cartes engendrée, notamment par la mondialisation.

Cette stratégie trouve à s'exprimer de manière très concrète sur notre territoire. Dans le cadre du contrat de projets État - Région (C.P.E.R.) et des programmes opérationnels européens, l'Etat et la Commission Européenne ont l'un et l'autre décidé d'affecter 75 % des crédits aux actions relevant de la stratégie de Lisbonne.

En d'autres termes, les outils clefs du développement et de l'aménagement que sont le contrat de projets Etat - Région et les fonds européens ne sont plus des outils de la solidarité territoriale, mais des outils de dynamisation et de compétitivité. Les territoires les plus en difficulté peuvent en profiter prioritairement, mais à la condition qu'ils aient des projets relevant de la stratégie de Lisbonne : innovation, recherche, qualification de la main d'œuvre, durabilité environnementale du processus de développement, lutte contre l'effet de serre...

L'enjeu affiché est maintenant celui de la compétitivité des territoires dans une économie mondialisée de plus en plus postindustrielle. La politique des coopérations métropolitaines, d'une part, et celle des pôles de compétitivité, d'autre part, sont particulièrement symptomatiques de cette inversion des fondements de l'intervention de l'Etat.

Une politique de coopération métropolitaine a été initiée afin d'élargir



- dans la perspective d'un renforcement des fonctions métropolitaines et des emplois qu'elles génèrent - les échelles de gouvernance autour des grandes agglomérations.

Le Pas-de-Calais est directement concerné par deux de ces ensembles métropolitains :

- la coopération métropolitaine lilloise, dont le Conseil Général est partenaire, et qui englobe notamment l'ancien bassin minier et la Communauté Urbaine d'Arras.
- la coopération métropolitaine du littoral qui s'étend de la Flandre Belge au Boulonnais et dont le Conseil général est également partenaire.

La montée en puissance de l'économie de la connaissance ne concerne pas uniquement les fonctions tertiaires supérieures. L'industrie et les services les plus communs sont également concernés. Sur des marchés de plus en plus mondialisés, la compétitivité des entreprises passe bien sûr par leur capacité à produire au meilleur rapport qualité / prix. La quasi-impossibilité pour les entreprises européennes de gagner par les prix, face à des entreprises produisant dans des pays émergents à bas coûts de main d'œuvre, leur laisse comme principale échappatoire d'offrir des produits / services présentant des qualités spécifiques¹.

La politique des pôles de compétitivité est aujourd'hui un des éléments de la réponse que l'Etat propose aux territoires. Elle vise à renforcer, sur les territoires qui présentent une certaine spécialisation productive :

- les liens entre les entreprises locales de la filière ou du secteur afin de mutualiser certaines fonctions (prospection, veille technologique et concurrentielle, R&D, ...)
- les liens entre les entreprises et les organismes de recherche et d'innovation.

Le Pas-de-Calais est directement concerné par cinq² des six pôles de **compétitivité labellisés** dans la région.

¹ Que leurs concurrents ne peuvent pas produire, mais qu'ils produiront sans doute demain.

² Seul le pôle I-trans, dédié à l'industrie ferroviaire et implanté majoritairement dans le Nord, est labellisé comme pôle d'envergure mondiale.

► Le dérèglement climatique

Après plusieurs années d'intenses controverses, le diagnostic scientifique sur le changement climatique ne fait aujourd'hui quasiment plus débat : les émissions de gaz à effet de serre provoquées par les activités humaines menacent les équilibres climatiques planétaires. Ces perturbations ont atteint un tel niveau qu'il n'est désormais plus possible d'empêcher un changement du climat qui aille au-delà de sa variation naturelle.

D'après les experts internationaux du Groupement Intergouvernemental d'Etudes sur le Climat (G.I.E.C.), la température moyenne de l'air sur la planète s'est élevée au cours du siècle passé (+ 0,6°C), avec une nette augmentation durant les vingt dernières années. Tout indique, qu'en raison de l'inertie des grands systèmes climatiques à l'échelle du globe, ces changements vont s'accélérer au cours du XXI^e siècle avec un réchauffement global de l'ordre de 1,4 °C à 5,8 °C. Face à cette tendance générale, des scénarii locaux contrastés pourraient voir le jour. Ainsi, l'évolution du climat du Pas-de-Calais, qui dépend en grande partie du devenir du Gulf Stream et plus précisément de la dérive Nord-Atlantique qui longe sa côte, pourrait se traduire :

- soit par un réchauffement moyen équivalent à celui du globe (le climat de Porto est ainsi attendu à Londres),
- soit par un refroidissement, dans l'hypothèse d'un affaiblissement de ce courant océanique régulateur. Le Pas-de-Calais connaîtrait alors le même climat que Québec.

D'autres conséquences générales induites par le changement climatique concernent un renforcement du cycle hydrologique et une élévation du niveau des mers attendue d'environ 50 cm à la fin du siècle. Au même horizon, une étude montre que la moitié du foncier perdu en France par le Conservatoire des Rivages Lacustres et de l'Espace Littoral le serait dans le Pas-de-Calais au bénéfice de la mer. Cette élévation attendue du niveau des mers pose la question des moyens à mettre en œuvre

pour préserver les waterings.

A côté de ces tendances de fond, le changement climatique pourrait s'accompagner d'une hausse de la fréquence et de l'intensité de certains événements extrêmes. L'augmentation des vagues de chaleurs, des sécheresses et des inondations est probable.

Les tendances de fond et l'intensification des phénomènes anormaux liées au changement climatique interpellent les stratégies d'adaptation des territoires et des organisations, à court et à long termes.

► Le coût des énergies et des transports

Notre modèle de développement économique repose sur un facteur de production clef, le pétrole, dont les quantités disponibles ont longtemps été estimées quasi-illimitées et dont le prix relatif a été sur le long terme décroissant. Les chocs pétroliers de 1974 et 1979 ont montré une première fois la vulnérabilité des sociétés occidentales à la disponibilité et au coût de cette ressource.

L'augmentation tendancielle du prix du baril de pétrole depuis 10 ans (doublement depuis 2 ans) constitue une deuxième alerte, sans doute bien plus sérieuse que la première, ses causes étant plus structurelles. Elle entraîne l'augmentation du prix du gaz et de l'électricité. Elle résulte de l'effet combiné de l'augmentation de la demande, de la raréfaction de la ressource et de l'instabilité géopolitique.

La demande énergétique mondiale devrait augmenter de quelque 60% d'ici 2030. Pour mémoire, la consommation mondiale de pétrole n'a crû que de 20% depuis 1994.

Le maintien prévisible des prix du pétrole et du gaz à des niveaux élevés³, conjugué à l'épuisement inévitable des réserves mondiales devraient susciter un surcroît d'efficacité et d'innovation énergétique, mettant ainsi

³ Une étude récente de Goldman – Sachs envisage un prix de 200 \$ par baril de pétrole d'ici à quelques années.

les énergies de substitution sur le devant de la scène.

Celles-ci présentent le double avantage de ne pas dépendre de réserves fossiles limitées, dont la production est sensible aux données géopolitiques, et d'avoir un impact nul ou faible sur l'environnement. Mais elles ne sont pas encore pleinement compétitives, à l'exception de la géothermie, de l'hydroélectricité, du bois-énergie et l'offre est notoirement insuffisante pour qu'il y ait substitution au pétrole.

Dans le cadre de l'application du Protocole de Kyoto, la loi du 13 juillet 2005 vise à diversifier le bouquet énergétique de la France en développant les énergies renouvelables.

Le Pas-de-Calais, de par ses caractéristiques géographiques et géomorphologiques, bénéficie de conditions favorables au développement de l'énergie éolienne. La question de la défiguration des paysages doit en revanche être posée.

Que le passage d'un modèle de développement basé sur le pétrole à un modèle basé sur des sources d'énergies alternatives soit rapide ou non, il sera de toute façon lourd de conséquences pour la population et plus particulièrement pour les familles les moins aisées. L'adaptation des biens et des équipements à de nouvelles sources énergétiques sera onéreuse et pèsera donc sur les budgets des ménages.

En attendant, un des premiers effets de l'augmentation tendancielle du prix de l'énergie est de venir bousculer notre modèle de développement, générateur d'une mobilité sans cesse croissante des personnes et des marchandises. Les transports représentent ainsi 80% de la consommation d'énergie, tous modes confondus (quasi-doublement de la consommation depuis 1973).

L'augmentation de la mobilité urbaine et périurbaine, due à l'extension des villes rend les classes moyennes, ayant fait le choix (voulu ou subi) de la périurbanisation, vulnérables au coût des énergies. Ceci est particulièrement vrai dans le Pas-de-Calais en raison de la présence d'aires urbaines très étendues et de la polarisation exercée par la métropole lilloise.

► La responsabilisation individuelle croissante et l'évolution des termes de la solidarité

Suite à la deuxième guerre mondiale, une nouvelle architecture sociale se met progressivement en place en Europe. Elle donne naissance à une « société de semblables » où chacun se voit non seulement reconnaître des droits mais est protégé contre les aléas de l'existence, qu'il s'agisse du chômage, de la maladie, des accidents du travail, ou des effets de la vieillesse. Le Pas-de-Calais, du fait de la structure de sa population, de la répartition de cette dernière sur le territoire et de son histoire, notamment industrielle, bénéficie particulièrement de ce modèle d'organisation des solidarités.

Cette organisation sociale, construite autour d'un Etat providence, est de plus en plus remise en cause dans ses modalités de mise en œuvre, mais également dans ses fondements. Plusieurs facteurs expliquent cette évolution :

- l'influence du modèle anglo-saxon, issu de l'approche protestante/libérale de la vie, qui valorise la liberté et la responsabilité individuelles ; la réussite ou l'échec d'un individu dépendant principalement de lui-même.
- le contexte actuel de réduction de la dépense publique, produit par la concurrence fiscale et par une exigence croissante de contrôle de l'argent public, incite l'Etat à limiter ses interventions à ses compétences régaliennes.
- le phénomène occidental d'individualisation, qui pose que l'univers social est régi par la préférence que l'individu s'accorde à lui-même, par l'intérêt qui l'anime à entretenir des relations avec autrui, voire l'utilité qu'il représente pour tous.

Ces évolutions se traduisent par le déclin des différents collectifs protecteurs. En conséquence, l'individu est incité à prendre le relais, à se prendre en charge, à se « responsabiliser ». Le principal risque de cette insécurité sociale est la mise au ban de la partie de la population la plus

fragile qui se voit alors précarisée, dévalorisée, voire exclue avec un ascenseur social en panne, au profit d'une autre partie de la population, disposant de suffisamment de capital social, économique ou culturel pour se dispenser de l'aide publique. Une partie des habitants du Pas-de-Calais, parce qu'elle dispose d'un niveau général de formation, d'une mobilité, d'un capital sanitaire, ... inférieurs à la moyenne nationale, ne bénéficie pas toujours de tous les atouts pour faire face à cette évolution. De ce fait, il existe aujourd'hui un risque particulier d'affaiblissement de la cohésion sociale, avec son corollaire fait de recherche de l'entre soi, de ségrégation sociale, de décrochage social.

1.2 - LE PAS-DE-CALAIS DANS LE CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE CONTEMPORAIN : ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC

Les grandes évolutions qui viennent d'être évoquées ont à la fois des influences de même nature sur l'ensemble des territoires et une expression particulière sur chacun d'eux, selon ses caractéristiques géographiques, sociales, économiques propres. Ces influences s'expriment par :

- un bouleversement des conditions de création de la richesse,
- une modification du rapport au monde des individus,
- une transformation des échelles territoriales,
- l'émergence de nouveaux risques,
- des impacts déstabilisant la cohésion sociale.

La forme concrète que prennent ces « chocs » dans le Pas-de-Calais peut être approchée au moyen d'un diagnostic territorial. Soixante variables de diagnostic ont ainsi été identifiées (cf. annexe 1). Quarante-et-une d'entre-elles se sont révélées pertinentes⁴. C'est à partir de celles-ci que des défis territoriaux ont été énoncés. Ils sont l'affirmation que si les grandes évo-

⁴ Ont été exclues les variables que l'analyse structurelle menée a identifiées comme les moins influentes et les moins influencées par la dynamique du système territorial ainsi composé.

lutions en cours peuvent effectivement constituer des menaces du fait des « chocs » qu'elles génèrent, elles portent également en elles des opportunités. Poser un défi, c'est donc à la fois affirmer un danger et croire en une capacité collective à le surmonter. L'expression d'un objectif à atteindre pour chacune des variables constitutives des défis exprime cette dimension prospective et volontariste.

Les défis identifiés concernent :

- la qualité de vie des habitants
- l'organisation des territoires
- la production de richesses
- les ressources des territoires
- l'ouverture à l'Europe et au monde
- l'exposition aux risques
- la reconversion

1.1 - La qualité de vie des habitants

► Les variables territoriales⁵

Les variables permettant d'approcher le thème de la qualité de vie des habitants et constitutives du défi sont :

- L'accès aux équipements et services de soins et médico-sociaux : *l'offre de santé (équipements), d'hébergement pour les handicapés, de prise en charge de la santé mentale, les comportements de recours aux soins, le souhait des habitants de maintien à domicile.*
- L'accès à la culture : *les équipements culturels et la volonté d'accès à la culture dans le cadre d'un développement personnel (fréquentation des lieux culturels, pratiques culturelles).*

- L'accès au sport : *les équipements sportifs, la volonté et la possibilité d'accès à l'activité physique et sportive dans le cadre d'un développement personnel.*
- La qualité de vie : *la qualité du cadre environnemental et paysager pour les habitants et les visiteurs, le bien-être et le bien-vivre.*
- L'habitat et le logement : *la qualité et le confort de l'habitat ainsi que l'accession au logement.*
- Le lien social de proximité : *le tissu associatif et les communautés de vie (villages, quartiers, communautés d'origine) qui portent l'identité culturelle, le savoir-vivre ensemble, la cohésion et la solidarité.*
- Le pouvoir des seniors : *le pouvoir politique et de lobbying des seniors dans une société vieillissante. La contribution des seniors à la vie sociale.*

► Défi n° 1 : Améliorer la qualité de vie et conforter le vivre ensemble

Chaque habitant du département possède deux droits fondamentaux : celui de vivre décemment, dans des conditions de confort, d'hygiène et de sécurité dignes et permanentes ; celui de pouvoir participer, au quotidien, à une vie communautaire, substrat de solidarités, d'échanges et de chaleur humaine.

Si tous ces thèmes comptent, il est des sujets où les efforts doivent être particulièrement importants : la santé, les soins et l'entourage des plus fragiles (personnes âgées, personnes handicapées, enfants), le logement et le cadre de vie :

- Les habitants du Pas-de-Calais ont souffert des effets du développement industriel et minier et de son déclin, que ce soit en termes de santé et d'espérance de vie ou de situation professionnelle et de revenus.

⁵ Cf. annexe 1 pour le détail des données relatives au diagnostic territorial.



- En matière d'habitat, le parc immobilier est encore fortement marqué, dans le tissu urbain, par l'histoire industrielle du département. La qualité du bâti n'est pas toujours à la hauteur des normes actuelles (isolation, surface). Même si des requalifications sont intervenues depuis 20 ans, l'environnement urbain est encore bien souvent marqué par une période où la qualité de vie urbaine n'était pas la priorité.
- Outre un confort individuel, chacun doit, pour se sentir reconnu, utile, rassuré, pouvoir s'accomplir selon ses envies et ses capacités, s'ouvrir et accéder à de multiples formes d'expression culturelle, entretenir son corps, et vivre en harmonie avec son environnement.

Face à ces difficultés, en dépit d'une solidarité spontanée souvent montrée en exemple, les plus fragiles sont tentés de se détourner de la vie citoyenne : l'isolement qui touche certaines familles, certaines personnes âgées et certains jeunes, résulte à la fois de difficultés exceptionnelles et d'un certain mal-vivre. Les indicateurs retenus montrent que ces situations sont plus fréquentes dans le Pas-de-Calais qu'ailleurs en France.

Pour les couches de la population les moins fortunées (56% des ménages ne sont pas imposés dans le Pas-de-Calais), l'offre publique en infrastructures, équipements, services est en conséquence un élément essentiel de la qualité de vie. Les aménités sociales et territoriales non marchandes et publiques jouent ainsi un rôle particulièrement important pour la qualité de vie des habitants.

► Les objectifs stratégiques de territoire

- Développer une offre d'équipements et de services à la personne qui participe de la qualité de vie de tous.
- Qualifier l'habitat et le logement par un urbanisme durable.
- Favoriser les liens de proximité et la mixité sociale.

2 - L'organisation des territoires

► Les variables territoriales

Les variables permettant d'approcher le thème de l'organisation des territoires et constitutives du défi sont :

- La métropolisation : *l'influence des logiques de métropolisation sur le territoire départemental (répartition des fonctions, des activités et de la population dans l'espace) .*
- La pression foncière : *le coût du foncier, la périurbanisation, l'attractivité résidentielle pour les étrangers et la maîtrise du foncier.*
- La mobilité des personnes : *la gestion des flux, le changement des modes de déplacements, les transports collectifs interurbains en zone rurale, dans le cadre de déplacements réguliers à l'intérieur du département et avec les territoires limitrophes.*
- Le niveau d'équipement et de services en milieu rural : *le maillage d'équipements et de services en milieu rural, qui porte en lui un effet de seuil en deçà duquel le développement de l'espace est pénalisé.*
- Les territoires rurbains : *la transformation de l'espace rural en zones conservant des structures et activités traditionnelles rurales avec un développement de l'habitat pour les personnes issues de, et travaillant en zones urbaines. La dynamique territoriale créée par la population rurale, ses apports, ses besoins, qui sont ceux d'une population citadine.*
- La ruralité en déclin : *les zones rurales en difficulté : la déprise agricole, la disparition des services à la population, des commerces, la désertification humaine.*
- L'organisation de l'espace : *la structuration de l'espace départemental et son armature urbaine.*
- Les échelles de la gouvernance des territoires : *l'approche locale des enjeux liée à l'émiettement de l'organisation administrative du territoire (894 communes, 44 E.P.C.I.)*

► Défi n° 2 : Penser et organiser le territoire

Participant à l'armature urbaine dense du Nord-Pas-de-Calais dans sa partie nord-est, frange septentrionale de la grande plaine agricole du bassin parisien et de la Picardie, maritime à l'ouest avec ce que cela implique en termes d'organisation et de valorisation des espaces, territoire de bocage et de polyculture en son centre, le Pas-de-Calais est une mosaïque territoriale. Si cette variété est une richesse, elle est également porteuse d'une exigence accrue en matière d'aménagement du territoire. En cette période de modification des logiques de localisation des activités et des choix résidentiels, les forces centrifuges qui s'exercent sur le Pas-de-Calais sont nombreuses. Si elles peuvent être perçues, en première analyse, comme un élément de désintégration territoriale, elles doivent surtout être comprises pour ce qu'elles sont, à savoir l'occasion de repenser les logiques organisationnelles, les alliances stratégiques. S'il s'agit de coller au mieux aux échelles fonctionnelles (celles qu'incarnent les mobilités domicile-travail, les zones de chalandises, l'organisation territoriale des entreprises), il ne s'agit pas uniquement de les suivre, mais également de les orienter, de les structurer. Si les grandes politiques d'aménagement du territoire des années 60 et 70 ne sont plus de mise, cela ne signifie nullement que le laisser faire est la seule conduite possible. Pas le biais des schémas départementaux d'équipements et de services, des schémas de cohérence territoriale, du choix des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale, de l'adhésion à des institutions de projet comme le Syndicat Mixte de la Côte d'Opale ou l'Association de Coopération Métropolitaine Lilloise, l'action demeure possible.

Si l'émergence de nouvelles échelles n'implique pas obligatoirement la disparition des anciennes, un travail de réflexion devrait incontestablement être mené. Si la commune reste sans conteste l'échelon de la proximité, elle ne peut plus être celui de la stratégie. L'intercommunalité s'impose alors, mais une intercommunalité elle-même pensée à une

échelle compatible avec les besoins d'ingénierie et de ressources, à une échelle en adéquation avec la réalité des territoires vécus.

À l'interface des logiques locales d'organisation et des grandes tendances structurantes que sont les coopérations métropolitaines, les 9 territoires d'intervention du Département, les S.Co.T. (et par voie de conséquence les E.P.C.I. qui les composent), constituent des échelles clefs dans l'organisation territoriale qui émerge et s'installe. C'est à leurs échelles que peuvent être posées les questions de la répartition des fonctions, des équipements, des services.

Le Pas-de-Calais doit aujourd'hui, comme la totalité des départements, poser les bases d'une nouvelle façon de penser et d'organiser le territoire. Le nombre particulièrement important de communes - donc de petites communes et de petites intercommunalités, la diversité des espaces et la force des logiques structurantes rendent cet exercice d'autant plus impératif.

► Les objectifs stratégiques de territoire

- Orienter les dynamiques métropolitaines pour favoriser un polycentrisme maillé.
- Utiliser l'espace de manière économe.
- Faire de l'intermodalité le facteur déterminant d'une mobilité durable pour tous.
- Faire de l'offre d'équipements et de services à la population l'armature de l'organisation de l'espace départemental.
- Mettre en cohérence les échelles de gouvernance des territoires et les échelles fonctionnelles.

3 - La production de richesses

► Les variables territoriales

Les variables permettant d'approcher le thème de la production de richesses et constitutives du défi sont :

- Le tourisme : *la valorisation des atouts touristiques spécifiques du département comme axe de développement.*
- La ruralité productive : *l'importance de la vocation nourricière et de sa diversification (agro-énergies, agriculture biologique,...), les industries et les pôles d'excellence rurale.*
- L'entrepreneuriat : *la dynamique entrepreneuriale individuelle*
- La tertiarisation de l'économie : *le développement des services et de l'économie résidentielle.*
- La logistique et le déplacement des marchandises : *les infrastructures logistiques dans le département et le poids économique du secteur de la logistique.*
- La qualification et l'orientation professionnelle : *le niveau de qualification de la population et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.*
- La mondialisation : *la mondialisation de l'économie, la capacité à y participer, l'émergence de nouveaux concurrents.*
- Les ressources halieutiques : *le devenir des ressources halieutiques.*
- Les pôles de compétitivité et d'innovation : *en tant que facteur d'attractivité, de développement économique, de mutualisation des moyens et de synergie.*
- L'Université et la Recherche : *la structuration et l'implication des universités et de la recherche publique et privée sur le territoire.*

► Défi n° 3 : s'inscrire pleinement dans l'économie-monde du 21^{ème} siècle.

La transformation des conditions de la concurrence entre entreprises et entre territoires, en raison de la mondialisation et de la montée en puissance de l'économie de la connaissance, fait que la question des modalités de participation du Pas-de-Calais à l'économie-monde du 21^{ème} siècle est un point incontournable de l'avenir du département.

L'importance que revêtent les activités industrielles et manufacturières dans le tissu productif local, la vulnérabilité de certaines filières aux décisions d'un seul groupe ou les risques plus diffus de délocalisation impliquent qu'un effort particulier soit mené en direction de la recherche, de l'innovation, des transferts de technologies, de la qualification de la main-d'œuvre, de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, de l'exportation, et de la veille concurrentielle.

En d'autres termes, si les activités industrielles sont quelques fois fragilisées, elles ne sont pas pour autant condamnées. Des marges de progrès et d'adaptation existent. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire d'aller très loin pour les rencontrer : le Pas-de-Calais compte de nombreuses entreprises performantes et compétitives, dont celles qui participent aux pôles de compétitivité et aux pôles d'excellence rurale.

Cela étant, outre le fait que l'adaptation à l'économie-monde est un processus permanent, une partie du tissu productif doit achever sa mutation pour se pérenniser. Ceci est également vrai en dehors de la sphère industrielle ou des services, avec l'adaptation de l'agriculture du département à la réforme de la politique agricole commune d'ici à 2013.

Au-delà des pôles de compétitivité ou d'excellence, les leviers de cette adaptation sont à trouver du côté des universités, des laboratoires de recherche, de la capacité entrepreneuriale de la population. La qualification professionnelle (en termes de savoir-faire et de savoir-être) et personnelle (en termes d'entrepreneuriat et d'ouverture au monde) des

hommes et des femmes du Pas-de-Calais, d'une part, la fertilisation croisée des entreprises et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, d'autre part, sont deux composantes importantes du défi que doit relever le département pour participer pleinement et durablement à l'économie-monde du 21^{ème} siècle. Il doit pour cela tirer partie des dynamiques métropolitaines.

Ce défi productif, s'il concerne au premier chef les activités participant à la mondialisation (soit de l'ordre de 25 % de la valeur ajoutée) a dans les faits un impact qui se propage bien au-delà. L'ensemble des activités « domestiques », c'est-à-dire liées à la présence résidentielle sur un territoire prospère et se développent à hauteur du pouvoir d'achat disponible. Or celui-ci découle soit des revenus de transfert, soit des revenus générés par les activités productives mondialisées. Certains territoires à vocation résidentielle très marquée (mer, montagne, soleil) disposent de revenus de transfert pérennes du fait des retraités et des touristes.

Même si son potentiel touristique est important, le Pas-de-Calais ne bénéficie pas encore d'une telle source de revenus susceptible d'alimenter une part importante de son économie domestique. Les revenus de transfert dont bénéficient les habitants du Pas-de-Calais sont assez fréquemment des revenus de solidarité. La remise à plat, voire la remise en cause (cf. § « Responsabilisation individuelle croissante et évolution des termes de la solidarité »), de certains de ces revenus pourrait menacer une partie du secteur de l'économie domestique. Les ressources « primitives » que génèrent les entreprises participant à l'économie-monde revêtent en conséquence une importance d'autant plus grande pour l'avenir.

► Les objectifs stratégiques de territoire

- Promouvoir les logiques de réseaux et de grappes (cluster) pour renforcer et pérenniser le tissu productif local.

- Créer un environnement favorable à l'entrepreneuriat et développer la prise d'initiative.
- Elever le niveau de qualification pour généraliser l'accès à l'économie de la connaissance.
- Développer l'économie résidentielle et les fonctions tertiaires supérieures.
- Valoriser les flux logistiques et minimiser leur impact sur l'environnement.
- Inscrire pleinement l'économie touristique dans les filières d'excellence du département.
- Adapter la ruralité productive aux nouvelles demandes sociales et mondiales

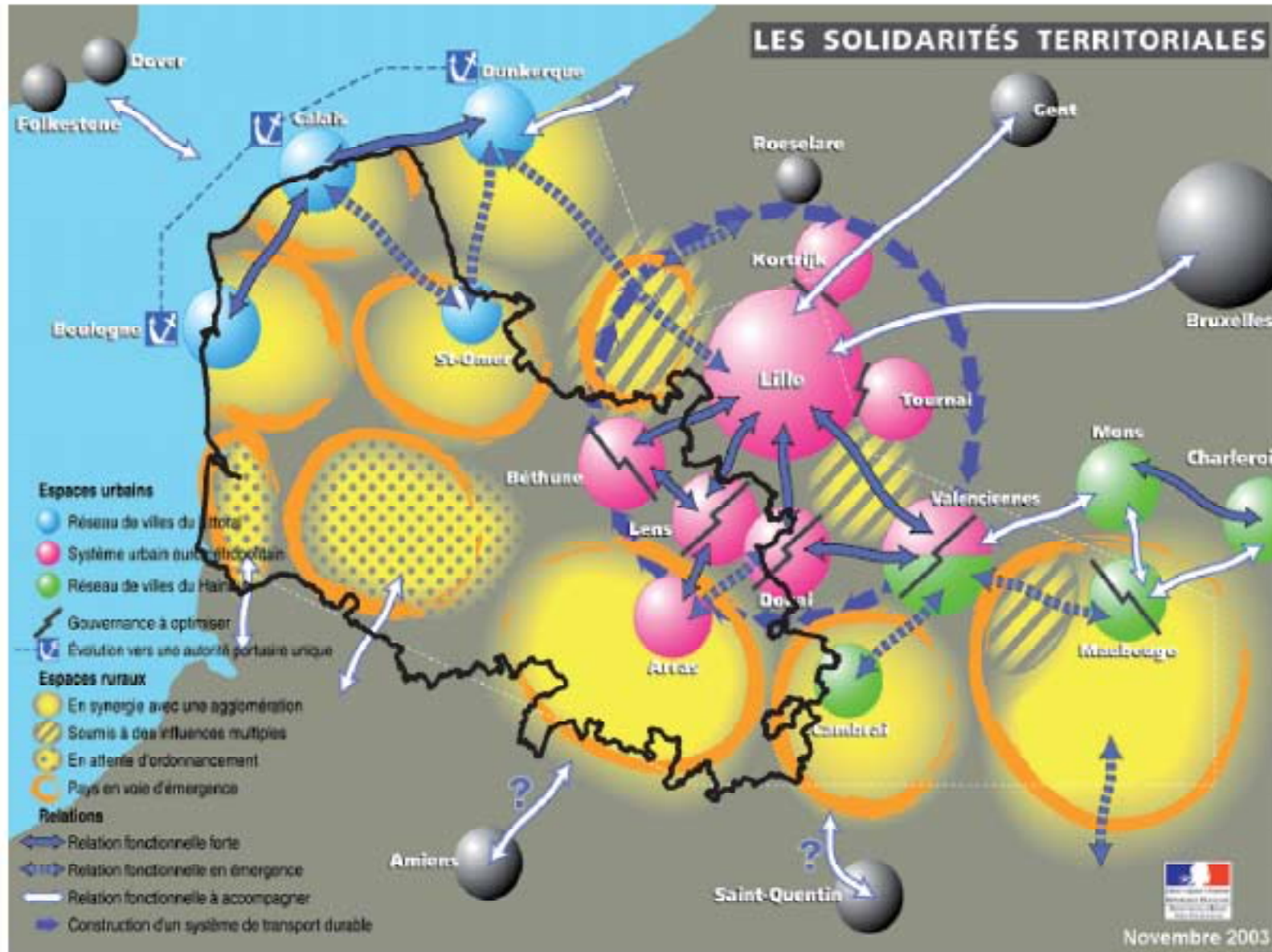
4 - Les ressources des territoires

► Les variables territoriales

Les variables permettant d'approcher le thème des ressources territoriales et constitutives du défi sont :

- Le patrimoine culturel : *le patrimoine architectural, artistique et mémoriel.*
- Le patrimoine naturel : *la géodiversité en tant que ressource (les espaces naturels et les paysages).*
- L'ingénierie et les ressources des collectivités : *le déficit d'ingénierie et de ressources des EPCI et des communes de petite taille.*
- Les ressources en eau : *les aspects quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines et des eaux de surface.*
- Les ressources en énergie renouvelable : *la valorisation et transformation des ressources naturelles en énergie.*
- Le tissu économique : *la structure du tissu productif local.*
- Le potentiel et les bases fiscales : *le taux et le niveau d'imposition*

Penser et organiser le territoire : les solidarités territoriales (analyse menée par l'Etat en 2003)



(les contours du Pas-de-Calais n'apparaissent pas sur la carte originale)

inférieurs aux moyennes nationales, l'absence de péréquation inter départementale, les incidences des transferts de compétences.

- La couverture numérique du territoire : l'offre de services en connexion internet et téléphonie mobile.
- La part des revenus de distribution dans le revenu total : la richesse liée à la redistribution et aux transferts (allocations, retraites, indemnités chômage, maladie, bourses ...).
- La façade maritime : les ports, le site des deux caps, la valorisation économique de la façade maritime.
- Les grands projets structurants d'envergure nationale et internationale : l'effet de levier de projets existants (Tunnel sous la Manche, Nausicaa, La Coupole, ...) ou à venir (Louvre-Lens, Canal Seine-Nord, ...).

► Défi n° 4 : être durablement attractif par la valorisation des ressources des territoires

La question de l'attractivité ne se limite pas à l'idée d'une stratégie de développement exogène par implantation d'entreprises. Un territoire attractif est un territoire où les ménages désirent venir vivre pour sa qualité de vie, ses infrastructures sociales, culturelles, sportives, ses paysages..., un territoire que les entrepreneurs ne souhaitent pas quitter car ils y trouvent les ressources humaines, économiques, infrastructurelles, naturelles, urbaines correspondant à leur attentes, et bien sûr, par voie de conséquence, un territoire où les entreprises souhaitent venir s'implanter.

L'attractivité relève quelques fois de l'alchimie, la « recette » n'est pas connue avec précision. Il y a parfois un petit peu de bluff (Montpellier il y a 25 ans !). Mais dans tous les cas, et de manière plus rationnelle, il y a des ressources spécifiques au territoire, des ressources non-disponibles ailleurs sous la même forme, au même moment, en synergie avec les

mêmes autres ressources spécifiques. Le Pas-de-Calais doit aujourd'hui relever le défi de valoriser ses ressources spécifiques pour être durablement attractif, sans négliger pour autant ses ressources plus génériques.

- Les ressources génériques : elles concernent aujourd'hui dans le Pas-de-Calais la structure du tissu économique, la couverture numérique du territoire, la capacité d'intervention des collectivités, elle-même fonction des potentiels et des bases fiscales,... Le défi repose sur la valorisation permanente de ces ressources pour ne pas altérer l'attractivité de base du territoire et obérer sa capacité de développement économique et sociale.
- Les ressources spécifiques : les ressources spécifiques du Pas-de-Calais - sans prétendre à l'exhaustivité - ont trait à la façade maritime (tourisme, attractivité résidentielle, activités portuaires), aux grands projets (site des 2 caps, Louvre-Lens, Canal Seine-Nord Europe, J.O. de 2012), aux patrimoines (naturels, paysagers, culturels), à sa situation géographique (triangle Paris-Londres-Bruxelles, proximité de la métropole lilloise), ...

► Les objectifs stratégiques de territoire

- Préserver, enrichir et valoriser les paysages et le patrimoine naturel.
- Disposer d'une organisation politique et administrative compatible avec les besoins contemporains en ingénierie.
- Préserver et valoriser les ressources en eau.
- Développer le recours aux énergies renouvelables.
- Offrir sur l'ensemble du territoire l'accès au haut-débit et à la téléphonie mobile.
- Organiser sur le territoire un réseau de zones d'activité connectées au très haut-débit.
- Valoriser le caractère maritime du Pas-de-Calais.

- Faire des grands projets des locomotives du développement du Pas-de-Calais.

5 - L'ouverture à l'Europe et au monde

► Les variables territoriales

Les variables permettant d'approcher le thème de l'ouverture à l'Europe et au monde et constitutives du défi sont :

- L'intégration européenne : *les relations interrégionales dans le cadre de l'Eurorégion.*
- La reproduction sociale : *la prise en compte du manque d'ambition, de confiance en soi et d'initiatives des habitants.*
- La jeunesse de la population : *la spécificité du Pas-de-Calais de présenter une proportion des jeunes de moins de 20 ans plus forte qu'ailleurs.*
- Les transmigrations : *l'enracinement physique et culturel, la disparité face à la mobilité selon les niveaux de qualification (exode des jeunes diplômés, des salariés qualifiés).*
- La position géographique : *le lieu de transit (flux touristiques ...) au cœur d'une zone de chalandise de plus de 45 millions d'habitants.*
- La réussite éducative : *la mobilisation de la communauté éducative classique et au delà, pour tous les enfants et les jeunes, notamment ceux en difficulté.*
- Les valeurs traditionnelles : *la tradition d'accueil, humaniste, la transmission intergénérationnelle des valeurs.*
- Les migrations historiques : *les phénomènes migratoires (vagues d'immigration) et leurs apports pour le territoire (culturels, économiques, sociaux).*

► Défi n° 5 : dépasser les frontières pour élargir notre monde

Comme cela a été mentionné, la position géographique du Pas-de-Calais au cœur du triangle Paris-Londres-Bruxelles est un atout considérable. Il n'est cependant pas valorisé à la hauteur de son potentiel.

Si cette position centrale est aujourd'hui évidente, elle est cependant récente. Il y a encore peu de temps à l'échelle de l'histoire contemporaine, les frontières étaient de réelles barrières, l'Etat n'était pas décentralisé, ce qui limitait fortement les capacités d'initiatives des collectivités, les programmes européens d'échanges, de coopérations n'existaient pas, le littoral était un « Finisterre » et non le territoire d'interface qu'il est devenu.

Aujourd'hui le Pas-de-Calais peut se prévaloir d'une position géographique extraordinaire, à moins de deux heures (une heure en T.G.V.) des trois principales capitales européennes. La mesure de cet avantage n'a pas encore été totalement prise.

Si des freins à la valorisation de cette position géographique existent du côté des infrastructures (désenclavement du sud du département, fréquence des dessertes T.G.V. d'Arras, Béthune, Calais), d'autres sont plus probablement sociaux et culturels.

L'éducation et la culture, comme souvent, sont sans doute la clef, avec laquelle les choses pourront changer. La jeunesse de la population du Pas-de-Calais est, de ce point de vue, sa chance.

La jeunesse d'aujourd'hui est née avec la globalisation et la construction européenne. Ses frontières seront celles-là, si elle est accompagnée.

Si la globalisation est source de déterritorialisation au sens où les idées s'échangent au niveau planétaire et renforcent l'économie nomade, elle repose aussi sur des territoires, elle n'est pas a-territoriale. Aussi serait-il paradoxal qu'un département qui, depuis un siècle, s'est enrichi de tant d'immigrés et dont les valeurs de solidarité, d'ouverture et de convivialité sont reconnues,

ne dépasse pas ses frontières et ne s'ouvre pas davantage au monde.

► Les objectifs stratégiques de territoire

- Inscrire pleinement le Pas-de-Calais dans les dynamiques euro-régionales.
- Créer un environnement favorable à l'entrepreneuriat et développer la prise d'initiative.
- Mobiliser et diversifier les ressources dédiées à l'éducation de la jeunesse.
- Faire de la convivialité et de l'accueil un des points forts de l'image de marque du Pas-de-Calais.

6 - L'exposition aux risques

► Les variables territoriales

Les variables permettant d'approcher le thème de l'exposition aux risques et constitutives du défi sont :

- Les risques industriels : exposition de la population et des biens aux risques technologiques (installations classées, les transports de produits dangereux, ...).
- La pollution des sols : la gestion des sols pollués (dépollution, mise en jachère) et le développement d'un savoir faire en la matière.
- La prévalence de la dépendance : l'augmentation prévisible du nombre de personnes dépendantes liée au vieillissement de la population et la situation des personnes handicapées.
- La pollution atmosphérique : la pollution de l'air ambiant liée aux déplacements et à la pollution de l'air intérieur.
- La permanence de la variation de l'emploi : les variations for-

tes du niveau d'emploi liées à l'instabilité du tissu d'entreprises, à la dépendance de grosses unités qui ferment ou qui se créent, et aux grands projets d'infrastructure et d'équipement structurants.

- Le décrochage social : les phénomènes croissants de décrochage, désaffiliation (pauvreté, précarité), de fracture sociale, l'augmentation des situations de précarité diverses, y compris chez les travailleurs, pauvreté monétaire mais aussi culturelle, sociale.
- Les risques naturels : les affaissements, les inondations, les coulées de boue, les submersions.
- Le coût des énergies et des transports : l'adaptation à l'évolution des coûts des énergies et transports.
- Le dérèglement climatique : l'émission des gaz à effet de serre et l'adaptation au changement climatique.

► Défi n° 6 : Anticiper les risques pour mieux les maîtriser et les gérer

L'une des principales inégalités sociales du siècle qui commence portera sur l'exposition aux risques, qu'ils soient naturels, sociaux, industriels. Ce phénomène découle de l'apparition de risques naturels d'une ampleur inédite, de l'émergence de risques socio-économiques inconnus pendant les trente glorieuses, d'une exposition individuelle aux risques accrue. Dans ce contexte, le Pas-de-Calais est confronté à un ensemble de risques qui se conjuguent :

- au passé : les risques liés à la pollution des sols à la présence de friches industrielles ou de cavités souterraines découlent au moins pour partie de l'histoire économique (sidérurgie, mines) et militaire (sapes de la 1^{ère} guerre mondiale) du Pas-de-Calais ;
- au présent : les risques naturels comme les inondations et les

coulées de boue sont exacerbés par une forte artificialisation des sols et par certaines pratiques culturales. De même, la présence de sites SEVESO et d'un trafic important de matières dangereuses constituent des facteurs de risque pour le territoire et les habitants du Pas-de-Calais ;

- au futur : le changement climatique devrait s'accompagner d'une intensification des risques naturels et en particulier ceux liés à la montée du niveau des mers (submersion marine et érosion côtière). Des stratégies d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique constituent des axes forts de ce défi.

Au-delà des risques environnementaux, le Pas-de-Calais doit faire face à des risques à caractère social qui s'enracinent dans la sensibilité de l'économie départementale à la conjoncture et aux aléas de la mondialisation (Metaleurop, Comilog, interrogations sur le devenir de la cristallerie d'Arques). Maîtriser ce risque passe par l'augmentation de la résilience du tissu productif local. Plus globalement, la question posée renvoie à la capacité des habitants, notamment des plus fragiles, à s'inscrire dans les grandes évolutions à l'œuvre, ce qui n'est pas sans risques pour la cohésion sociale du département. A titre d'illustration, l'augmentation du coût de l'énergie pour les habitants les plus modestes habitant des logements énergivores dans leur conception et dans leur localisation constitue un facteur potentiel de décrochage social.

► Les objectifs stratégiques de territoire

- Qualifier l'habitat et le logement dans l'optique d'un urbanisme durable.
- Faire de l'intermodalité le facteur déterminant d'une mobilité durable pour tous.
- Faire de la cohésion sociale et de l'activation des solidarités un

rempart contre le décrochage social.

- Augmenter par la diversification et l'ancrage territorial la résilience du tissu productif local.
- Développer les capacités d'adaptation du territoire au changement climatique.

7 - La reconversion

► Les variables territoriales

Les variables permettant d'approcher le thème de la reconversion et constitutives du défi sont :

- La mortalité – morbidité : *la mortalité précoce, la morbidité importante, les comportements à risque.*
- Le chômage : *le développement d'un chômage structurel de longue durée, les besoins d'insertion professionnelle.*
- La désindustrialisation : *la délocalisation ou la fermeture des grandes entreprises et la sensibilité à la conjoncture.*
- L'image du Pas-de-Calais : *le déficit d'image, l'image négative (image externe).*
- La dépendance économique et politique : *la dépendance par rapport à des lieux de décision situés hors du département..*
- Les friches industrielles : *l'évolution et la gestion des friches industrielles.*
- La reconversion sociale et économique des zones de mutations économiques : *les incidences sur les populations locales des phénomènes de mutations économiques liés à la prédominance ou au poids des industries en déclin. Ces phénomènes peuvent être passés, actuels, ou à venir.*

► Défi n°7 : Poursuivre en continu la reconversion économique et sociale

Il est nécessaire de poursuivre en continu la reconversion, hier industrielle et minière aujourd'hui industrielle et tertiaire, afin que l'avenir du Pas-de-Calais ne pâtisse pas de cet héritage, particulièrement lourd et inéquitablement réparti en France et en Europe. Cette reconversion repose sur trois fondamentaux que sont l'innovation technologique, la recherche d'un équilibre entre industrie et tertiaire, la prise en compte de la question sociale, en constante interaction avec l'économie.

De son passé, le département du Pas-de-Calais a retenu que l'industrie et l'organisation du développement autour de cette industrie sont des éléments importants pour structurer les activités de demain et donc pour assurer la reconversion de son tissu économique. Il a également retenu que l'orientation de toutes ses forces dans une seule direction rendait vulnérable et qu'il convenait donc de toujours veiller à ne pas devenir dépendant d'un seul secteur, d'une seule technologie, d'une seule entreprise. L'innovation organisationnelle et technologique permet de limiter ce risque « d'enfermement ». Elle naît des pôles d'excellence industrielle et de la recherche publique et privée. Le développement technologique constitue l'une des bases de la reconversion.

Le département du Pas-de-Calais a connu ces dernières années des modifications sensibles de son système productif et de sa base productive, passant d'un système industriel à un système diversifié, mêlant industrie et services, secteurs mondialisés et secteurs de l'économie résidentielle. Le tissu productif du Pas-de-Calais se normalise donc, preuve du bon avancement de sa reconversion économique. La persistance d'un taux de chômage supérieur aux moyennes nationales,

notamment du chômage de longue durée et du chômage des jeunes, témoigne cependant que cette reconversion n'est pas achevée.

Si la reconversion économique du territoire départemental ouvre des voies de développement, elle ne génère pas automatiquement une baisse corrélative de la pauvreté, celle-ci étant liée au niveau de revenu et non au niveau de l'emploi. Des actions complémentaires à l'action économique doivent être maintenues, voire accentuées, qu'il s'agisse de l'accompagnement social des populations à faible revenu ou de l'accompagnement sanitaire, notamment dans l'ancien bassin minier.

► Les objectifs stratégiques de territoire

- Ramener la part du chômage des jeunes et du chômage de longue durée à la moyenne nationale.
- Achever les reconversions en cours.
- Augmenter par la diversification et l'ancrage territorial la résilience du tissu productif local.
- Donner au Pas-de-Calais une image en conformité avec la diversité de sa population et de ses territoires.

1.3 - PERSPECTIVES

Le diagnostic qui vient d'être posé ouvre des pistes de travail qui vont bien au-delà du présent document. Les objectifs stratégiques énoncés pour chacune des variables définissent à grands traits un état souhaité du Pas-de-Calais à horizon 2020. Il conviendra de les préciser qualitativement et quantitativement. Ce travail intéresse directement l'institution départementale dans son rapport contractuel aux institutions intercommunales et dans son exigence d'évaluation des politiques publiques.



En tant que déclinaison des défis, les objectifs stratégiques de territoire définissent une ligne d'horizon à moyen terme pour l'action de l'ensemble des acteurs privés ou publics (collectivités, organismes consulaires, fédérations départementales, entreprises, mouvements associatifs, ...) concernés par l'avenir du Pas-de-Calais. Le présent diagnostic a donc vocation à être partagé et débattu, l'adhésion aux objectifs stratégiques territoriaux constituant un préalable à la coordination des interventions.

Ce besoin de coordination autour d'une vision prospective partagée est bien-sûr au cœur de la contractualisation engagée par le Département. Le diagnostic posé, sa mise à jour dans le cadre d'une veille territoriale et son approfondissement qualitatif et quantitatif contribueront ainsi à l'élaboration des prochains contrats partenariaux de développement durable liant le Conseil Général et les E.P.C.I.. Le Département apportera à cette occasion, par le biais de la Mission d'Ingénierie et d'Appui Départementale, un soutien aux E.P.C.I. et aux communes pour lesquels cela s'avérerait nécessaire.

L'évaluation par le Département de ses politiques publiques appelle également un approfondissement du travail entrepris. L'exercice devra être mené à court terme, afin de disposer dans les meilleurs délais des étalons de mesure à partir desquels il sera possible d'évaluer l'impact des politiques publiques. L'exercice devra être poursuivi « *in itinere* », c'est-à-dire chemin faisant, afin que s'instaure un pilotage stratégique de ces mêmes politiques. La fonction de veille territoriale et thématique assurée par le Département sera alors au cœur du dispositif. L'exercice devra enfin être poursuivi a posteriori lorsqu'il s'agira de porter un regard évaluatif sur la contribution des politiques menées à l'évolution de la situation sociale, économique et environnementale du Pas-de-Calais.

Ainsi, loin d'être un travail contingent, le diagnostic territorial réalisé à l'occasion du présent projet est fondateur de l'ambition de faire du Département du Pas-de-Calais un interlocuteur incontournable des

réflexions stratégiques à l'échelle départementale bien sûr, mais également régionale et eurorégionale.



2

L'ambition politique du Conseil Général

Le présent document est la continuation et l'aboutissement logique du pré-Projet Stratégique Départemental, adopté par l'Assemblée Plénière du Conseil Général au mois de février 2007.

Si l'analyse est aujourd'hui plus fouillée, plus développée, elle repose sur les mêmes fondements politiques : l'ambition du Conseil Général pour le Pas-de-Calais en 2020 et donc pour lui-même.

Le propos introductif du pré-Projet Stratégique Départemental posait, dès décembre 2006, les termes dans lesquels le Conseil Général pensait l'avenir du département. Cette ambition politique prospective demeure l'élément fondateur du projet stratégique départemental.

2.1 - UN DÉPARTEMENT SOLIDAIRE, INNOVANT ET DURABLE

Loin de l'attentisme ou de la résignation, le Conseil Général du Pas-de-Calais veut dessiner son avenir, convaincu de son pouvoir d'impulsion, conscient des exigences partenariales. Il place l'avenir des femmes et des hommes du Pas-de-Calais au cœur de l'action du Département, et le Département au centre des évolutions institutionnelles à venir.

Son ambition est simple : faire du Pas-de-Calais en 2020 un département au développement solidaire, innovant et durable.

La simplicité apparente de l'énoncé repose toutefois sur une multitude d'engagements, intimement liés les uns aux autres, qui impliquent des adhésions multiples.

En redéfinissant avec précision le champ de ses interventions, en

concentrant ses actions sur des priorités clairement établies et partagées, le Département se dote d'un cadre à l'intérieur duquel il pourra continuer de contribuer au développement de son territoire et au bien-être de ses habitants.

Le Conseil Général décline son ambition en trois lignes de force qui font figure, à la fois d'aide à la décision et de guide annonçant les objectifs de toutes ses politiques.

► **Un département qui protège la personne et organise la solidarité**

Cette ambition est celle de la solidarité. Etre solidaire envers les plus fragiles, le jeune enfant ou celui qui connaît l'exclusion, la dépendance ou le handicap. C'est aussi la solidarité intergénérationnelle et la volonté d'offrir à tous les conditions d'un développement harmonieux.

Etre solidaire, c'est l'être avec les générations futures. Quelle meilleure preuve de solidarité que la prise en compte de l'environnement et du cadre de vie ? Nos sociétés se sont industrialisées. L'environnement et les ressources naturelles ont trop longtemps été considérés comme acquis alors qu'ils sont fragiles et menacés, voire mis en péril. Cette prise de conscience est aujourd'hui majeure et le Pas-de-Calais entend faire de sa politique environnementale une politique d'excellence solidaire. Ainsi le Département a-t-il décidé de se doter d'un Agenda 21, dont la transversalité et la capacité à intégrer le moyen et long termes participent de la démarche du présent projet stratégique.

► **Un département qui favorise l'épanouissement des femmes et des hommes du Pas-de-Calais**

Cette ambition, est celle de la durée, du bien-être, du bien-vivre dans le Pas-de-Calais. Offrir à tous et à chacun les meilleures conditions de pra-

tique et d'acquisition du sport et de la culture, promouvoir les pratiques, garantir des enseignements de qualité, sur tout le territoire départemental sont des gages offerts au bien-être de la population.

Adossées à la réussite éducative de la jeunesse, source de son autonomie et de sa capacité à affronter l'avenir dans les meilleures conditions, - les valeurs de l'humanisme et de l'épanouissement personnel sont les voies que nous entendons emprunter. Dans un cadre de vie protégé et valorisé, où nous ferons vivre l'éco-citoyenneté, nous entendons être les porteurs d'un nouveau développement adapté à notre temps.

C'est ainsi que le Pas-de-Calais donne à sa stratégie une ambition durable : doter son territoire de tous les atouts pour s'adapter et anticiper les évolutions futures.

► **Un département qui revendique son excellence et organise son rayonnement**

C'est l'ambition de l'innovation ! Dans un monde qui bouge, dans un contexte institutionnel qui évolue, nous voulons nous doter des moyens nécessaires pour garantir dans la durée, les conditions optimales du développement du Pas-de-Calais.

Dans un contexte de décentralisation accrue, intégré à l'Eurorégion et participant à deux aires métropolitaines, le Pas-de-Calais doit prendre appui sur tous les champs d'intervention qui lui assureront la place qui est la sienne et la reconnaissance de ses différents partenaires. Placé au centre des dispositifs, à la jonction des interventions de proximité (communes, intercommunalités...) et de plus large échelle (Région, Etat, Aires métropolitaines, Union Européenne), le Conseil Général doit jouer son rôle d'interface.

Devant les grands défis qui nous attendent comme ceux des mutations industrielles en cours et à prévoir, le département du Pas-de-Calais, par la recherche, par ses infrastructures doit favoriser et encourager le

développement des activités économiques, en misant notamment sur le tourisme comme politique emblématique d'un département qui change son image.

Quoi de plus innovant pour le Pas-de-Calais que d'affirmer haut et fort qu'il incarne certaines formes d'excellence ? Département dévalorisé par ceux qui ne le connaissent pas, le Pas-de-Calais a trop longtemps intégré ces discours jusqu'à parfois les faire siens. Aujourd'hui c'est une ambition forte que d'affirmer que les talents existent, que la richesse de ce département est insoupçonnée que, de part sa position géographique, son rayonnement dépend pour partie de nous-mêmes, de notre capacité à nous dépasser.

2.2 - LES VOIES ET LES MOYENS DE L'AMBITION

Le Département apparaît comme le principal bénéficiaire des transferts de compétences effectués depuis 1982. Au-delà des domaines d'intervention qui lui sont dévolus par la loi, il peut au titre de la **clause générale de compétences** des collectivités s'impliquer dans d'autres champs de l'intervention publique au moyen de politiques volontaristes (Cf. annexe 2).

Le Conseil Général du Pas-de-Calais a fait ce choix, considérant qu'il lui était impossible d'œuvrer à la réalisation de ses ambitions pour le Pas-de-Calais, s'il ne disposait pas des outils d'intervention adéquats. Cette volonté d'intervention en dehors des champs de compétence obligatoires découle d'une quadruple considération :

- un constat empirique : en raison de son mode de scrutin spécifique, le Conseil Général s'ancre dans les territoires comme aucune autre institution. Il est ainsi suffisamment proche au quotidien du terrain pour identifier et comprendre ce qu'il convient de faire, suffisamment distancié du terrain lorsqu'il siège en Assemblée Plénière pour s'émanciper des approches trop

locales. Ce double ancrage apporte une valeur ajoutée irremplaçable à ses interventions dans le champ de ses politiques volontaristes.

- une exigence d'efficacité : la recherche de synergies et d'effets d'entraînement mutuels entre les politiques apporte un gain d'efficacité à l'action publique. La contribution de la politique de développement économique à la politique d'insertion par l'emploi, à travers le soutien à l'économie sociale et solidaire, l'apport des politiques culturelles et sportives à la politique en faveur de l'éducation sont évidents. L'apport de la politique de développement économique à l'aménagement du territoire et à la solidarité est, de même, avéré. Les coopérations européennes et internationales autorisent des échanges d'expériences et de bonnes pratiques.
- une compréhension des dynamiques sociales : vouloir limiter le champ de la solidarité à celui de l'action dite sociale traduit une méconnaissance grave des réalités. Le besoin de solidarité, dans une société qui prétend au développement, se fait également sentir dans tous les domaines où des lignes de fractures contrarient l'inclusion sociale des individus, leur accès aux facteurs d'émancipation et d'épanouissement (culture, sport, éducation, environnement),
- une volonté politique : parce qu'il est le chef de file de l'intervention publique en matière de solidarités, le Département est le seul à être aujourd'hui capable de porter la parole des Hommes et des territoires que les dynamiques en cours tendent à exclure. Le Département est aujourd'hui un contre-pouvoir régulateur. Il est « *la voix des sans-voix* », ceux qui sont ou seront à des degrés divers oubliés ou maltraités dans le domaine économique, culturel, sportif, environnemental. Le Département est celui qui met en garde contre les effets différés des politiques menées à l'échelle européenne, nationale et régionale. En

d'autres termes, le Département est un des garants de la durabilité de notre développement.

Une tendance récente, au plus haut niveau de l'Etat, laisse apparaître une volonté de remise en cause de l'échelon départemental, soit par sa suppression pure et simple, soit par l'abandon de la clause générale de compétence. Ces propositions manifestent une certaine méconnaissance de la réussite globale de la décentralisation, mais également des réalités territoriales. Sans la clause générale de compétence :

- les Communes et les E.P.C.I. perdraient un interlocuteur de proximité, au fait de la réalité quotidienne de leur territoire,
- l'action du Conseil Général dans ses compétences obligatoires serait fortement affaiblie,
- la capacité à traiter les causes des problèmes sociaux serait moindre,
- les Hommes et les territoires, malmenés par les évolutions contemporaines, se verraient privés d'un porte-parole jouant un rôle de contre-pouvoir régulateur.

Aussi est réaffirmé, à l'occasion du projet stratégique du Conseil Général « Ambition Pas-de-Calais 2008-2020 », l'intérêt d'un champ d'intervention élargi, couvrant l'ensemble des domaines connexes ou liés aux compétences obligatoires du Département et contribuant à faire du Pas-de-Calais un territoire solidaire, innovant et durable à horizon 2020.

La réaffirmation de l'importance de la clause générale de compétence implique cependant un effort accru de coordination et de gouvernance entre les différents acteurs publics. Si le contrat de projets Etat – Région participe déjà de cette démarche, il n'épuise cependant pas le sujet de la coordination des politiques publiques entre le Département et ses partenaires régionaux, du fait de la concentration de ses interventions sur les problématiques arrêtées à l'occasion des sommets européens de Lisbonne et Göteborg.

Aussi le Conseil Général proposera à ses partenaires supra-départe-

mentaux, à l'occasion de la déclinaison opérationnelle et de la mise en œuvre de son projet stratégique, un cadre global de coordination des interventions publiques.

Par ailleurs, le Département a entrepris depuis l'année 2006 une politique de même nature en direction des E.P.C.I., par le biais des contrats territoriaux de développement durable, qui organisent et harmonisent les interventions des deux partenaires autour d'un projet commun.

Parce qu'elle autorise un pilotage partagé de l'action publique et répond ainsi à l'exigence de coordination entre les acteurs, parce qu'elle s'établit sur une vision partagée de l'avenir et des défis qu'il convient de relever ensemble, la contractualisation stratégique n'est pas simplement une voie particulière de mise en œuvre de l'ambition politique exprimée ; elle est partie prenante de cette ambition, lui est consubstantielle. Elle sera approfondie et amplifiée, tant à l'échelon infra-départemental que supra-départemental.





3

Les orientations stratégiques du Département

3.1 - LES ENJEUX DE L'ACTION DU DÉPARTEMENT

► Les tensions propres à un développement durable

Pour le Conseil Général, le développement durable n'est pas un slogan. Lorsque nous annonçons vouloir que le Pas-de-Calais soit à l'horizon 2020 un département solidaire, innovant et durable, nous avons pleine conscience des tensions que porte en elle, l'idée même de développement durable.

L'histoire de l'humanité montre, y compris sur le long terme, que la durabilité sociale du développement économique n'a jamais été spontanée et n'est jamais acquise. Plus récemment la non durabilité environnementale de notre développement est apparue de manière évidente, au point que soient aujourd'hui menacés les grands équilibres biologiques et climatiques.

Vouloir un développement solidaire, innovant et durable pour le Pas-de-Calais, c'est donc accepter de prendre à bras le corps les tensions que génère la satisfaction simultanée de ces trois composantes. Nier ces tensions reviendrait à faire du développement durable un exercice de communication. Parce que son ambition est réelle, le Conseil Général a décidé de faire de la juste appréhension de ces tensions, de leur résolution quand cela est possible, ou de leur gestion, l'orientation générale de ses politiques publiques.

Considérés simultanément, les sept défis territoriaux - qui tous ensemble participent d'un objectif de développement durable – montrent bien la réalité des tensions, voire des contradictions, qui existent entre eux :

- s'inscrire pleinement dans l'économie-monde du 21^{ème} siècle (logistique et déplacement des marchandises) peut aisément s'opposer à la valorisation durable des ressources du territoire (les ressources en eau),
- dégager des moyens pour anticiper les risques (risques naturels), c'est privilégier des investissements de long terme au détriment de besoins connus à court terme (équipements et services sociaux),
- préserver des ressources naturelles fragiles peut s'opposer à court et moyen termes à la qualité de vie (l'accès aux sports de pleine nature), aux logiques d'organisation des territoires (pression foncière),
- repousser les frontières (l'intégration européenne) et ouvrir la jeunesse au monde (réussite éducative) peut à court terme susciter plus de mobilité que d'accroissement des ressources des territoires (entrepreneuriat)
- ...etc.

L'exigence de développement durable ne permet donc pas de se saisir des défis un à un et d'élaborer des éléments de réponse en rapport, qui ne feraient que s'additionner. Elle implique une lecture simultanée et transversale des défis.

Chaque institution partie prenante de l'action publique réalise cette lecture à travers le filtre de ses compétences. Celles du Département, centrées sur l'accompagnement, le bien-être, l'avenir des hommes et des femmes du Pas-de-Calais, sur l'aménagement et la préservation des territoires, l'amènent à se saisir des défis territoriaux sous l'angle des processus d'adaptation qu'ils appellent.

► Des défis territoriaux aux enjeux de l'action du Département

L'ampleur, la vigueur et la rapidité des évolutions structurantes que connaît le monde – cinq parmi les principales ont été évoquées, mais il en existe évidemment une multitude d'autres – font que les territoires et leurs habitants sont confrontés aujourd'hui à une exigence d'adaptation. Ces adaptations sont d'autant plus nécessaires et douloureuses pour le corps social qu'elles sont très largement non régulées ou régulées à *minima* par les instances internationales, voire nationales.

Pour que le Pas-de-Calais connaisse demain un développement durable dans une société globalisée confrontée à un impératif écologique, le Conseil général a décidé de faire de sept thématiques, les enjeux de son intervention :

1. l'expression des talents : la responsabilisation individuelle croissante, le besoin d'innovation, le développement de la société de la connaissance, mais en même temps le risque de reproduction sociale à l'identique sur des schémas en inadéquation avec le monde tel qu'il est et devient, font que la question de l'expression des talents est le premier enjeu de l'action du Département.

2. les facteurs d'émancipation et d'épanouissement : en lien direct avec l'expression des talents, mais allant au-delà puisque sont également concernées l'ouverture au monde, la qualité de vie et le vivre ensemble, l'attractivité résidentielle et économique, la question de l'accès aux facteurs d'épanouissement que sont le sport et la culture est le deuxième enjeu de l'action du Département.

Il s'agit non seulement de l'accès physique et de la diversité de l'offre mais également de l'accès à une offre dont la qualité dépasse l'idée de divertissement mais fait de la culture et du sport des facteurs collectifs d'émancipation et d'épanouissement.



3. les personnes les plus vulnérables : la période actuelle, comme toutes les périodes d'évolution rapide et de grande ampleur, est dure pour les plus fragiles. L'humanité d'une société se mesure, dit on, à la manière dont elle traite les plus vulnérables de ses membres. Leur porter l'attention – dont la protection est la forme la plus aboutie – à laquelle nous estimons qu'ils ont droit est le troisième enjeu de l'action du Département.

4. les dynamiques territoriales : la globalisation et les nouvelles logiques productives qu'elle induit, la montée en puissance de l'économie de la connaissance qui bouleverse les avantages compétitifs relatifs des territoires, le coût de l'énergie et des transports qui commence à peser sur les logiques de localisation des habitants et des entreprises, l'individualisation des comportements qui fait que les aménités territoriales recherchées ne sont plus ce qu'elles étaient hier, concourent tous à modifier les dynamiques structurantes des territoires. La tendance à la métropolisation est l'une d'entre elles. Il existe donc pour le Département un quatrième enjeu autour de la question des dynamiques territoriales.

5. la mobilité : en lien avec les nouvelles dynamiques territoriales précédemment évoquées, qui repoussent les catégories sociales les moins fortunées aux confins de la périurbanisation, mais également dans la perspective bien plus large du réchauffement climatique, généré pour une part significative par les rejets de CO₂ liés au transport, et de la dévalorisation culturelle de celui qui est immobile de manière subie, la question de la mobilité est devenue une question sociale. La mobilité est par conséquent le cinquième enjeu de l'action du Département.

6. la création de richesse : outre leur impact sur les dynamiques territoriales (cf. supra), la globalisation et le développement de l'économie de la connaissance modifient en profondeur les termes de la création de richesses. La concurrence des pays à bas coûts de main-d'œuvre pose

la question de la pérennité en Europe d'un certain nombre d'activités de main d'œuvre ou pour lesquelles le coût du travail est un élément important de la compétitivité. La surreprésentation de l'industrie dans le Pas-de-Calais l'expose particulièrement à ce risque. Le changement de nature des compétences demandées (importance croissante du capital social et culturel), tant dans les secteurs exposés à la concurrence internationale que dans les secteurs de l'économie domestique, pose la question de l'exclusion du marché du travail d'une partie de la population active.

Cette double interrogation, territoriale et sociale, fait de la question de la création de richesses le sixième enjeu de l'action du Département.

7. l'usage des ressources : sur un territoire dont les ressources humaines et matérielles ont été à ce point exploitées au cours du dernier siècle, que sa reconversion n'est pas achevée près de 40 ans après avoir commencé, la question de l'usage des ressources dans une logique de durabilité est évidemment un enjeu fort de développement. Cette attention aux ressources est encore accrue par le fait que la concurrence entre les territoires, à une échelle continentale ou mondiale, pousse à leur usage déraisonnable, loin d'une vision de moyen ou long termes. Au-delà de sa dimension territoriale, la question des ressources dans leur aspect quantitatif doit également être posée, dans une société qui découvre la non-durabilité environnementale de son modèle de développement.

Dans cette double dimension, l'usage des ressources est le septième enjeu de l'action du Département.

3.2 - LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU DÉPARTEMENT

Des sept enjeux précédemment identifiés se déduisent sept orientations stratégiques pour l'action du Département.

A la différence des enjeux qui ne font que définir ce qui est « en jeu », ce qui est « en question » dans les interventions du Département, les orientations stratégiques précisent comment l'institution départementale se saisit du problème soulevé. Si l'enjeu est la question, l'orientation stratégique définit la voie choisie pour répondre à la question.

Les orientations stratégiques ont donc vocation à être la matrice des politiques publiques, dans le sens où elles leur donneront une forme plutôt qu'une autre, une coloration particulière.

► Révéler, accompagner et ancrer les talents

« *Chaque homme apporte en naissant un caractère, un génie et des talents qui lui sont propres* », affirmait Jean-Jacques Rousseau. Chacun dispose d'un potentiel, que les événements ou la société permettent de plus ou moins valoriser. Dans un département peuplé de 1,5 million d'habitants, de nombreux talents existent. D'autres ne demandent qu'à s'exprimer et à générer une dynamique positive pour le territoire, sous réserve bien sûr que les conditions favorables à leur expression existent.

Révéler, accompagner et ancrer les talents répond en premier lieu à la problématique du bien vivre ensemble dans la mesure où cette orientation s'adresse aux habitants du Pas-de-Calais dans leur ensemble, et notamment et à la jeunesse, qu'elle soit en difficulté ou non, et aux personnes handicapées.

Cette orientation découle et implique également de penser et d'organiser

le territoire, dans sa réalité la plus concrète, en conséquence : répartition des équipements sportifs et culturels, qualification des ressources pour l'activité économique.

La révélation, l'accompagnement et l'ancrage des talents constituent enfin des éléments déterminants de l'achèvement de la reconversion économique et sociale. Il est impératif dans cette optique d'offrir, d'une part, aux enfants du Pas-de-Calais un accompagnement éducatif, un accès à la culture et au sport propices à l'expression de leur talents, d'autre part, aux adultes via par exemple la formation tout au long de la vie ou l'insertion par l'emploi, les moyens d'élargir le champ des possibles des trajectoires individuelles. Il s'agit de lever les barrières, qu'elles soient symboliques, géographiques ou linguistiques.

Enfin, révéler, accompagner et ancrer les talents contribuera à inscrire le territoire dans l'économie-monde du 21^e siècle dans la mesure où cela implique à la fois de conforter les universités et les centres de recherche, les filières innovantes et les secteurs porteurs.

Parce que cette orientation vise à lever des barrières de tout ordre, elle participe pleinement au défi qui consiste à dépasser les frontières pour élargir notre monde. D'abord grâce à une valorisation des talents du département avec une politique offensive de notoriété. Ensuite par la mise à l'épreuve des talents : dans un contexte de globalisation et de mobilité accrue, il est aisé de trouver ailleurs les conditions pour s'exprimer, si on ne peut le faire ici. Cette mobilité est souhaitable. Mais il convient également de donner l'envie, un jour, de revenir.

► Permettre à tous de participer à la création de richesses

Même s'il importe fortement de produire des richesses économiques marchandes, valorisables sur des marchés aujourd'hui de plus en plus internationaux, la création de valeur ajoutée va bien au-delà. Il y a bien

sûr la valeur ajoutée créée par le secteur de l'économie domestique, mais il y a également l'ensemble de la valeur ajoutée sociale, non ou faiblement valorisée en termes monétaires dans la société actuelle : contribution au lien social, échange de services entre voisins ou parents, contribution à la réussite éducative par l'implication dans le monde associatif, ...

Le Conseil Général, de par ses compétences et son ambition pour le Pas-de-Calais, ne souhaite négliger aucune forme de création de richesses. La distinction introduite entre les trois catégories de valeur ajoutée est même partiellement artificielle. Sans le secteur de l'économie domestique et sans l'économie « sociale », la participation du territoire à l'économie-monde serait illusoire. La création de richesse est un tout.

Certes, à l'échelle macroéconomique de l'économie départementale, des grands équilibres doivent sans aucun doute être conservés entre ces trois composantes, mais à l'échelle des individus, la contribution à la création de richesses peut se faire à un moment de la vie dans un secteur, à un autre moment, suite par exemple à un aléa, dans un deuxième secteur, à un autre moment enfin dans un troisième secteur.

L'orientation stratégique du Département en matière de création de richesses est fondée sur cette approche et vise même à créer les conditions d'une fluidité des parcours individuels entre ces différentes catégories. Tout habitant du Pas-de-Calais est susceptible, sous une forme ou sous une autre, de participer à la création de richesses, source fondamentale d'émancipation et d'épanouissement. Le Département s'y emploie. Pour cela il oriente ses efforts vers :

- le secteur économique marchand : développement des réseaux (numériques ou de transport), soutien aux Universités-centres de recherche et appui aux filières porteuses et innovantes afin d'assurer une base économique pérenne au département, développement d'un tourisme de qualité, participation à l'émergence ou au portage de grands projets et de grands événements, développement d'une politique d'excellence patrimoniale, culturelle et sportive.

- l'insertion économique des personnes éloignées de l'emploi : donner à tous l'opportunité de participer à la création de richesse est un élément essentiel de réponse aux défis de l'achèvement de la reconversion économique et sociale, de l'anticipation des risques sociaux et du bien vivre ensemble.
- la reconnaissance de la valeur ajoutée sociale : l'allongement de la durée de vie et la diminution du temps hebdomadaire de travail sont autant de facteurs favorisant la création d'une richesse sociale au bénéfice de la communauté. L'accompagnement des personnes âgées, la réussite éducative, l'excellence sportive et culturelle sont les vecteurs principaux de cette reconnaissance.

► Valoriser et ménager les ressources

Le département dispose de ressources variées, qu'il convient d'une part de valoriser, d'autre part de ménager.

Valoriser et ménager les ressources est une condition essentielle pour améliorer la qualité de vie et le vivre ensemble des habitants du Pas-de-Calais. Ces ressources sont à la fois :

- humaines : tant la jeunesse que les actifs ou les personnes âgées, pris séparément et dans leur ensemble, constituent une richesse pour le territoire (entrepreneuriat, participation à la vie sociale)
- infrastructurelles : les infrastructures (réseaux et équipements) sont des éléments clés à la fois de la qualité de vie et pour offrir un terreau favorable à la création de richesses.
- naturelles : outre la préservation des ressources naturelles pour les générations futures dans une optique de développement durable, il s'agit d'anticiper les risques pour mieux les maîtriser et les gérer.
- culturelles, via une mise en valeur des pratiques artistiques, des cultures traditionnelles et populaires.

De même, le fait de chercher à « valoriser et ménager les ressources » s'inscrit dans le processus d'achèvement de la reconversion économique et sociale, en impulsant le développement d'une politique d'excellence dans différents domaines (patrimonial, culturel et sportif en particulier) ; elle contribue également à ce processus par la diffusion d'une nouvelle image du département, susceptible d'attirer durablement non seulement des touristes mais aussi de nouvelles activités économiques.

Enfin, cette orientation stratégique répond à la nécessité de dépasser les frontières et de s'inscrire dans l'économie-monde au sens où elle induit une réflexion sur les réseaux de transport comme sur les réseaux numériques, sur la matière grise, avec une volonté de conforter les universités et les centres de recherche. Elle vise également à attirer des personnes issues de l'Eurorégion. Plus globalement, il s'agit de tirer parti des multiples potentialités du territoire pour assurer à celui-ci un large rayonnement au-delà des frontières.

► **Œuvrer à l'épanouissement et à l'émancipation de tous par la culture et le sport**

Les conditions de l'émancipation et de l'épanouissement des individus ont fortement évolué au cours des 20 dernières années. La globalisation a repoussé certaines frontières qui hier encore limitaient les périmètres de vie et les aspirations individuelles. Par ailleurs, le développement de la société de la connaissance appelle des savoir-être essentiels au développement personnel et à l'autonomie.

La culture et le sport, parce qu'ils sont au cœur du processus de construction de l'individu, jouent un rôle incontournable dans la possibilité d'accéder à l'émancipation et à l'épanouissement.

Trois dimensions organisent la réflexion autour des idées force de qualité et de démocratisation de l'offre et des pratiques :

- Le bien-vivre ensemble des habitants : le sport et la culture

constituent indéniablement des outils permettant à chacun de s'épanouir par le biais de l'émotion, de s'émanciper par la pratique mais également de se construire en s'ouvrant aux autres et au monde. Être acteur ou spectateur est constructeur de liens à la fois interpersonnels et sociaux. Dans cette perspective, il importe que tous les habitants du Pas-de-Calais se sentent concernés par la culture et le sport, y compris ceux qui sont a priori les plus éloignés (les personnes âgées, les personnes handicapées, les jeunes et les personnes en insertion sociale).

- L'attractivité des territoires : si tous les habitants ne sont pas égaux face à la découverte de certaines pratiques, tous les territoires ne le sont pas non plus en termes d'équipements et de services. Un rééquilibrage est en cours. Aucun espace du Pas-de-Calais ne doit demain être privé d'une politique d'équipements et de services raisonnée et partagée à l'échelle d'un territoire, dont la bonne mesure pourrait être l'intercommunalité.
- Le rayonnement départemental au-delà de ses frontières : l'excellence doit être proposée à chacun, dans l'accueil, dans les conditions de réalisations de l'exploit, de la création, de l'échange. Le Pas-de-Calais n'a rien à envier à ses voisins proches ou lointains. Il s'agit de le faire savoir en menant une politique offensive de notoriété et en participant à l'émergence et au portage de grands projets et d'événements.

► **Développer les conditions d'un égal accès à une mobilité durable**

Le développement des conditions d'un égal accès à une mobilité durable repose sur une double exigence : permettre l'accès à la mobilité à tous les habitants, inscrire la mobilité dans la durabilité.

Avant toute chose, l'accès à la mobilité pour tous les habitants suppose qu'il y ait une envie de mobilité. Un des moyens de la susciter passe par

un accompagnement éducatif novateur, mené dans une optique globale ou d'insertion sociale. Si les frontières sont des freins à la mobilité, elles sont quelques fois dans les têtes.

En ce qui concerne la mobilité physique, il s'agit d'améliorer les conditions de vie des habitants du Pas-de-Calais et en particulier des publics-cibles du Département (jeunes, personnes âgées et handicapées) en luttant contre l'insécurité routière et en adaptant les réseaux de transport. Une mobilité facilitée joue également un rôle essentiel dans l'accès à l'emploi de tous et plus spécifiquement des publics en insertion.

En complément de la mobilité physique, l'intégration du Pas-de-Calais dans l'économie-monde passe par un développement numérique des territoires.

Outre les dimensions économiques et sociales sous-jacentes aux différents types de mobilité, une mobilité durable impose la prise en compte d'une composante environnementale avec notamment :

- le développement de transports alternatifs à la voiture : cet aspect doit être intégré en amont de la réflexion sur l'organisation du territoire, dans l'adaptation des réseaux de transports aux nouveaux besoins, ainsi que dans la qualité environnementale de l'habitat et dans l'aménagement des espaces naturels, qui sont autant d'éléments qui concourent également à l'amélioration de la qualité de vie ;
- la limitation des impacts sur l'environnement : les stratégies d'atténuation des rejets de gaz à effet de serre, nécessaires pour limiter le risque climatique, impliquent de minimiser l'incidence environnementale de l'étalement urbain. De même, la réalisation et l'entretien des infrastructures de transport doivent intégrer la préservation des ressources naturelles environnementales et paysagères afin de ne pas obérer l'attractivité du territoire.

► Accompagner les territoires face aux nouvelles dynamiques spatiales

Les dynamiques spatiales et les ressources des territoires se nourrissent et s'influencent réciproquement. C'est pourquoi l'accompagnement des territoires face aux nouvelles dynamiques spatiales revêt une double dimension. La première réside dans l'amélioration de l'attractivité des territoires par la valorisation durable des ressources utiles aux dynamiques contemporaines. La seconde découle de la volonté du Département d'agir contre les formes d'exclusion territoriale et sociale liées à ces dynamiques.

- Développer l'attractivité des territoires : dans une logique d'insertion dans l'économie-monde, il convient de qualifier les ressources des territoires pour le développement des entreprises, de les accompagner dans la promotion des filières innovantes, les activités de recherche, et dans leur développement numérique et touristique. Le développement de l'excellence, qu'elle s'incarne dans le sport, la culture ou le patrimoine, la participation à l'émergence et au portage des grands projets et le lancement d'une politique offensive de notoriété concourent également à la valorisation et au rayonnement des territoires.
- Agir contre les exclusions territoriales et sociales liées aux dynamiques spatiales : il s'agit tout à la fois de combler le déficit d'ingénierie des territoires - notamment ruraux, qui obèrent leur capacité à s'intégrer à ces dynamiques, et de veiller à la cohérence des stratégies territoriales afin que le territoire départemental s'organise au mieux. En outre, les dynamiques spatiales modifient les logiques de développement résidentiel et la répartition dans l'espace des différents types de population en fonction de leurs moyens et de leurs représentations. Ainsi, les populations socialement en difficulté sont le plus souvent spatialement reléguées, ce qui pose la question de l'adaptation

des réseaux de transports à leurs besoins, tandis que la faible maîtrise historique de l'étalement urbain pose la question de son incidence environnementale et paysagère. Le Département est particulièrement vigilant sur ces phénomènes du fait de ses compétences sociales (jeune enfant, jeunesse, famille, ...) et volontaristes (sport et culture variés, pratiqués par le plus grand nombre) qui nécessitent une réponse de proximité.

► Protéger les plus fragiles et favoriser leur autonomie

Du fait de leur nature et de leur ampleur, les évolutions contemporaines sont clairement excluantes pour la partie la plus fragile de la population. Chef de file des politiques sociales, le Département entend protéger cette population et favoriser son autonomie. Il s'agit ainsi :

- de prévenir les risques de perte d'autonomie : tous les habitants du Pas-de-Calais sont concernés par les accidents de santé (prévention sanitaire) et les accidents de la route (lutte contre l'insécurité routière) aux conséquences parfois invalidantes. En outre, le Département est particulièrement attentif aux jeunes en difficulté, afin que leur capacité à mener une vie d'adulte autonome ne soit pas obérée.
- de rechercher les conditions d'amélioration de la qualité de vie des publics les plus fragiles : cela passe par la constitution d'un terreau familial et éducatif de qualité (politiques du jeune enfant, de la jeunesse, de la famille, accueil des collégiens). Cela nécessite également un accès facilité à la mobilité pour les personnes en perte d'autonomie (personnes âgées, handicapées, personnes ayant des difficultés sociales) qui conforte le vivre ensemble.
- d'élargir leur horizon pour développer leur autonomie : l'ouver-

ture au monde, le lien social, le travail sont autant d'éléments qui favorisent l'autonomie des publics les plus fragiles et leur ouvrent des perspectives. Ils trouvent un écho dans les politiques départementales relatives à la culture, au sport, à l'éducation d'une part, et à l'insertion d'autre part.





4

Les objectifs de politique publique du Département

Les orientations stratégiques de l'action du Département ne sont pas encore ses politiques publiques. D'une part, parce que, si les premières sont transversales par nature, les secondes sont généralement thématiques (construction autour d'un savoir-faire ou d'un public cible). D'autre part parce que si les orientations sont stratégiques comme leur nom l'indique, les secondes sont opérationnelles.

La notion d'objectif de politique publique vient aisément s'intercaler entre les deux concepts et permet de jeter un pont entre eux. Les objectifs de politique publique sont, en ce sens, la déclinaison la plus fine de la stratégie, à un niveau pré-opérationnel.

Les objectifs de politique publique ont été énoncés dès la phase du pré-Projet Stratégique. Celui-ci énonce une série d'attendus à l'horizon 2020 ; la syntaxe employée « *nous entendons être ...* » portant bien en-elle l'idée d'un objectif à atteindre.

4.1 - ENONCÉ DES OBJECTIFS

Trente objectifs de politique publique, issus directement du pré-Projet Stratégique Départemental, ont été formulés. Ils sont regroupés en huit catégories, émanant également du pré-P.S.D.

► Accompagner les habitants à tous les âges de la vie

1 - Le jeune enfant

Les deux principaux leviers permettant de répondre à l'objectif de protection du jeune enfant (Protection Maternelle et infantile) sont :

- le renforcement de la prévention, qui passe par la définition de politiques de dépistage et d'accompagnement adaptées ;
- le développement de partenariats qui visent à mieux impliquer les autres acteurs concernés par cette politique. A titre d'exemple, dans le cadre de la contractualisation, le Conseil Général négocie une plus grande implication des E.P.C.I. dans la création de structures de petite enfance, ce qui facilitera tout à la fois une meilleure sensibilisation et un meilleur suivi des publics défavorisés ou éloignés de la prévention prénatale.

2 - La jeunesse

A la recherche de nouveaux modèles d'identification au-delà des sphères connues (famille, école), la jeunesse constitue un moment décisif dans la construction de l'individu et de sa place dans la société. Pour l'y aider, la politique afférente cherchera à :

- faire des jeunes des citoyens à part entière en les familiarisant aux enjeux de notre société et aux pratiques démocratiques. Une réponse à cet objectif sera la mise en place d'instances départementales « miroir », composées de collégiens (Conseil Général et Conférences territoriales de collégiens) ;
- mieux insérer les jeunes dans la société en ouvrant les structures éducatives sur l'extérieur. Cette ambition est une réponse au besoin de lien social. Culture, sport, rencontres, débats...

peuvent trouver leur place dans ces établissements et répondre ainsi aux attentes des habitants, des associations et des collectivités. Hors du temps scolaire, les établissements doivent devenir des lieux de vie où adultes et enfants vivent ensemble.

3 - La famille

Pour le développement harmonieux du jeune enfant, la vie en famille est cruciale. Le Conseil Général s'efforcera de mettre en place des politiques visant à :

- favoriser le développement du lien parents-enfants. La place des parents ne peut cependant se limiter à l'existence de lieux d'expression ou d'écoute. Il s'agit de promouvoir davantage, avec des politiques innovantes, le « faire en famille » en matière de loisirs, de culture ou de sport ;
- développer des lieux d'accueil de qualité, pour la petite enfance et pour l'enfance. A terme, il s'agira notamment d'adapter le réseau des structures collectives d'accueil temporaire pour que chaque enfant dispose, avant son entrée à l'école, de l'expérience de la vie en collectivité et de l'enrichissement qui en découle pour faciliter une intégration réussie dans la vie scolaire. Le Conseil Général mènera une politique active de formation continue des professionnels de l'Enfance, notamment des assistantes maternelles et familiales ;
- faciliter l'acquisition du langage et la découverte des pratiques culturelles et sportives ;
- favoriser l'activité professionnelle des femmes, qui participe de l'épanouissement familial. A ce titre, une réflexion sur le développement de structures d'accueil à proximité des zones d'activités sera menée avec les acteurs concernés ;
- inciter les familles à faire évoluer leurs perceptions du monde

par un accès facilité à la mobilité, la culture, l'éducation...

4 - Les personnes âgées

L'allongement de la durée de vie découle des progrès de la médecine et de meilleures conditions de vie. Pour que ce progrès s'accompagne de gain de qualité de vie, les politiques publiques en la matière doivent intégrer les dimensions suivantes :

- le développement de la prévention de la dépendance, y compris par la recherche d'une meilleure insertion des personnes âgées dans la société ;
- l'offre d'hébergement la mieux adaptée aux réalités des individus et des territoires, y compris le cas échéant l'adaptation du logement de la personne âgée à son degré de handicap ;
- le développement des services à la personne, notamment pour lutter contre l'isolement des personnes âgées ;
- l'émergence de solutions relatives à l'accroissement prévisible des maladies dégénératives, telles Alzheimer ;
- la mise en synergie de l'action des partenaires dont le champ d'intervention concerne les personnes âgées. A titre d'exemple, le département engagera la signature de conventions d'objectifs affichant ses priorités d'action. C'est sur cette base que nous unifierons l'action des Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) sur le territoire départemental, en lien avec les Maisons du Département Solidarité dont le rôle, à cet égard, sera renforcé ;
- l'association des personnes âgées à la réflexion spécifique du Département sur ce sujet. Dans cette perspective, le rôle du Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées (CODERPA) sera renforcé.
- la réduction des inégalités territoriales départementales dans la qualité du service rendu aux personnes âgées.

► Protéger face aux accidents de la vie

5 - Le handicap

Le handicap nécessite des solutions adaptées dans différents domaines.

La protection face au handicap revêt trois dimensions :

- la prévention afin d'influer sur l'occurrence des situations du handicap notamment des plus fragiles (jeune enfant, personnes âgées...) ;
- l'accompagnement des personnes handicapées pour faciliter leur quotidien, ce qui pose la question du maillage des équipements et des services ;
- l'intégration du handicap dans les politiques publiques contenant une dimension d'accessibilité et de mobilité (espaces naturels, transports...).

Cet objectif s'inscrit dans le contexte nouveau de la mise en œuvre de la Maison Départementale du Handicap. Celle-ci sera territorialisée dans un souci de partenariats renforcés, d'optimisation et de diffusion des initiatives les plus innovantes menées sur le terrain.

6 - L'insertion sociale

Au-delà des dispositifs d'allocation, la mission du Conseil Général est la remise à l'emploi durable des femmes et des hommes qui en sont privés en mobilisant tous les dispositifs d'insertion. Dans cette optique, il convient de :

- penser l'insertion sociale comme une composante permanente de la définition et de la mise en œuvre des politiques départementales ;
- mettre en cohérence les interventions des différents partenaires dans le domaine de l'insertion ;
- anticiper, en partenariat, les évolutions du marché de l'emploi et

pointer les efforts de formation adaptés aux besoins présents et futurs.

7 - La jeunesse en difficulté

La jeunesse en difficulté, souvent à la recherche d'un emploi ou d'un parcours professionnel, éprouve des difficultés qui lui sont propres.

Les politiques permettant d'y répondre sont de trois ordres :

- la prévention en partenariat avec tous les acteurs intervenant dans la chaîne des politiques publiques visant la réussite éducative, entendue au sens large ;
- la protection des jeunes ayant ponctuellement besoin d'insertion professionnelle ou sociale, par l'adaptation de l'offre d'accueil à la diversité des situations, en partenariat avec les acteurs concernés, par exemple dans le domaine du logement ;
- la protection des mineurs en danger par des dispositifs adaptés.

8 - La prévention sanitaire

La protection face aux accidents de la vie passe aussi par la garantie d'une bonne santé pour tous.

L'objectif de prévention sanitaire interroge :

- les pratiques et modes de consommation individuels ou collectifs ayant un impact sur la santé (alimentation, addictions, sédentarité...) et le coût et la disponibilité de l'offre nécessaire à leur modification (produits de qualité, équipements et services sportifs, informations...);
- l'intégration de cette dimension dans les politiques départementales (voirie, transport, éducation, sport, logement...);
- le maillage des équipements et des professionnels du secteur médical, paramédical et hospitalier.

9 – La sécurité routière

La protection face aux accidents de la vie concerne également l'amélioration de la sécurité routière, qui dépend des facteurs suivants :

- la prévention des conflits entre les usagers (camions, automobiles, vélos, piétons...). Cela passe tout à la fois par l'intégration en amont des projets d'urbanisme de la problématique des modes de déplacement, l'aménagement d'infrastructures adaptées aux modes de déplacement doux, le développement du civisme et du respect d'autrui et la sensibilisation des publics les plus concernés ;
- la réduction de l'exposition aux risques par la résorption des zones actuellement ou potentiellement accidentogènes ;
- la prise en compte de la sécurité routière dans la localisation des activités génératrices de déplacements de personnes ou de marchandises.

► Œuvrer à l'épanouissement et à l'émancipation de tous par la culture et le sport

10 - Développer toutes les formes d'arts et les rendre accessibles à tous

Permettre à tous de découvrir l'art, en faciliter la pratique, repérer les talents dans ce domaine et les promouvoir concourent à rendre possible l'épanouissement de chacun en fonction de ses attentes et de ses aptitudes.

Les principaux leviers permettant de répondre à cet objectif sont :

- la concentration des moyens du Département sur une opération fédératrice des arts vivants, après la démonstration par les scènes vagabondes que le département dispose de ressources



d'un excellent niveau artistique et culturel et que ce type d'opération rencontre un public de masse parmi la population des territoires ruraux ou périurbains ;

- la proposition d'une offre musicale de qualité qui touche et attire plus particulièrement les jeunes, notamment à l'échelle de l'Eurorégion ;
- l'aide aux artistes plasticiens dans le domaine de la création, y compris par la poursuite de la politique d'acquisition d'œuvres du Département ;
- l'utilisation de la dynamique de l'arrivée du Louvre-Lens pour renforcer les partenariats et la transversalité entre tous les acteurs culturels. Veiller à ce que la population s'approprie le projet au point d'en faire un élément nouveau de l'identité collective et impulser une plus grande mise en valeur des musées régionaux.

11 - Développer et rendre la lecture publique accessible à tous

Cette compétence obligatoire des Conseils Généraux est essentielle pour le Pas-de-Calais. Le Département a le devoir d'être meilleur que les autres dans ce domaine, en raison de déficits importants à combler et parce qu'une parfaite maîtrise des outils que sont la lecture et l'écriture est aujourd'hui essentielle.

L'ambition départementale est d'offrir à tous les habitants du Pas-de-Calais des lieux d'accès à la culture, à l'auto-formation, à la recherche documentaire via :

- la multiplication des supports ;
- la professionnalisation des intervenants ;
- la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques ;
- la création de nouveaux lieux de découverte.

12 - Développer les cultures traditionnelles et populaires et les rendre accessibles à tous

Toutes les disciplines artistiques bénéficient d'une aide à la diffusion. Toutefois, un effort particulier sera porté sur la pratique amateur en milieu rural notamment par :

- l'octroi d'aides logistiques qui faciliteront l'accès à la culture de proximité. Ainsi un centre d'histoire rurale préservera le patrimoine et l'oralité des héritages ;
- le soutien aux harmonies et fanfares du Pas-de-Calais avec la favorisation de l'insertion par la musique des personnes en difficulté.

13 - Des sports variés pratiqués par le plus grand nombre sur l'ensemble du territoire

Le sport constitue un facteur d'équilibre, de santé et d'épanouissement de chacun. Il concerne tous les âges, les valides comme les handicapés.

Le Conseil Général s'efforcera en conséquence de :

- développer l'animation sportive sur tout le territoire départemental et notamment en milieu rural ;
- assurer une répartition harmonieuse, en lien avec les intercommunalités du Pas-de-Calais, des équipements sportifs notamment en direction des jeunes ;
- amplifier son action en faveur de la pratique sportive au collège, celui-ci constituant un lieu privilégié pour faire découvrir et apprécier la pratique sportive ;
- organiser sur l'ensemble du territoire des temps forts de découverte des pratiques sportives ;
- porter des événements sportifs de grande ampleur, axés sur les sports de pleine nature.

► Offrir les conditions de la réussite éducative à tous les enfants du Pas-de-Calais

14 - Développer des conditions d'accueil matériel optimales pour les collégiens

La réussite éducative constitue un levier essentiel de développement économique et social du territoire départemental. Elle nécessite de bonnes conditions d'accueil des élèves mais aussi des personnels éducatifs et péri-éducatifs.

Pour cela, les politiques publiques en la matière doivent intégrer les dimensions suivantes :

- bâtir ou rénover des collèges avec une attention particulière portée à l'esthétique et à la haute qualité environnementale, les établissements étant des lieux de vie pour les élèves, les enseignants, l'ensemble des personnels. Un cahier des charges pour les constructions et réhabilitations futures sera réalisé ;
- faire des collèges des lieux d'exposition et de découverte de la création artistique avec la mise en valeur d'œuvres d'artistes locaux, comme une invitation à la culture et un soutien aux artistes plasticiens du département ;
- engager une politique d'accessibilité douce aux collèges. Cela implique à la fois le développement d'accès sécurisés qui faciliteront les cheminements piétonniers, mais également le développement de pistes cyclables desservant les établissements ainsi que de plates-formes permettant la combinaison du transport scolaire routier et de la bicyclette.

15 - Assurer un accompagnement éducatif novateur et de qualité

Au-delà de la construction et de l'entretien des collèges, la réussite éducative repose sur un accompagnement efficace des élèves. Pour cela, le Conseil Général entend :

- mener une politique volontariste en matière d'internats. Ces derniers répondent non seulement aux besoins des familles mais ils peuvent constituer une des voies d'un accompagnement dans la durée d'enfants en manque de repères ;
- veiller au développement de pôles et de filières d'excellence sur tout le territoire du département avec une cohérence territoriale et dans un souci de mixité sociale qui pourraient voir vivre ensemble, dans les internats par exemple, les élèves inscrits dans le programme « réussite éducative » et les élèves précoces ;
- redoubler l'effort visant à permettre l'accès à l'informatique et à Internet à tous les collégiens du Pas-de-Calais via les classes pupitres ;
- impulser des pratiques nouvelles dans le domaine des langues, en particulier l'anglais. Il s'agit de multiplier les occasions de présenter les langues étrangères aux élèves en collège, par le biais de supports pédagogiques et en facilitant les séjours linguistiques ;
- promouvoir l'excellence scientifique des jeunes du Pas-de-Calais en offrant toutes les possibilités à l'expérimentation par l'aménagement matériel des classes de sciences physiques et des sciences de la vie. La multiplication et l'accompagnement des clubs scientifiques pourront se faire en liaison avec toutes les ressources départementales ;
- renforcer l'information en matière d'orientation scolaire et pro-



fessionnelle par la création d'espaces information métiers dans les centres de documentation et d'information et une participation plus grande aux forums à destination des élèves et des parents pour leur choix d'avenir ;

- accompagner le développement de la citoyenneté de la jeunesse du Pas-de-Calais en s'appuyant sur sa politique de coopération décentralisée, sur le devoir de mémoire et en suscitant le développement des projets d'élèves en matière civique notamment.

► Protéger et valoriser le cadre de vie et l'environnement

16 - Préserver et valoriser les espaces et les ressources naturelles

La prise de conscience assez récente du caractère limité de nos ressources naturelles nécessite d'être réactif en la matière.

Cet objectif repose sur les principes suivants :

- une approche économe de l'espace (à forte valeur patrimoniale ou « banal ») et des ressources naturelles dans la définition des politiques d'aménagement et d'environnement. Économe s'entend ici tout à la fois dans une acceptation quantitative (économiser l'espace et les ressources) et qualitative (augmenter la biodiversité de l'espace et améliorer la qualité des ressources ou les altérer le moins possible) ;
- le développement de l'éco-citoyenneté, indispensable à l'appropriation des espaces et des ressources par les usagers et garant de leur pérennité ;
- la concertation pour éviter les conflits entre les nombreux usages des espaces et des ressources naturelles (randonnée,

sports de nature, chasse, pêche, agriculture, tourisme...)

- la coordination des acteurs concernés par l'un ou l'autre des domaines couverts (eau, espaces naturels...)
- la recherche d'un équilibre entre préservation de la biodiversité, des paysages et des ressources d'une part et leur valorisation d'autre part.

17 - Freiner la production et améliorer la gestion des déchets

La gestion des déchets constituera probablement l'un des enjeux environnementaux majeurs du 21^{ème} siècle.

L'objectif de « freiner la production des déchets et améliorer leur gestion » nécessite :

- d'intégrer la problématique « déchets » dans les politiques départementales (achat public, chantiers divers...) afin de montrer l'exemple ;
- de développer l'éco-citoyenneté des publics-cibles et des agents du Conseil Général dans ce domaine ;
- d'inciter les acteurs concernés à penser la localisation des équipements de traitement et de valorisation des déchets dans une logique d'équilibre territorial et d'optimisation des transports intégrant en priorité les modes alternatifs à la route ;
- de favoriser l'innovation dans toute la chaîne de la production jusqu'au traitement des déchets.

18 - Minimiser l'incidence environnementale et paysagère de l'étalement urbain et des transports

L'étalement urbain et les transports génèrent des pressions sur l'environnement et les paysages. Leur réduction passe par :

- une meilleure intégration de l'environnement, des paysages et des déplacements dans les projets d'aménagement et de construction des bâtiments départementaux ;
- la sensibilisation des publics-cibles du Conseil Général au respect de l'environnement ;
- une offre de transports publics adaptée aux besoins des territoires et coordonnée entre les différentes autorités organisatrices de transport ;
- un aménagement du territoire plus équilibré et multipolaire ;
- la lutte contre les inégalités sociales face aux nuisances environnementales,
- la mise en cohérence des documents de planification des territoires du Pas-de-Calais.

19 - Prévenir les risques naturels

La prévention des risques, quels qu'ils soient, revêt un caractère essentiel et nécessite une vision globale. Pour répondre à cet objectif de prévention, les politiques publiques du Département s'appuieront sur les principes suivants :

- l'intégration des risques dans la définition et la mise en œuvre des politiques d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement ;
- la prise en compte des risques aux échelles adéquates ;
- une réflexion partenariale sur les stratégies d'adaptation territoriale face à des risques dont l'occurrence devrait s'accroître dans le contexte du changement climatique ;
- une gestion économe de l'espace pour limiter la création de nouvelles zones artificialisées.

20 - Agir pour la qualité environnementale de l'habitat et des constructions

Valoriser les constructions intégrant les principes de développement durable constitue l'une des voies d'un développement solidaire du territoire.

L'objectif d'une meilleure qualité environnementale de l'habitat et des constructions comprend trois dimensions :

- l'intégration de la qualité environnementale dans la définition des politiques départementales d'aide à la construction d'équipements et au logement et dans les constructions des bâtiments départementaux ;
- la lutte contre les inégalités sociales dans l'accès à l'habitat de qualité ;
- la mobilisation des acteurs concernés par la qualité du logement ;
- l'innovation en matière de construction et d'habitat durable.

► Renforcer l'accessibilité des territoires et répondre de manière durable à l'exigence de mobilité

21 - Adapter nos réseaux et nos infrastructures de transport aux nouveaux besoins

Agir en faveur du développement durable implique une révision des schémas et des habitudes de transport. Promouvoir de nouvelles pratiques en matière de mobilité, valoriser la multimodalité, développer les transports propres, alternatifs et collectifs sont les objectifs à atteindre.

Les changements dans les pratiques, l'exigence toujours plus forte de routes avec un haut niveau de service, en terme de confort, de sécurité, de fiabilité des temps de parcours, la prise en compte des déplacements cyclistes dans les aménagements, mais aussi les charges induites par

le transfert du réseau de routes nationales amèneront le Département à faire des choix. Ces choix s'envisageront sur la base de priorités relatives à la sécurité, à la mobilité, à l'aménagement du territoire et au respect des équilibres.

L'affectation des moyens répondra dorénavant à l'adéquation des demandes avec les objectifs stratégiques ainsi énoncés.

L'usager, aujourd'hui, combine souvent plusieurs moyens de transport: les aires de correspondance, les aménagements d'horaires seront au cœur du schéma départemental des mobilités, élaboré en lien avec les autres autorités organisatrices de transport.

A l'intérieur des territoires, des efforts seront menés en partenariat pour encourager le recours à des modes de transport innovants, moins coûteux, plus efficaces et plus écologiques à destination des scolaires, des publics cibles ou dans les zones rurales non ou mal desservies. Parallèlement, l'organisation générale, voire les fondements, de l'offre de transport en commun interurbain seront adaptés aux réalités contemporaines.

Diversifier les modes de transport fait également partie des priorités au regard de l'impératif écologique et de la demande croissante de la population, confrontée au coût de l'énergie. Outre le fait qu'elle répond à cette double considération, la politique en faveur de la mobilité cycliste concoure au développement touristique. La politique de voirie prendra pleinement en compte cette dimension et veillera à sa traduction concrète dans les partenariats avec les E.P.C.I., le Conseil Régional et les associations d'usagers.

22 - Agir pour le développement numérique des territoires

Elément d'attractivité territoriale et d'accès à la connaissance, le développement numérique, comme toute dynamique nouvelle, porte en lui un risque de fracture territoriale et sociale. Le risque de fracture territoriale

découle du peu d'intérêt des opérateurs privés à investir dans les zones où le potentiel de trafic est trop faible au regard des coûts de l'infrastructure. Le risque de fracture sociale, outre sa dimension inévitablement territoriale, concerne l'inégalité des citoyens à accéder à ces nouvelles technologies et à s'approprier les nouveaux modes de communication et de sociabilisation qu'elles génèrent.

Pour que le développement numérique des territoires ne donne pas naissance à de nouvelles fractures, le Département recherchera :

- la meilleure articulation possible des interventions des différents partenaires (Europe, Etat, Région, Département, E.P.C.I.) visant une couverture de l'ensemble du territoire en téléphonie mobile et en haut-débit et la définition d'un réseau structurant en très-haut débit ;
- l'adaptation de l'offre de Technologies de l'Information et de la Communication aux besoins des territoires ;
- l'assistance en ingénierie aux collectivités qui en sont dépourvues, dans le cadre de la Mission d'Ingénierie et d'Appui Départemental ;
- le développement de l'innovation liée à l'utilisation des T.I.C. dans l'exercice des compétences du Conseil Général et notamment à destination de ses publics-cibles ;
- l'amélioration du service au public par le développement de la « e-administration ».

► Contribuer au développement économique par l'insertion et l'innovation

23 - Qualifier les ressources du territoire pour l'accueil des entreprises

L'élargissement du cadre de la concurrence entre entreprises et par là-même la concurrence entre les territoires pose la question de :

- la qualité des ressources dont disposent ces derniers pour être à la fois attractifs pour les entreprises (stratégie de développement exogène) et propices au développement des dynamiques endogènes (création d'entreprises) ;
- leur articulation dans le cadre d'une stratégie territoriale permettant de démultiplier leurs effets.

Le Département a pour objectif, au-delà de la création de zones d'activité, de contribuer, au côté des E.P.C.I., à cette qualification stratégique des ressources du territoire. Telles des « sucres lents », elles sont à la base de la performance économique à long terme. On peut citer :

- la montée en qualification des zones d'activités (intégration paysagère, qualité environnementale, diversification des services proposés aux entreprises et à leurs employés...) ;
- une stratégie économique partenariale répondant aux besoins des créateurs d'entreprises et des entreprises innovantes ;
- l'amélioration de l'attractivité territoriale par le développement des ressources lentes incluses dans le champ des compétences du Département (culture, éducation, sport, politique du jeune enfant, randonnée...) ;
- une adhésion aux stratégies territoriales d'accueil d'entreprises sur base de l'offre d'infrastructures existante (réseau routier et ferroviaire) et à venir (réseau très haut débit, grands projets structurants...).

24 - L'insertion par l'emploi et l'action en faveur d'un développement économique solidaire

Au-delà des dispositifs d'allocation, il convient de remettre durablement à l'emploi les femmes et les hommes qui en sont privés, tout en agissant pour un développement économique solidaire.

Les principaux leviers permettant de répondre à cet objectif sont :

- veiller à faire de l'insertion un « réflexe » permanent. C'est ainsi que le Département parviendra à mettre en cohérence les politiques d'insertion et particulièrement les interventions des différents partenaires dans le domaine ;
- anticiper autant que possible les évolutions du marché de l'emploi et identifier les besoins de formation adaptés aux demandes présentes et futures en lien avec les acteurs économiques, les organismes d'aide à la recherche d'emploi et les structures d'insertion ;
- développer les réseaux nécessaires à la formation et à l'embauche des publics les plus éloignés de l'emploi dans les grands chantiers publics, tels le Canal Seine- Nord- Europe ou le Louvre Lens ;
- préparer les parcours des publics concernés en favorisant leur tutorat et en informant les entreprises ;
- soutenir activement l'émergence d'emplois de proximité dans le cadre des politiques menées par le Département (services à la personne, environnement, tourisme, loisirs, sport et culture) ;
- systématiser l'intégration d'une clause sociale et d'une clause environnementale dans la passation des marchés publics du Département ;
- proposer de nouveaux dispositifs favorisant l'insertion professionnelle en privilégiant le développement des cultures Bio ;
- accompagner activement l'économie solidaire ;
- encourager le travail des personnes handicapées.



25 - Conforter les universités et les centres de recherche. Contribuer aux transferts de technologie et à l'innovation

L'éducation, et plus largement la recherche appliquée ou fondamentale jouent un rôle moteur dans l'intelligence et la préparation de l'avenir d'un territoire.

Pour y contribuer, le Conseil Général entend :

- maintenir le Pas-de-Calais comme terreau de formation des Maîtres en prenant notamment appui sur l'Université d'Artois, pôle pluridisciplinaire et multipolaire ;
- renforcer, en partenariat avec la Région et les E.P.C.I., et en adéquation avec le tissu économique, l'équipement des Universités du Pas-de-Calais en centres techniques ou laboratoires ;
- structurer des démarches autour des pôles d'excellence et des pôles de compétitivité ;
- soutenir des filières innovantes mais également les filières créatrices d'emploi qui sont trop mal accompagnées.

26 - Promouvoir et conforter les filières innovantes et les secteurs porteurs

Pour préserver et dynamiser l'activité, maintenir et créer des emplois, la recherche, l'innovation et la mise en synergie des savoir-faire sont primordiaux.

Dans ce cadre, le Conseil Général se propose d'orienter ses politiques publiques vers les objectifs suivants :

- soutenir les projets de l'industrie automobile et des matériels de transport qui ont un impact sur le territoire départemental ;
- développer la plate-forme de Douges notamment via le Canal Seine-Nord Europe ;

- accompagner les projets d'innovation et de diversification des industries agroalimentaires du Pas-de-Calais en général et de l'halieutique plus spécifiquement ;
- envisager sur certains secteurs du département une réflexion autour d'une filière courte du bois, qui allie développement économique, développement durable et thématique agricole ;
- tout mettre en œuvre pour réduire la consommation d'énergie du Département, utiliser et promouvoir les énergies renouvelables (biomasse en général, biomasse ligneuse en particulier, solaire, ...) ;
- réfléchir, en concertation avec les acteurs économiques concernés, à l'installation, l'innovation et à la répartition géographique des entreprises d'artisanat ;
- s'associer aux recherches sur l'exploitation de la bio ressource afin de produire des biocarburants et des combustibles pour anticiper les évolutions annoncées de la Politique Agricole Commune. Les missions du Laboratoire Départemental d'Analyses pourraient être développées dans ce domaine ;
- soutenir l'installation des jeunes en milieu rural ;
- soutenir les filières innovantes et valoriser les petites et moyennes structures agricoles ainsi que la diversification des productions ;
- au regard de la problématique des coûts de transport, encourager et favoriser la transformation de la production au plus près.

27 - Faire d'un tourisme de qualité une source d'attractivité au cœur de l'Eurorégion

Le tourisme constitue un élément fort de l'image des territoires et symbolise leur attractivité. Pour le développer, le Département cherchera à :

- promouvoir l'image du Pas-de-Calais (en particulier sur les marchés français) et les identités territoriales en s'appuyant sur la dimension transversale du tourisme, alliant culture, sport et vie associative ;
- développer l'offre touristique à la population en favorisant son accès aux loisirs et aux séjours, en l'impliquant dans l'accueil touristique et en favorisant l'échange entre jeunes européens à travers les structures du tourisme social et associatif ;
- faire l'expertise des grands projets, des événements et des projets touristiques territoriaux, en partenariat avec les différents acteurs du tourisme, afin d'accompagner les territoires volontaires dans la recherche de leurs identités ou spécificités ;
- anticiper l'évolution de l'hébergement touristique pour l'adapter à la demande, à la raréfaction, à la cherté de l'immobilier et du foncier disponible, avec un traitement différencié selon les trois principaux espaces de consommation touristique, à savoir la Côte d'Opale, l'espace rural, les villes et les espaces densément urbanisés du département (villes portuaires et espaces de l'aire métropolitaine de Lille) ;
- impulser une démarche qualité départementale en lien avec les acteurs du tourisme et l'adapter à chacun des territoires touristiques.

► Promouvoir l'excellence du Pas-de-Calais

28 - Participer à l'émergence et au portage de grands projets et de grands événements

Les grands projets ou événements d'envergure internationale du Pas-de-Calais sont actuellement le Louvre-Lens, le Canal Seine-Nord Europe, les Jeux Olympiques de 2012 et le Site des 2 Caps.

Pour en optimiser les effets de leviers, le Département souhaite en faire :

- des éléments majeurs de l'image du territoire, des vecteurs de notoriété, incarnant l'unité du Pas-de-Calais, sa capacité à innover et à construire. On peut citer à titre d'exemple, l'aménagement du Site des 2 Caps, dont les retombées sur l'image du département sont très positives. La préparation du territoire à l'accueil de certaines équipes aux Jeux Olympiques de 2012 devrait également avoir un impact important.
- le moteur d'un développement territorial en sensibilisant la population locale à leur arrivée et en générant des projets ou de nouvelles implantations sur le territoire. Ainsi, le Canal Seine-Nord Europe améliorera l'accessibilité des territoires et structurera la logistique. Il sera par là même un vecteur de compétitivité pour les entreprises de nombreux secteurs et favorisera également de nouvelles implantations industrielles et logistiques. De même, le Louvre-Lens est l'occasion de renforcer les partenariats et la transversalité entre les acteurs culturels.

29 - Développer une politique d'excellence patrimoniale, culturelle et sportive

L'objectif de l'excellence est la source du progrès, individuel et collectif. Pour promouvoir l'excellence du Pas-de-Calais, le Conseil Général se propose de :

- promouvoir l'excellence sportive. Il s'agit de renforcer l'image sportive du Pas-de-Calais par le biais des acteurs que sont les clubs et les athlètes. Il s'agit également, en lien avec les E.P.C.I., de profiter des retombées des Jeux Olympiques de Londres 2012 dans les domaines du tourisme, de l'économie et du sport ;
- promouvoir l'excellence culturelle et la mettre à portée de tous les habitants du Pas-de-Calais en accueillant, par exemple et en fonction des spécificités de chaque territoire, des artistes, en faisant vivre des lieux d'expression artistiques et des temps forts au plus près des habitants ;
- promouvoir l'excellence patrimoniale. Au-delà de la politique de préservation et de gestion du patrimoine, il s'agit de faire découvrir ou redécouvrir ces richesses aux habitants du Pas-de-Calais.

30 - Mener une politique offensive de notoriété

Pour valoriser le Pas-de-Calais et le faire rayonner, le Conseil Général compte :

- accompagner les talents du département en valorisant à la fois les nombreuses personnalités issues du Pas-de-Calais et les talents en devenir ;
- accompagner les événements d'envergure nationale et internationale qui jalonnent la vie du département ;
- mener des campagnes nationales et internationales d'image.

4.2 - OBJECTIFS DE POLITIQUE PUBLIQUE ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Du fait du décalage entre la transversalité des orientations stratégiques et le caractère thématique des objectifs de politique publique, il ne peut y avoir de correspondance univoque des seconds dans les premières. Chaque objectif de politique publique contribue dans les faits à la réalisation de plusieurs orientations stratégiques. Ce qui, de manière symétrique, signifie que la réalisation de chaque orientation stratégique ne peut être atteinte que par le biais de plusieurs objectifs de politique publique. Les sept tableaux ci-après présentent une première analyse de la contribution des objectifs de politique publique à la réalisation des orientations stratégiques du Département. L'analyse devra être approfondie et s'enrichira sans nul doute à l'occasion de la mise en œuvre du présent projet.

Ces tableaux montrent incidemment que la transversalité est une dimension incontournable de la réalisation des orientations stratégiques du Département.

Contribution des objectifs de politique publique aux orientations stratégiques (1/7)

Orientations stratégiques	Objectifs de politique publique
Rvéler, accompagner et ancrer les talents	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La jeunesse ▶ Les arts ▶ La lecture publique ▶ Les cultures traditionnelles et populaires ▶ Des sports variés pratiqués par le plus grand nombre, sur tout le territoire ▶ Développer des conditions d'accueil matériel optimales pour les collégiens ▶ Assurer un accompagnement éducatif, novateur et de qualité ▶ Développer une politique d'excellence patrimoniale, culturelle et sportive ▶ Mener une politique offensive de notoriété ▶ Qualifier les ressources du territoire pour l'accueil des entreprises ▶ L'insertion par l'emploi. Agir en faveur d'un développement économique solidaire ▶ Conforter les universités et les centres de recherche. Contribuer aux transferts de technologie et à l'innovation ▶ Le Handicap ▶ La jeunesse en difficulté ▶ Promouvoir et conforter les filières innovantes et les secteurs porteurs ▶ etc...



Contribution des objectifs de politique publique aux orientations stratégiques (2/7)

Orientations stratégiques	Objectifs de politique publique
Permettre à tous de participer à la création de richesses	<ul style="list-style-type: none">▶ L'insertion sociale▶ Développer des conditions d'accueil matériel optimales pour les collégiens▶ Assurer un accompagnement éducatif, novateur et de qualité▶ Agir pour le développement numérique du territoire▶ Qualifier les ressources du territoire pour l'accueil des entreprises▶ L'insertion par l'emploi. Agir en faveur d'un développement économique solidaire▶ Conforter les universités et les centres de recherche. Contribuer aux transferts de technologie et à l'innovation▶ Promouvoir et conforter les filières innovantes et les secteurs porteurs▶ Participer à l'émergence et au portage de grands projets et de grands événements▶ Développer une politique d'excellence patrimoniale, culturelle et sportive▶ Le Handicap▶ Les personnes âgées▶ Adapter nos réseaux de transport aux nouveaux besoins : multimodalité, intermodalité, durabilité▶ Faire d'un tourisme de qualité une source d'attractivité au cœur de l'Eurorégion▶ etc...

Contribution des objectifs de politique publique aux orientations stratégiques (3/7)

Orientations stratégiques	Objectifs de politique publique
Valoriser et ménager les ressources	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La jeunesse ▶ Les personnes âgées ▶ Les cultures traditionnelles et populaires ▶ Préserver et valoriser les espaces et les ressources naturelles ▶ Freiner la production et améliorer la gestion des déchets ▶ Minimiser l'incidence environnementale et paysagère de l'étalement urbain et des transports ▶ Prévenir les risques naturels ▶ Agir pour la qualité environnementale de l'habitat et des constructions ▶ Adapter nos réseaux de transport aux nouveaux besoins (multimodalité, intermodalité, durabilité) ▶ Qualifier les ressources du territoire pour l'accueil des entreprises ▶ Conforter les universités et les centres de recherche. Contribuer au transfert de technologie et à l'innovation ▶ Promouvoir et conforter les filières innovantes et les secteurs porteurs ▶ Faire d'un tourisme de qualité une source d'attractivité au cœur de l'Eurorégion ▶ Les arts ▶ Assurer un accompagnement éducatif, novateur et de qualité ▶ Développer une politique d'excellence patrimoniale, culturelle et sportive ▶ Mener une politique offensive de notoriété ▶ L'insertion par l'emploi. Agir en faveur d'un développement économique solidaire ▶ Participer à l'émergence et au portage de grands projets et de grands événements ▶ etc...



Contribution des objectifs de politique publique aux orientations stratégiques (4/7)

Orientations stratégiques	Objectifs de politique publique
Œuvrer à l'épanouissement et à l'émancipation de tous par la culture et le sport	<ul style="list-style-type: none">▶ Les arts▶ La lecture publique▶ Les cultures traditionnelles et populaires▶ Des sports variés pratiqués par le plus grand nombre sur tout le territoire▶ Participer à l'émergence et au portage de grands projets et de grands évènements▶ Développer une politique d'excellence patrimoniale, culturelle et sportive▶ Mener une politique offensive de notoriété▶ La jeunesse▶ La jeunesse en difficulté▶ Le Handicap▶ Les personnes âgées▶ La prévention sanitaire▶ L'insertion sociale▶ Agir pour le développement numérique des territoires▶ etc...

Contribution des objectifs de politique publique aux orientations stratégiques (5/7)

Orientations stratégiques	Objectifs de politique publique
Développer les conditions d'un égal accès à une mobilité durable	<ul style="list-style-type: none">▶ Assurer un développement éducatif novateur de qualité▶ Minimiser l'incidence environnementale et paysagère de l'étalement urbain et des transports▶ Adapter nos réseaux de transport aux nouveaux besoins : multimodalité, intermodalité, durabilité▶ Agir pour le développement numérique des territoires▶ L'insertion par l'emploi. Agir en faveur d'un développement économique solidaire▶ L'insertion sociale▶ Les personnes âgées▶ Le Handicap▶ Préserver et valoriser les espaces et les ressources naturelles▶ L'insécurité routière▶ Assurer un accompagnement éducatif, novateur et de qualité▶ Agir pour la qualité environnementale de l'habitat et des constructions▶ etc...



Contribution des objectifs de politique publique aux orientations stratégiques (6/7)

Orientations stratégiques	Objectifs de politique publique
Accompagner les territoires face aux nouvelles dynamiques spatiales	<ul style="list-style-type: none">▶ Des sports variés pratiqués par le plus grand nombre sur tout le territoire▶ Développer des conditions d'accueil matériel optimales pour les collégiens▶ Préserver et valoriser les espaces et les ressources naturelles▶ Minimiser l'incidence environnementale et paysagère de l'étalement urbain et des transports▶ Adapter nos réseaux de transport aux nouveaux besoins : multimodalité, intermodalité, durabilité▶ Agir pour le développement numérique des territoires▶ Qualifier les ressources du territoire pour l'accueil des entreprises▶ Conforter les universités et les centres de recherche▶ Faire d'un tourisme de qualité une source d'attractivité au cœur de l'Eurorégion▶ Participer à l'émergence et au portage de grands projets et de grands évènements▶ Développer une politique d'excellence patrimoniale, culturelle et sportive▶ Le jeune enfant▶ La jeunesse▶ Promouvoir et conforter les filières innovantes et les secteurs porteurs▶ Les personnes âgées▶ Le handicap▶ Mener une politique offensive de notoriété▶ La jeunesse en difficulté▶ etc...

Contribution des objectifs de politique publique aux orientations stratégiques (7/7)

Orientations stratégiques	Objectifs de politique publique
Protéger les plus fragiles et favoriser leur autonomie	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le jeune enfant ▶ La jeunesse ▶ La famille ▶ Les personnes âgées ▶ Le handicap ▶ L'insertion sociale ▶ La jeunesse en difficulté ▶ La prévention sanitaire ▶ L'insécurité routière ▶ Adapter nos réseaux de transports aux nouveaux besoins: multimodalité, intermodalité, durabilité ▶ La lecture publique ▶ Les cultures traditionnelles et populaires ▶ Des sports variés pratiqués par le plus grand nombre sur tout le territoire ▶ Développer des conditions d'accueil matériel optimales pour les collégiens ▶ Assurer un développement éducatif novateur de qualité ▶ Agir pour le développement numérique des territoires ▶ L'insertion par l'emploi. Agir en faveur d'un développement économique solidaire ▶ Les arts ▶ etc...

4.3 - Défis territoriaux et objectifs de politique publique

De la même manière qu'il est possible d'établir un lien entre les objectifs de politique publique et les orientations stratégiques, il est possible d'apprécier l'influence attendue des politiques publiques - exprimées par leurs objectifs - sur les défis. Il ne s'agit pas encore de mesurer l'impact des politiques du Département sur la situation sociale, économique et environnementale du Pas-de-Calais, mais d'apprécier la plus ou moins forte participation des objectifs des politiques publiques aux défis territoriaux.

Cette participation est mesurée par l'influence qu'exerce ou devrait exercer les politiques publiques du Département si elles sont mises en œuvre dans le respect de leurs objectifs, tels qu'ils sont exprimés dans le présent projet. Seule l'influence directe a été prise en compte ; sont donc ignorés ici les effets en chaîne générés par l'influence des politiques entre-elles et l'influence en retour (*effet de feedback*) de la situation territoriale sur les politiques menées.

Il en découle une première vision synthétique de la capacité du Département à agir sur la trajectoire sociale, économique et environnementale du Pas-de-Calais.

Le premier tableau ci-après présente une vision de synthèse de l'influence des objectifs de politique publique sur les défis territoriaux. L'influence est graduée sur une échelle de mesure à quatre niveaux : influence significative, moyenne, modérée, faible.

Les huit tableaux suivants présentent de manière désagrégée les variables territoriales (constitutives des défis) qui sont influencées par les objectifs de politique publique. Chacune des lignes de ces huit tableaux donne ainsi une « *explication* » de la ligne correspondant à la même politique dans le premier tableau.

L'étape suivante est bien sûr celle de l'évaluation des politiques publiques. Elle aura comme objectif d'apporter un éclairage plus précis sur la contribution du Conseil Général à l'effort collectif visant à relever les défis qui se posent aujourd'hui au Pas-de-Calais. Elle devra également apporter les informations nécessaires au pilotage stratégique des politiques concernées, afin que puisse être recherchée en permanence la meilleure adéquation entre la réalité de terrain, l'état des lieux des territoires et les politiques du Conseil Général.

Première approche de la participation directe des objectifs de politique publique au défis territoriaux

Influence significative Influence moyenne Influence modérée Influence faible	Défis territoriaux		Améliorer les conditions de vie et conforter le bien vivre ensemble	Penser et organiser le territoire	S'inscrire pleinement dans l'économie mondiale du XXIème siècle	Etre durablement attractif par la valorisation des ressources structurelles des territoires	Dépasser les frontières pour élargir notre monde	Anticiper les risques pour mieux les maîtriser et les gérer	Poursuivre en continu la reconversion économique et sociale
	Objectifs de politique publique								
Accompagner les habitants à tous les âges de la vie	Le jeune enfant								
	La jeunesse								
	La famille								
	Les personnes âgées								
	Le handicap								
Protéger face aux accidents de la vie	L'insertion sociale								
	La jeunesse en difficulté								
	La prévention sanitaire								
	L'insécurité routière								
Développer et rendre accessible à tous les différentes formes de culture et de sport	Les arts								
	La lecture publique								
	Les cultures traditionnelles et populaires								
Offrir les conditions de la réussite éducative à tous les habitants du Pas-de-Calais	Des sports variés pratiqués par le plus grand nombre								
	Développer des conditions d'accueil matériel optimales pour les collégiens								
	Assurer un accompagnement éducatif novateur et de qualité								
Protéger et valoriser le cadre de vie et l'environnement	Préserver et valoriser les espaces et les ressources naturelles								
	Freiner la production et améliorer la gestion des déchets								
	Minimiser l'incidence environnementale et paysagère de l'étalement urbain et des transports								
	Prévenir les risques naturels								
Renforcer l'accessibilité des territoires et répondre de manière durable à l'exigence de mobilité	Agir pour la qualité environnementale de l'habitat et des constructions								
	Adapter nos réseaux de transport aux nouveaux besoins								
	Agir pour le développement numérique des territoires								
	Qualifier les ressources du territoire pour l'accueil des entreprises								
Contribuer au développement économique par l'insertion et l'innovation	L'insertion par l'emploi / Agir en faveur d'un développement économique solidaire								
	Conforter les universités et les centres de recherche. Contribuer aux transferts de technologie et à l'innovation								
	Promouvoir et conforter les filières innovantes et les secteurs porteurs								
	Faire d'un tourisme de qualité une source d'attractivité au cœur de l'Eurorégion								
Promouvoir l'excellence du Pas-de-Calais	Participer à l'émergence et au portage de grands projets et de grands événements								
	Développer une politique d'excellence patrimoniale, culturelle et sportive								
	Mener une politique offensive de notoriété								

Niveau d'influence des objectifs de politique publique sur les variables territoriales constitutives des défis (1/8)

		Influence significative	Influence moyenne	Influence faible ou modérée
Accompagner les habitants à tous les âges de la vie	Le jeune enfant		<ul style="list-style-type: none"> - Reproduction sociale - Accès à la culture - Réussite éducative - Niveau d'équipement et de services en milieu rural 	<ul style="list-style-type: none"> - Patrimoine naturel (paysage et biodiversité) - Intégration européenne - Accès aux équipements et services de soins et médico-sociaux - Tertiarisation de l'économie - Transmigrations - Qualification et orientation professionnelle - Décrochage social
	La jeunesse		<ul style="list-style-type: none"> - Intégration européenne - Reproduction sociale - Accès aux équipements et services de soins et médico-sociaux - Réussite éducative - Niveau d'équipement et de services en milieu rural - Décrochage social - Lien social de proximité 	<ul style="list-style-type: none"> - Entrepreneuriat - Accès à la culture - Transmigrations - Valeurs traditionnelles - Image du pas-de-Calais - Echelles de la gouvernance des territoires - Qualité de vie
	La famille		<ul style="list-style-type: none"> - Reproduction sociale - Accès aux équipements et services de soins et médico-sociaux - Accès à la culture - Réussite éducative - Niveau d'équipement et de services en milieu rural - Décrochage social - Lien social de proximité 	<ul style="list-style-type: none"> - Tourisme - Intégration européenne - Ruralité productive - Qualification et orientation professionnelle - Chômage - Mondialis
	Les personnes âgées		<ul style="list-style-type: none"> - Accès aux équipements et services de soins et médico-sociaux - Tertiarisation de l'économie - Accès à la culture - Niveau d'équipement et de services en milieu rural - Valeurs traditionnelles - Lien social de proximité 	<ul style="list-style-type: none"> - Tourisme - Mobilité des personnes - Réussite éducative - Niveau d'équipement et de services en milieu rural - Décrochage social - Territoires rurbains - Image du pas-de-Calais - Echelles de la gouvernance des territoires - Qualité de vie - L'habitat et le logement

Niveau d'influence des objectifs de politique publique sur les variables territoriales constitutives des défis (2/8)

		Influence significative	Influence moyenne	Influence faible ou modérée
Protéger face aux accidents de la vie	Le handicap		<ul style="list-style-type: none"> - Accès aux équipements et services de soins et médico-sociaux - Lien social de proximité 	<ul style="list-style-type: none"> - Tourisme - Intégration européenne - Mobilité des personnes - Ruralité productive - Entrepreneuriat - Tertiairisation de l'économie - Accès à la culture - Qualification et orientation professionnelle - Niveau d'équipement et de services en milieu rural - Décrochage social - Territoires rurbains - Echelles de la gouvernance des territoires - Qualité de vie - L'habitat et le logement - Grands projets structurants d'envergure nationale et internationale
	L'insertion sociale	- Décrochage social	<ul style="list-style-type: none"> - Reproduction sociale - Chômage - Valeurs traditionnelles - Lien social de proximité 	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilité des personnes - Accès aux équipements et services de soins et médico-sociaux - Réussite éducative - Niveau d'équipements et de services en milieu rural - Territoires rurbains - Echelles de la gouvernance des territoires - Qualité de vie - L'habitat et le logement
	La jeunesse en difficulté	<ul style="list-style-type: none"> - Décrochage social - Lien social de proximité 	<ul style="list-style-type: none"> - Reproduction sociale - Image du pas-de-Calais 	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilité des personnes - Accès aux équipements et services de soins et médico-sociaux - Niveau d'équipements et de services en milieu rural
	La prévention sanitaire			<ul style="list-style-type: none"> - Mobilité des personnes - Reproduction sociale - Accès aux équipements et services de soins et médico-sociaux - Réussite éducative - Niveau d'équipements et de services en milieu rural - Décrochage social - Image du pas-de-Calais - Echelles de la gouvernance des territoires - Qualité de vie
	L'insécurité routière			<ul style="list-style-type: none"> - Mobilité des personnes

Niveau d'influence des objectifs de politique publique sur les variables territoriales constitutives des défis (3/8)

		Influence significative	Influence moyenne	Influence faible ou modérée
Développer et rendre accessible à tous les différentes formes de culture et de sport	Les arts	<ul style="list-style-type: none"> - Reproduction sociale - Image du pas-de-Calais - Grands projets structurants d'envergure nationale et internationale 	<ul style="list-style-type: none"> - Tourisme - Intégration européenne - Tertiairisation de l'économie - Accès à la culture - Réussite éducative - Niveau d'équipements et de services en milieu rural - Décrochage social - Territoires rurbains - Echelles de la gouvernance des territoires - Qualité de vie - Lien social de proximité 	<ul style="list-style-type: none"> - Ingénierie et ressources des collectivités - Mobilité des personnes - Chômage - Valeurs traditionnelles
	La lecture publique		<ul style="list-style-type: none"> - Niveau d'équipements et de services en milieu rural - Territoires rurbains - Qualité de vie - Lien social de proximité 	<ul style="list-style-type: none"> - Ingénierie et ressources des collectivités - Mobilité des personnes - Reproduction sociale - Tertiairisation de l'économie - Accès à la culture - Réussite éducative - Décrochage social - Chômage - Valeurs traditionnelles - Image du pas-de-Calais - Grands projets structurants d'envergure nationale et internationale
	Les cultures traditionnelles et populaires			<ul style="list-style-type: none"> - Ingénierie et ressources des collectivités - Lien social de proximité

Niveau d'influence des objectifs de politique publique sur les variables territoriales constitutives des défis (4/8)

		Influence significative	Influence moyenne	Influence faible ou modérée
Développer et rendre accessible à tous les différentes formes de culture et de sport	Des sports variés pratiqués par le plus grand nombre (y compris notion de répartition sur tout le territoire)		<ul style="list-style-type: none"> - Reproduction sociale - Niveau d'équipements et de services en milieu rural - Décrochage social - Grands projets structurants d'envergure nationale et internationale - Lien social de proximité 	<ul style="list-style-type: none"> - Tourisme - Patrimoine naturel (paysage et biodiversité) - Mobilité des personnes - Entrepreneuriat - Qualification et orientation professionnelle - Réussite éducative - Valeurs traditionnelles - Territoires rurbains - Image du pas-de-Calais - Echelles de la gouvernance des territoires - Façade Maritime - Qualité de vie
	Offrir les conditions de la réussite éducative à tous les habitants du Pas-de-Calais	<p>Développer des conditions d'accueil matériel optimales pour les collégiens</p> <p>Assurer un accompagnement éducatif novateur et de qualité</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Accès à la culture - Réussite éducative - Niveau d'équipement et de services en milieu rural - Image du pas-de-Calais - Echelles de la gouvernance des territoires - Qualité de vie - Lien social de proximité - Dérèglement climatique

Niveau d'influence des objectifs de politique publique sur les variables territoriales constitutives des défis (5/8)

		Influence significative	Influence moyenne	Influence faible ou modérée
Protéger et valoriser le cadre de vie et l'environnement	Préserver et valoriser les espaces et les ressources naturelles		<ul style="list-style-type: none"> - Patrimoine naturel (paysage et biodiversité) - Façade Maritime 	<ul style="list-style-type: none"> - Tourisme - Intégration européenne - Pression foncière - Ruralité productive - Réussite éducative - Image du pas-de-Calais - Echelles de la gouvernance des territoires - Qualité de vie - Grands projets structurants d'envergure nationale et internationale - Dérèglement climatique - Université et recherche
	Freiner la production et améliorer la gestion des déchets			<ul style="list-style-type: none"> - Patrimoine naturel (paysage et biodiversité) - Ingénierie et ressources des collectivités - Entrepreneuriat - Logistique et déplacement des marchandises - Niveau d'équipement et de services en milieu rural - Echelles de la gouvernance des territoires - Qualité de vie - Coût des énergies et des transports - Dérèglement climatique
	Minimiser l'incidence environnementale et paysagère de l'étalement urbain et des transports		<ul style="list-style-type: none"> - Patrimoine naturel (paysage et biodiversité) - Territoires rurbains 	<ul style="list-style-type: none"> - Tourisme - Pression foncière - Mobilité des personnes - Image du pas-de-Calais - Qualité de vie - Coût des énergies et des transports - Dérèglement climatique
	Prévenir les risques naturels			<ul style="list-style-type: none"> - Patrimoine naturel (paysage et biodiversité) - Intégration européenne - Ingénierie et ressources des collectivités - Pression foncière - Ruralité productive - Transmigrations - Organisation de l'espace - Image du pas-de-Calais - Echelles de la gouvernance des territoires - Façade Maritime - Qualité de vie - Université et recherche
	Agir pour la qualité environnementale de l'habitat et des constructions		<ul style="list-style-type: none"> - Qualité de vie - L'habitat et le logement 	<ul style="list-style-type: none"> - Patrimoine naturel (paysage et biodiversité) - Tissu Economique - Qualification et orientation professionnelle - Niveau d'équipement et de services en milieu rural - Mondialisation - Image du pas-de-Calais - Reconversion sociale et économique des zones de mutations économiques - Coût des énergies et des transports - Dérèglement climatique

Niveau d'influence des objectifs de politique publique sur les variables territoriales constitutives des défis (6/8)

		Influence significative	Influence moyenne	Influence faible ou modérée
Renforcer l'accessibilité des territoires et répondre de manière durable à l'exigence de mobilité	Adapter nos réseaux de transport aux nouveaux besoins : multimodalité, inter-modalité, durabilité		- Mobilité des personnes	<ul style="list-style-type: none"> - Tourisme - Patrimoine naturel (paysage et biodiversité) - Métropolisation - Ingénierie et ressources des collectivités - Pression foncière - Accès aux équipements et services de soins et médico-sociaux - Tertiairisation de l'économie - Logistique et déplacement des marchandises - Accès à la culture - Niveau d'équipements et de services en milieu rural - Couverture numérique du territoire - Territoires rurbains - Echelles de la gouvernance des territoires - Qualité de vie - Coût des énergies et des transports - Dérèglement climatique
	Agir pour le développement numérique des territoires		<ul style="list-style-type: none"> - Mobilité des personnes - Tertiairisation de l'économie - Logistique et déplacement des marchandises - Accès à la culture - Niveau d'équipements et de services en milieu rural - Pôles de compétitivité et innovation 	<ul style="list-style-type: none"> - Tourisme - Intégration européenne - Métropolisation - Accès aux équipements et services de soins et médico-sociaux - Ruralité productive - Entrepreneuriat - Tissu Economique - Réussite éducative - Couverture numérique du territoire - Mondialisation - Lien social de proximité - Dérèglement climatique - Université et recherche

Niveau d'influence des objectifs de politique publique sur les variables territoriales constitutives des défis (7/8)

		Influence significative	Influence moyenne	Influence faible ou modérée
Contribuer au développement économique par l'insertion et l'innovation	Qualifier les ressources du territoire pour l'accueil des entreprises	- Permanence de la Variation de l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> - Métropolisation - Ingénierie et ressources des collectivités - Entrepreneuriat - Tissu Economique - Tertiairisation de l'économie - Qualification et orientation professionnelle - Niveau d'équipements et de services en milieu rural - Potentiel et bases fiscales - Mondialisation - Dépendance économique et politique - Pôles de compétitivité et innovation - Reconversion sociale et économique des zones de mutations économiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Tourisme - Mobilité des personnes - Reproduction sociale - Accès aux équipements et services de soins et médico-sociaux - Ruralité productive - Logistique et déplacement des marchandises - Accès à la culture - Couverture numérique du territoire - Chômage - Territoires rurbains - Image du Pas-de-Calais - Echelles de la gouvernance des territoires - Qualité de vie - L'habitat et le logement - Université et recherche
	L'insertion par l'emploi / Agir en faveur d'un développement économique solidaire	<ul style="list-style-type: none"> - Reproduction sociale - Décrochage social 	<ul style="list-style-type: none"> - Accès aux équipements et services de soins et médico-sociaux - Niveau d'équipements et de services en milieu rural - Lien social de proximité 	<ul style="list-style-type: none"> - Patrimoine naturel (paysage et biodiversité) - Ingénierie et ressources des collectivités - Mobilité des personnes - Entrepreneuriat - Accès à la culture - Transmigrations - Qualification et orientation professionnelle - Permanence de la Variation de l'emploi - Chômage - Image du Pas-de-Calais - Echelles de la gouvernance des territoires - Reconversion sociale et économique des zones de mutations économiques - L'habitat et le logement
	Conforter les universités et les centres de recherche. Contribuer aux transferts de technologie et à l'innovation	<ul style="list-style-type: none"> - Métropolisation - Image du Pas-de-Calais - Pôles de compétitivité et innovation 	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration européenne - Entrepreneuriat - Qualification et orientation professionnelle - Mondialisation - Façade Maritime - Université et recherche 	<ul style="list-style-type: none"> - Reproduction sociale - Tissu Economique - Tertiairisation de l'économie - Transmigrations - Permanence de la Variation de l'emploi - Dépendance économique et politique
	Promouvoir et conforter les filières innovantes et les secteurs porteurs		<ul style="list-style-type: none"> - Tourisme - Métropolisation - Entrepreneuriat - Qualification et orientation professionnelle - Potentiel et bases fiscales - Mondialisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration européenne - Reproduction sociale - Ruralité productive - Tissu Economique - Tertiairisation de l'économie - Logistique et déplacement des marchandises - Permanence de la Variation de l'emploi - Couverture numérique du territoire - Chômage - Image du Pas-de-Calais - Echelles de la gouvernance des territoires - Façade Maritime - Dépendance économique et politique - Pôles de compétitivité et innovation - Reconversion sociale et économique des zones de mutations économiques - Université et recherche

Niveau d'influence des objectifs de politique publique sur les variables territoriales constitutives des défis (8/8)

		Influence significative	Influence moyenne	Influence faible ou modérée
Contribuer au développement économique par l'insertion et l'innovation	Faire d'un tourisme de qualité une source d'attractivité au cœur de l'Eurorégion	<ul style="list-style-type: none"> - Tourisme - Façade Maritime 	<ul style="list-style-type: none"> - Patrimoine naturel (paysage et biodiversité) - Intégration européenne - Pression foncière 	<ul style="list-style-type: none"> - Ingénierie et ressources des collectivités - Mobilité des personnes - Reproduction sociale - Ruralité productive - Entrepreneuriat - Tissu Economique - Tertiairisation de l'économie - Qualification et orientation professionnelle - Permanence de la Variation de l'emploi - Niveau d'équipements et de services en milieu rural - Potentiel et bases fiscales - Couverture numérique du territoire - Chômage - Mondialisation - Valeurs traditionnelles - Image du Pas-de-Calais - Echelles de la gouvernance des territoires - Qualité de vie - L'habitat et le logement - Grands projets structurants d'envergure nationale et internationale
Promouvoir l'excellence du Pas-de-Calais	Participer à l'émergence et au portage de grands projets et de grands évènements		<ul style="list-style-type: none"> - Tourisme - Patrimoine naturel (paysage et biodiversité) - Accès à la culture - Réussite éducative - Valeurs traditionnelles - Image du Pas-de-Calais - Façade Maritime - Qualité de vie - Grands projets structurants d'envergure nationale et internationale 	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration européenne - Métropolisation - Ingénierie et ressources des collectivités - Reproduction sociale - Tertiairisation de l'économie
	Développer une politique d'excellence patrimoniale, culturelle et sportive	<ul style="list-style-type: none"> - Grands projets structurants d'envergure nationale et internationale 	<ul style="list-style-type: none"> - Tourisme - Ingénierie et ressources des collectivités - Accès à la culture - Image du Pas-de-Calais 	<ul style="list-style-type: none"> - Patrimoine naturel (paysage et biodiversité) - Intégration européenne - Métropolisation - Reproduction sociale - Tertiairisation de l'économie - Qualification et orientation professionnelle - Réussite éducative - Echelles de la gouvernance des territoires - Qualité de vie - Reconversion sociale et économique des zones de mutations économiques - Lien social de proximité
	Mener une politique offensive de notoriété		<ul style="list-style-type: none"> - Image du Pas-de-Calais 	<ul style="list-style-type: none"> - Tourisme - Intégration européenne - Reproduction sociale - Accès à la culture





5

Conclusion

Le projet stratégique du Conseil Général « Ambition Pas-de-Calais 2008-2020 » ouvre de nombreuses perspectives pour l'institution départementale. Une question permet de les synthétiser. Elle balaye l'ensemble des interrogations que posent l'énoncé des défis territoriaux, de l'ambition du Conseil Général, des orientations stratégiques du Département :

« La politique menée est-elle la mieux adaptée pour contribuer aux orientations stratégiques de l'institution, fruit de la volonté des Conseillers Généraux de faire du Pas-de-Calais un département solidaire, innovant et durable à horizon 2020, sachant que pour qu'il en soit ainsi, il convient de relever collectivement avec nos partenaires, une série de défis territoriaux, qui ne peuvent être considérés comme figés ? »

Si l'interrogation est un peu longue sous cette forme, elle présente néanmoins l'avantage de poser l'intégralité des termes qui sont en jeu :

- « **La politique menée est-elle la mieux adaptée pour contribuer aux orientations stratégiques de l'institution...** » : se poser la question est la meilleure manière de s'assurer de la réponse... Le caractère systématique de la question ouvrira bien souvent de nouvelles perspectives. Elle permettra aussi de s'interroger sur l'équilibre au sein de la politique menée, entre son volet gestion (accompagner la situation), son volet réactif (s'adapter à la situation), et son volet proactif (changer la situation). Si la partie « gestion » ou « réaction » des politiques ne doit pas être sous-estimée en termes de services rendus à la population, il apparaît cependant que la capacité à relever les défis du territoire dépend également fortement d'une logique d'interven-

tion proactive. Afin de répondre dans les meilleures conditions à cette question générale, qui se décline en autant de questions particulières que le Département mène de politiques, un projet d'administration sera rédigé. Il complétera la « boîte à outils » que constitue le projet stratégique et définira les modalités de sa mise en œuvre pour la période courant jusqu'en 2013, avec une attention particulière pour les trois prochaines années.

- « ... **faire du Pas-de-Calais un département solidaire, innovant et durable à horizon 2020 ...** » : parce que le développement durable n'est pas un slogan dans le Pas-de-Calais, la poursuite d'une telle ambition pose forcément la question de la prise en compte simultanée dans nos politiques des dimensions de la solidarité, de l'innovation et de la durabilité. Nos politiques devront donc être mises sous tension par ce triptyque et apporter des éléments de réponse à la manière dont elles s'acquittent de sa prise en compte. L'Agenda 21 du Département sera la première concrétisation de ce vaste chantier.

- « ... **relever collectivement avec nos partenaires ...** » : les problèmes sociaux, économiques et environnementaux que nous devons affronter sont complexes dans leurs causes, dans leurs expressions et par voie de conséquence dans leurs traitements. La participation, sur un même sujet, d'une pluralité d'acteurs (financeurs, co-maître d'ouvrage, maître d'ouvrage délégué, maître d'œuvre, bénéficiaires) est devenu la règle. Les partenariats formels se généralisent : programmes opérationnels européens, contrat de projets Etat-Région, contrats territoriaux de développement durable, conventions avec le monde associatif... A côté de ces accords formalisés, existe hors du domaine du droit une multitude de partenariats implicites, découlant de la complémentarité des institutions sur le terrain et dans le cadre de séquences de politiques publiques éclatées, segmentées entre plusieurs acteurs.

Pour participer le plus efficacement possible aux défis que doit affronter le Pas-de-Calais, le Département conçoit son action dans le cadre d'un collectif d'acteurs. Le surcroît potentiel d'efficacité qu'apporte l'action collective se perd encore trop souvent dans les coûts cachés de coordinations insuffisantes. C'est pourquoi les contractualisations seront étendues et approfondies et dessineront un cadre global de coordination des politiques publiques.

- « ... **relever... une série de défis territoriaux, qui ne peuvent être considérés comme figés** » : l'efficacité des politiques publiques du Département se mesurera à leur capacité à participer aux défis et à satisfaire les objectifs stratégiques de territoire qui leur sont liés. En se posant de manière incessante la question de la participation de nos politiques aux défis, il ne sera pas possible de faire fausse-route. La question de l'efficacité des politiques deviendra ainsi un fil rouge à suivre. L'évaluation des politiques publiques et l'animation d'une démarche de prospective seront les éléments centraux de la réponse qui sera apportée à cette question. L'évaluation des politiques publiques sera intégrée en amont lors des phases d'élaboration ou de reformulation des politiques. La démarche de prospective devra être menée en lien avec nos partenaires, dans le souci d'élaborer une vision partagée de l'avenir du Pas-de-Calais

Les perspectives qui viennent d'être ouvertes constituent les éléments d'une feuille de route pour le Conseil Général et l'administration départementale pour les années à venir. L'évolution de la situation sociale, économique et environnementale du Pas-de-Calais, le développement des partenariats amèneront sans doute à reconsidérer un certain nombre d'éléments du présent projet. Celui-ci sera alors bien plus qu'un document, il sera une démarche vivante, un état d'esprit. C'est à cette condition qu'il sera un succès.



TABLE DES MATIÈRES

1 - LE PAS-DE-CALAIS : DIAGNOSTIC ET PERSPECTIVES	7	2 - L'AMBITION POLITIQUE DU CONSEIL GÉNÉRAL	25
1.1 - ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	7	2.1 - UN DÉPARTEMENT SOLIDAIRE, INNOVANT ET DURABLE	25
▶ La mondialisation	7	▶ Un département qui protège la personne et organise la solidarité	26
▶ L'économie de la connaissance	8	▶ Un département qui favorise l'épanouissement des femmes et des hommes du Pas-de-Calais	26
▶ Le dérèglement climatique	9	▶ Un département qui revendique son excellence et organise son rayonnement	26
▶ Le coût des énergies et des transports	10	2.2 - LES VOIES ET LES MOYENS DE L'AMBITION	27
▶ La responsabilisation individuelle croissante et l'évolution des termes de la solidarité	11	3 - LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU DÉPARTEMENT	31
1.2 - LE PAS-DE-CALAIS DANS LE CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE CONTEMPORAIN : ÉTAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC	11	3.1 - LES ENJEUX DE L'ACTION DU DÉPARTEMENT	31
▶ La qualité de vie des habitants		▶ Les tensions propres à un développement durable	31
- Les variables territoriales	12	▶ Des défis territoriaux aux enjeux de l'action du Département	32
- Défi n° 1 : Améliorer la qualité de vie et conforter le vivre ensemble	12	3.2 - LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU DÉPARTEMENT	34
- Les objectifs stratégiques de territoire	13	▶ Révéler, accompagner et ancrer les talents	34
▶ L'organisation des territoires	13	▶ Permettre à tous de participer à la création de richesses	34
- Les variables territoriales	13	▶ Valoriser et ménager les ressources	35
- Défi n° 2 : Penser et organiser le territoire	14	▶ Oeuvrer à l'épanouissement et à l'émancipation de tous par la culture et le sport	36
- Les objectifs stratégiques de territoire	14	▶ Développer les conditions d'un égal accès à une mobilité durable	36
▶ La production de richesses	14	▶ Accompagner les territoires face aux nouvelles dynamiques spatiales	37
- Les variables territoriales	14	▶ Protéger les plus fragiles et favoriser leur autonomie	38
- Défi n° 3 : s'inscrire pleinement dans l'économie-monde du 21 ^{ème} siècle.	14	4 - LES OBJECTIFS DE POLITIQUE PUBLIQUE DU DÉPARTEMENT	41
- Les objectifs stratégiques de territoire	15	4.1 - ENONCÉ DES OBJECTIFS	41
▶ Les ressources des territoires	15	▶ Accompagner les habitants à tous les âges de la vie	42
- Les variables territoriales	15	1 - Le jeune enfant	42
- Défi n° 4 : être durablement attractif par la valorisation des ressources des territoires	18	2 - La jeunesse	42
- Les objectifs stratégiques de territoire	19	3 - La famille	42
▶ L'ouverture à l'Europe et au monde	19	4 - Les personnes âgées	43
- Les variables territoriales	19	▶ Protéger face aux accidents de la vie	43
- Défi n° 5 : dépasser les frontières pour élargir notre monde	19	5 - Le handicap	43
- Les objectifs stratégiques de territoire	20	6 - L'insertion sociale	43
▶ L'exposition aux risques	20	7 - La jeunesse en difficulté	44
- Les variables territoriales	20	8 - La prévention sanitaire	44
- Défi n° 6 : Anticiper les risques pour mieux les maîtriser et les gérer	20	9 - La sécurité routière	44
- Les objectifs stratégiques de territoire	21	▶ Oeuvrer à l'épanouissement et à l'émancipation de tous par la culture et le sport	44
▶ La reconversion	21	10 - Développer toutes les formes d'arts et les rendre accessibles à tous	44
- Les variables territoriales	21	11 - Développer et rendre la lecture publique accessible à tous	45
- Défi n° 7 : Poursuivre en continu la reconversion économique et sociale	22	12 - Développer les cultures traditionnelles et populaires et les rendre accessibles à tous	45
- Les objectifs stratégiques de territoire	22		
1.3 - PERSPECTIVES	22		



13 - Des sports variés pratiqués par le plus grand nombre sur l'ensemble du territoire	45
▶ Offrir les conditions de la réussite éducative à tous les enfants du Pas-de-Calais	46
14 - Développer des conditions d'accueil matériel optimales pour les collégiens	46
15 - Assurer un accompagnement éducatif novateur et de qualité	46
▶ Protéger et valoriser le cadre de vie et l'environnement	47
16 - Préserver et valoriser les espaces et les ressources naturelles	47
17 - Freiner la production et améliorer la gestion des déchets	47
18 - Minimiser l'incidence environnementale et paysagère de l'étalement urbain et des transports	48
19 - Prévenir les risques naturels	48
20 - Agir pour la qualité environnementale de l'habitat et des constructions	48
▶ Renforcer l'accessibilité des territoires et répondre de manière durable à l'exigence de mobilité	48
21 - Adapter nos réseaux et nos infrastructures de transport aux nouveaux besoins	48
22 - Agir pour le développement numérique des territoires	49
▶ Contribuer au développement économique par l'insertion et l'innovation	50
23 - Qualifier les ressources du territoire pour l'accueil des entreprises	50
24 - L'insertion par l'emploi et l'action en faveur d'un développement économique solidaire	50
25 - Conforter les universités et les centres de recherche. Contribuer aux transferts de technologie et à l'innovation	51
26 - Promouvoir et conforter les filières innovantes et les secteurs porteurs	51
27 - Faire d'un tourisme de qualité une source d'attractivité au coeur de l'Eurorégion	52
▶ Promouvoir l'excellence du Pas-de-Calais	52
28 - Participer à l'émergence et au portage de grands projets et de grands événements	52
29 - Développer une politique d'excellence patrimoniale, culturelle et sportive	53
30 - Mener une politique offensive de notoriété	53
4.2 - OBJECTIFS DE POLITIQUE PUBLIQUE ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	53
4.3 - DÉFIS TERRITORIAUX ET OBJECTIFS DE POLITIQUE PUBLIQUE	61
5 - CONCLUSION	73
6 - ANNEXES	78



6

Annexes

ANNEXE 1 : LES VARIABLES DE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1 - Améliorer les conditions de vie et conforter le vivre ensemble

► Accès aux équipements et services de soins et médico-sociaux

L'état de santé des habitants, moins bon dans le Pas-de-Calais qu'ailleurs en France, explique un recours plus important aux consultations médicales et aux soins infirmiers. En moyenne, un habitant du Pas-de-Calais consulte un professionnel de santé 7 fois / an (5,5 fois en moyenne nationale) et bénéficie de 24,8 actes de soins infirmiers (17,1 en moyenne nationale) par an. Toutefois, l'état de santé ne constitue pas la seule explication de ces écarts. Le déficit en équipements et personnels de santé de spécialité entraîne également un recours accru à la médecine générale.

► Des équipements et services de santé en nombre insuffisant

La plupart des indicateurs de l'offre sanitaire du département témoignent d'un sous-équipement chronique avec des écarts parfois importants par rapport à la moyenne nationale. La situation est particulièrement critique

concernant les médecins spécialistes (- 41,4 %) ou les chirurgiens dentistes (- 35,4 %). Seuls, l'équipement hospitalier de moyen séjour et les masseurs kinésithérapeutes parviennent à approcher les moyennes nationales. Mais ces deux indicateurs cachent en fait une disparité infra départementale importante : le bassin de Berck-Montreuil, avec la présence conjointe de l'hôpital maritime de Berck et du groupe Hopale présente des taux d'équipements records, avec 893 lits de moyen séjour (+ 500 % par rapport à la moyenne nationale) et 244 masseurs kinésithérapeutes (+ 14 %) pour 100 000 habitants.

Equipements et services médico-sociaux

Le Pas-de-Calais compte près de 110 000 personnes âgées de 75 ans et plus, et au moins 25 000 adultes et enfants handicapés (20 341 adultes allocataires de l'Allocation Adulte Handicapé, 4 683 enfants allocataires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé¹).

Le taux d'équipement pour l'accueil de personnes âgées (hébergement, et soins à domicile) accuse un déficit de 27 % par rapport au ratio moyen national. Concernant l'accueil d'adultes et d'enfants handicapés, les taux d'équipement sont au niveau de la moyenne nationale. Un déficit de places demeure néanmoins, le Nord-Pas-de-Calais étant la région qui présente le nombre de demandes non-satisfaites le plus important. Ainsi, fin 2001, la Cour des comptes a estimé que le nombre de demandes non-satisfaites enregistrées dans les établissements pour adultes handicapés de la région Nord-Pas-de-Calais s'élevait à près de 7 000 (soit au moins 2 000 pour le département du Pas-de-Calais à partir du seul poids démographique de celui-ci), dont 75 % pour des places en établissements de travail et 16 % pour des établissements médicalisés.

► Pouvoir des seniors

Depuis 1965, le poids des jeunes dans la démographie française s'atténue, et le vieillissement de la population s'accélère : aujourd'hui les plus de 60 ans représentent un cinquième de la population. Cette évolution est le résultat de 2 phénomènes conjoints qui continueront à s'amplifier : l'augmentation de l'espérance de vie, et le vieillissement des générations nombreuses du baby-boom (personnes nées entre 1945 et 1965). De plus ceci s'accompagne d'une meilleure santé globale des personnes âgées, leur permettant une activité accrue.

La structure sociodémographique des personnes de 60 ans et plus présente des caractéristiques spécifiques par rapport au reste de la population. C'est d'abord une population majoritairement féminisée même si les écarts d'espérance de vie entre les hommes et les femmes tendent à se réduire. Dans le département du Pas-de-Calais, avant 60 ans, la parité est presque parfaite, ensuite, les femmes dépassent en nombre les hommes, et représentent 56,5 % des 60-74 ans, 64% des 75-84 ans, et 76 % des 85 ans et plus. Les répartitions par catégories socioprofessionnelles sont également différentes : les cadres moyens et supérieurs ont ainsi une espérance de vie après 60 ans supérieure de 4 à 5 ans aux ouvriers et employés.

Des seniors « disponibles »

A 60 ans, la plupart des personnes ont des capacités intactes pour participer à la vie sociale, culturelle, économique, et sont à même d'apporter à la collectivité des richesses en matière d'expérience de vie, de solidarité, d'entraide, et ce pendant une période de vie parfois aussi longue qu'une carrière profes-

1 L'AAEH a remplacé l'Allocation d'Education le 1^{er} janvier 2006.



sionnelle. Ce sont les réseaux familiaux qui bénéficient en premier lieu de ces échanges. Une large majorité (75%) de personnes de plus de 60 ans, exerce régulièrement des solidarités familiales qui s'expriment dans un registre très large. Sous forme d'aides matérielles et morales à destination de la famille proche, elles sont, depuis quelques années, destinées tant aux descendants, qu'aux parents ou aux frères et sœurs.

Au-delà, dans des proportions moins importantes, les personnes âgées se mobilisent au service d'activités bénévoles en dehors du champ familial. Un tiers des adhérents des associations françaises sont ainsi des préretraités et retraités. Si la proportion de personnes engagées dans des associations, est somme toute à peu près identique à celle des autres tranches d'âge (voire inférieure au fur et à mesure qu'on avance en âge), le temps consacré par les bénévoles âgés est plus important : chaque personne de 60 à 75 ans consacre en moyenne 25 heures environ par mois à ces activités bénévoles organisées dans un cadre associatif.

Seniors : une cible porteuse

Les seniors de l'an 2000 disposent d'un pouvoir d'achat de 20 à 30% supérieur à la moyenne des moins de 50 ans, alors qu'il était au contraire inférieur de 20 % dans les années 80 (données nationales). En matière de consommation, les seniors sont une «génération porteuse». Le tourisme est le premier poste de dépenses des seniors. Ils représentent 45 % du marché hôtelier et 60 % des forfaits tout compris. La maison reste un autre poste de dépenses important : les plus de 60 ans possèdent notamment deux fois plus de résidences secondaires que les plus jeunes et les emprunts immobiliers sont, le plus souvent, remboursés. 6 seniors sur 10 sont des grands-parents, avec 4 petits-enfants en moyenne. Ce sont les petits-enfants qui modèlent la consommation des seniors, en termes de tourisme familial, de véhicules et d'équipement informatique: 54 % des seniors ont un ordinateur chez eux, ce qui correspond ici encore à la moyenne nationale. Les seniors sont également de gros consommateurs de produits culturels, et on peut aussi noter chez les moins de 75 ans un très fort souci de rester en forme. Ainsi, jusqu'à 65 ans, le taux de pratique d'un sport est identique à la moyenne des Français (Etude 2007 pour le magazine Notre temps).

▶ Accès à la culture

Les enjeux en matière de culture pour le département relèvent du renforcement de la cohésion, de l'équité sociale, de l'insertion et de l'intégration. La culture favorise la diffusion et le partage d'idées nouvelles : l'information, Internet, les nouvelles technologies, la télévision, le cinéma, les langues, les patois, la lecture, les contes, la poésie, les bandes dessinées, la sculpture, la peinture, mais aussi les particularités locales, le tourisme, le patrimoine, la gastronomie. L'accès à la culture, même si nombre de formes d'activités culturelles peuvent se pratiquer dans la sphère privée, repose sur la qualité de lieux culturels comme les musées, les bibliothèques, les théâtres, les salles de concerts et de spectacle, ou de celle d'évènements hors sites : arts et traditions populaires, sons et lumières...

Il est difficile d'évaluer sur un plan quantitatif, les pratiques des habitants du département sur ce point. Quelques rares indicateurs disponibles à cette échelle territoriale pourraient témoigner de "déficits" (la fréquentation des bibliothèques par la population du département), de comportements s'établissant à la

moyenne nationale (la part de budget des ménages consacré aux loisirs et à la culture de la région Nord-Pas-de-Calais est comparable à celle des ménages français), ou de différences positives (nombre d'harmonies). Le caractère hétérogène et multiforme de la Culture rend de toute façon les interprétations uniquement quantitatives contestables.

Cette diversité impose en revanche une vigilance particulière concernant la variété de l'offre, touchant tous les publics et toutes les formes culturelles. Elle est aussi difficilement évaluable sur un plan quantitatif à une échelle départementale, puisque l'adéquation entre cette offre et les attentes des usagers demeure difficile à appréhender compte tenu des évolutions permanentes de celles-ci. Seuls quelques constats partagés peuvent la qualifier : cette offre existe, mais elle est mal connue, plutôt urbaine, avec quelques déficits (équipements majeurs) et capacités (scènes de spectacle vivant, conservatoires à rayonnement départemental, musées labellisés, et label villes et pays d'art et d'histoire) remarquables. Elle souffre d'un manque d'encadrement professionnel pour accompagner et créer du lien. L'éveil et l'éducation artistiques restent insuffisants malgré les efforts.

► Accès au sport

Selon l'observatoire de la pratique sportive mis en place par le Département :

- Pratiques sportives : avec 283 705 licenciés sportifs et 3 479 clubs en 2006, 19% de la population pratique une activité sportive encadrée (moyenne nationale (23%).
- Équipements sportifs : 4 901 équipements sportifs sans distinction de types, soit un équipement pour environ 300 habitants (moyenne nationale : 1 pour 183). Par rapport aux populations résidentes, des zones de déficit apparaissent, notamment dans l'ex Bassin Minier.
- Sportifs de haut niveau : en 2007, 231 sportifs de haut niveau, était répertorié dans le Pas-de-Calais. Ceci le situe au 29ème rang national pour le nombre de sportifs de haut niveau, et le place au 79ème rang sur le ratio nombre d'athlètes / nombre d'habitants.

Comme pour la culture, l'activité sportive en marge de tout cadre structuré (clubs, ou équipements dédiés) est difficilement évaluable. Les sports de nature connaissent un essor important, que des aménagements (véloroutes, itinéraires pédestres) peuvent encore amplifier, permettant de concilier plaisir et sécurité.

► Qualité de vie

Les facteurs connexes au tissu économique (accueil des entreprises et services de l'économie de la connaissance) que sont la formation et la qualification, l'attractivité paysagère et résidentielle, la qualité des dessertes, l'offre culturelle et éducative... sont autant de ressources qui contribuent à l'attractivité du territoire. Les études sur la logique de localisation des entreprises (comme les études périodiques du cabinet K.P.M.G.) montrent que celles-ci accordent une réelle valeur à cette offre territoriale et sont prêtes à en payer le prix, pour peu que ce dernier soit en rapport avec les qualités offertes.



► L’habitat et le logement

Le parc des résidences principales du département du Pas-de-Calais se caractérise par une forte prédominance des maisons individuelles (80 % ; et 62,6 % pour la France hors Ile de France – RGP 1999). Beaucoup de ces maisons sont l’héritage des industries traditionnelles : corons, courées, etc... Parmi les quelques 534 000 résidences principales que compte le département, 56,4 % appartiennent à leurs occupants (57,0 % en France, 59,3 % pour la seule province – INSEE 2005), et 19,1 % sont des logements sociaux² (France 16,7 %), soit 70,9 logements pour 100 000 habitants (France 68 en 2003), principalement concentrés dans l’ex Bassin Minier et les aires urbaines d’Arras, Boulogne et Calais.

Les évolutions sociologiques et démographiques (décohabitations dues à une moindre stabilité familiale, vieillissement de la population), conduiront, comme partout en France, à une demande croissante de petits logements pour des ménages d’une seule personne sur tous les bassins de population. 75 % de la croissance du nombre de ces ménages seront d’ailleurs le fait de personnes âgées de plus de 65 ans.

S’il est difficile de chiffrer ce qui relève du logement insalubre³ (présentant un danger pour la santé des occupants), un parc de logements, plus ancien, avec une proportion plus importante de logements n’ayant pas tout le confort, peut présager d’un taux de mal-logement important.

	Pas-de-Calais	France
Logements anciens (construits avant 1949)	38,8 %	35,6 %
Logement sans aucun confort	3,3 %	2,6 %
Logements tout confort	74,1%	78,2 %

Recensement Général de la Population (INSEE) – 1999

Une amélioration sensible par rapport à la situation du précédent recensement de 1990 avait été constatée, grâce à l’impact de travaux de rénovation et de démolition de logements inconfortables, qui s’est poursuivie depuis.

Construction de logements :

En 2006 et 2007, le Pas-de-Calais est resté en retrait en matière de construction neuve par rapport aux évolutions nationales. L’année 2007 a même été une année de décroissance significative tant pour les autorisations que pour les mises en chantier.

² Données Direction Régionale de l’Équipement 2007.

³ Une estimation de 2002 comptabilisait dans la région Nord-Pas de Calais 15 % des logements insalubres français, alors qu’elle comptabilise 6 % des logements totaux – (Maison Régionale de Promotion de la Santé – Revue Contact Santé n° 172 Juin 2002).

	Logements autorisés			Logements mis en chantiers		
	Nombre Pas-de-Calais	Variation annuelle Pas-de-Calais	Var. Annuelle France	Nombre Pas-de-Calais	Variation annuelle Pas-de-Calais	Var. Annuelle France
2004	9 277			7 118		
2005	10 007	+ 7,9 %	n.d.	8 467	+ 19,0 %	n.d.
2006	10 383	3,8 %	+ 9,8 %	8 301	- 2,0 %	+ 2,4 %
2007	9 286	- 10,6 %	- 5,2 %	7 653	- 7,8 %	+ 0,1 %

(Source : Direction Régionale de l'Équipement Nord – Pas-de-Calais : SITADEL – 2008)

► Lien social de proximité

Ce lien s'exprime par l'existence du tissu associatif et les communautés de vie (villages, quartiers, communautés d'origine) ; ces communautés de vie portent l'identité culturelle, le savoir vivre ensemble, l'identité, la cohésion, la solidarité.

Les études d'identité et de valeurs menées dans le cadre de la stratégie touristique des territoires⁴ montrent l'importance de la vie partagée dans les communautés de proximité (cf. variables Tourisme, et Valeurs traditionnelles). Le positionnement touristique du Pas-de-Calais s'appuie d'ailleurs sur cette dimension : « venez vivre un moment de vie avec nous ». L'identité de l'ensemble du Département s'exprime par :

- une terre de peuplement et de développement d'une vie communautaire de proximité riche et avancée,
- l'apport de populations étrangères qui participent au développement communautaire local en s'intégrant,
- une identification à la communauté de vie de proximité plus qu'au territoire,
- la diversité et l'originalité de chaque communauté locale qui développe ses valeurs.

Les communautés de proximité (quartier, commune, groupement de communes) sont parmi les derniers endroits où l'émotion parvient à être partagée. Alors que la cellule familiale tend à être bousculée, que le lieu de travail est de plus en plus assimilé à une contrainte, la communauté de proximité demeure l'un des endroits où le citoyen sait pouvoir trouver écoute et considération.

Le Nord - Pas-de-Calais se caractérise par un tissu associatif très dynamique, qui constitue un relais efficace auprès des citoyens et assure une participation active au sein des débats publics. Il est réputé pour son importance et sa richesse, notamment dans le champ sanitaire et social (Schéma Régional d'Éducation pour la Santé).

⁴ Etudes d'identité et de positionnement touristique menées par le cabinet Nicaya Conseil, note du CDT du Pas-de-Calais « Tourisme et territoires 2007-2013 », avril 2006



A titre d'illustration, entre 1994 et 2003, l'emploi salarié associatif a progressé de manière importante (+39%) dans l'ensemble de la région Nord-Pas-de-Calais, plus significatif que ce qu'a connu l'agglomération lilloise, pourtant dynamique dans ce domaine (+10% en 10 ans). En comparaison, des agglomérations importantes de l'hexagone ont connu des progressions nettement moins importantes.

Évolution du poids des associations dans l'économie privée entre 1994 et 2003

	Poids des associations dans le total des établissements			Poids de l'emploi associatif dans l'emploi salarié privé		
	1994	2003	Evolution	1994	2003	Evolution
Région Nord-Pas-de-Calais	7,3%	9,1%	+1,8 %	8,2%	9,9%	+1,7 %
Arrondissement de Lille	8,8%	10,2%	+1,4 %	9,5%	10,8%	+1,4 %
Arrondissement de Lyon	8,1%	7,4%	-0,7 %	9,9%	9,1%	-0,8 %
Arrondissements d'Aix-Marseille	2,3%	6,0%	+3,7 %	4,5%	7,8%	+3,4 %

Emplois salariés privés et établissements recensés par l'UNEDIC. Source : UNEDIC

2 - Penser et organiser le territoire

► Métropolisation

Les influences les logiques de métropolisation sur le territoire départemental

Une agglomération a une visibilité et un rayonnement européen lorsqu'elle atteint une taille critique comprise au minimum entre 700 000 et 1 million d'habitants. Une politique de coopération métropolitaine a été initiée par l'Etat afin d'élargir, dans la perspective d'un renforcement des fonctions métropolitaines et des emplois qu'elles génèrent, les échelles de gouvernance autour des grandes agglomérations. Quinze ensembles ou réseaux d'envergure métropolitaine, hors Paris, ont ainsi été labellisés par la D.I.A.C.T. en 2005, dont deux espaces transfrontaliers de coopération métropolitaine qui concernent pour partie le

département du Pas-de-Calais :

- *la coopération métropolitaine lilloise*, dont le Conseil Général est partenaire, et qui englobe notamment l'ex bassin minier (communautés d'agglomération de l'Artois, de Lens-Liévin, de Hénin-Carvin, Mission Bassin Minier, Syndicat Mixte du S.Co.T. de l'Artois) et la Communauté Urbaine d'Arras ; elle regroupe 23 intercommunalités françaises et belges. L'aire métropolitaine de Lille fonde son projet sur deux approches complémentaires : la définition de projets de maillage à l'échelle de l'ensemble du territoire (transports et déplacements, trames verte et bleue, gestion de la ressource en eau) et l'identification de programmes d'excellence et d'innovation (urbanisme durable, ville créative, société de l'information et de la connaissance, grandes manifestations).
- *la coopération métropolitaine du littoral Flandre Occidentale Belge – Côte d'Opale*, qui s'étend jusqu'au Boulonnais, et dont le Conseil Général est également partenaire. La région métropolitaine de Flandre – Côte d'Opale s'appuie sur le renforcement du potentiel de développement économique (accessibilité, enseignement – recherche, commerce et service, santé) et une promotion fondée sur son identité maritime (tourisme, culture, communication).

Ces deux coopérations métropolitaines constituent une réelle opportunité pour le Pas-de-Calais dans la mesure où elles substituent à la figure "abstraite" d'un territoire situé au cœur du triangle Londres-Paris-Bruxelles, la figure d'un département participant concrètement au développement de deux coopérations métropolitaines.

Un indice de cette métropolisation : les emplois métropolitains supérieurs (E.M.S.)⁵

En 1999, ces E.M.S. représentent 8% de l'emploi total en France. Le Nord-Pas-de-Calais comptait en 1999 près de 65 000 personnes occupant un emploi métropolitain supérieur, soit 5,3% de l'emploi total. 32% de l'ensemble des emplois créés dans la région Nord-Pas-de-Calais entre 1990 et 1999 ont été des emplois métropolitains supérieurs. Les emplois métropolitains supérieurs se répartissent plus inégalement entre aires urbaines que l'emploi total. L'aire urbaine de Lille, avec plus de 37 700 E.M.S. concentre 58% de ces emplois sur la région, puis celle de Lens-Douai avec 8,1%. Les autres aires urbaines du département du Pas-de-Calais apparaissent dans la hiérarchie régionale après les aires urbaines de Valenciennes (6,9% des E.M.S. de la région) et Dunkerque (5,1%)

⁵ EMS : l'INSEE a identifié 11 fonctions de dynamisme, de décision, illustrant le rayonnement des grandes agglomérations et portant de façon positive une part de leur image. Leur présence dans les villes est appréciée au travers du nombre d'emplois concernés.



Emplois Métropolitains Supérieurs par aire urbaine du Pas-de-Calais en 1990 et 1999

	E.M.S. en % de l'emploi total	Part de l'E.M.S. régional en %	Evolution 1990-1999 des E.M.S. en %
Lens-Douai	de 2,88 à 3,80	8,1	de 15 à 40 %
Arras	de 3,80 à 4,80	4,1	de 15 à 40 %
Béthune	de 2,88 à 3,80	3,6	de 15 à 40 %
Calais	de 3,80 à 4,80	3,0	> 40 %
Boulogne-sur-Mer	de 2,88 à 3,80	2,5	< 15 %
Saint-Omer	de 2,88 à 3,80	1,8	de 15 à 40 %
Étaples	de 1,46 à 2,88	0,40	< 0
Saint-Pol-sur-Ternoise	de 1,46 à 2,88	0,20	< 15 %
Berck	de 1,46 à 2,88	0,20	< 40 %

Les déplacements domicile-travail sont également un indice de la métropolisation.

A l'échelle régionale, les mobilités domicile-travail se sont intensifiées depuis la fin des années 90. Les actifs sont de plus en plus nombreux à venir travailler dans la métropole lilloise tout en résidant dans d'autres zones d'emploi. Dans la zone d'emploi de Lens-Hénin, le dynamisme du marché du travail est également alimenté en bonne partie par une main-d'œuvre extérieure. Dans la plupart des territoires du Pas-de-Calais qui entourent la métropole lilloise, les actifs se tournent de plus en plus vers d'autres zones d'emploi que celle de leur résidence pour leur activité professionnelle. Plus du tiers des résidents, qui travaillent dans les zones d'emploi de Béthune-Bruay et de Lens-Hénin, occupent désormais leur emploi à l'extérieur de leur zone de résidence. Dans l'Artois-Ternois, le phénomène est sensible aussi. Les zones d'emploi plus excentrées du littoral, Berck-Montreuil, le Boulonnais, le Calais, sont moins concernées par les mobilités domicile-travail à l'extérieur de la zone de résidence que le reste de la région. Les marchés du travail y fonctionnent de manière plus autonome.

► **Etalement urbain, Pression foncière, Rurbanisation**

La faiblesse des centralités et l'occupation des sols

Le département vit un paradoxe : sa population est à forte dominante urbaine mais une part importante des villes du département présentent des signes

de faiblesse urbaine. Historiquement, elles sont constituées d'un assemblage de quartiers autour des centres de production et présentent des fonctions de centralité moins nettes que celle d'autres villes. Elles ont souvent hérité d'une structure urbaine dispersée, où l'urbanisation s'est faite au service exclusif de pratiques et d'industries aujourd'hui disparues. La faiblesse des centralités est une spécificité régionale qui pose problème au regard de l'objectif de développement durable. L'étalement urbain menace la qualité de vie. Il entraîne l'augmentation des déplacements mais aussi, de manière connexe, la transformation des espaces ruraux et des milieux naturels en aire de loisirs urbains. Le renforcement des centralités suppose une offre d'équipements et de services adaptés, mais aussi une politique de l'habitat répondant à la demande de la population.

Les mouvements de recomposition territoriale affectent le coût du foncier et rendent indispensable sa maîtrise. Il en est de même pour les territoires qui sont source d'une forte attractivité résidentielle, touristique et économique (notamment le littoral).

En Nord - Pas-de-Calais, la question urbaine est liée de manière très étroite à celle de l'espace rural. Les espaces ruraux font partie du cadre de vie et de l'identité, y compris pour les urbains. Dans une région aussi urbanisée et densément peuplée, ils assurent des fonctions diversifiées : production agricole et d'aménités, usages récréatifs, etc. La région offre relativement peu d'espaces pour les loisirs de la population. Elle est d'ailleurs au dernier rang des régions françaises pour la surface forestière pour mille habitants : 21 ha contre une moyenne nationale de 235 ha (Inventaire forestier national). Dans ce contexte, les zones agricoles, insérées au sein des zones urbaines, constituent les espaces « de respiration » qui structurent et ouvrent le paysage. Même si la pression urbaine sur les espaces ruraux est aujourd'hui moins forte que dans les années quatre-vingt-dix, ils peuvent encore être localement menacés.

La pression urbaine, sur le littoral notamment, se situe déjà à un niveau très élevé. Deux zones urbanisées se distinguent de part et d'autre du cap Gris-Nez : la plaine littorale de Calais à Dunkerque et le Boulonnais au sud de la côte d'Opale (de Boulogne-sur-Mer à Berck). Sur 147 kilomètres de littoral, 71 kilomètres du linéaire côtier (48 %) sont urbanisés ou industrialisés. Le littoral du Nord - Pas-de-Calais est la deuxième région côtière française la plus densément peuplée (près de 700 habitants/km²) après la Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les espaces artificialisés représentent près du tiers de la superficie des communes littorales. L'analyse de l'occupation du sol, entre 1977 et 1992, a montré la croissance de l'urbanisation (+ 15,7 %) dans une bande littorale de deux kilomètres. Cette urbanisation ne semble pas ralentir puisque l'analyse actuelle des zones urbanisables dans les plans d'occupation des sols laisse présager sur l'ensemble des communes littorales une augmentation de 33 % des espaces artificialisés. À l'exception des espaces naturels encore préservés, la côte est désormais un grand ensemble urbain. Cette pression est renforcée par le tourisme mais aussi par de grandes infrastructures majeures, comme le tunnel sous la Manche.

L'attractivité résidentielle reste forte sur la zone de Berck-Montreuil, espace touristique important, où la part des résidences secondaires atteint plus de 70% dans les communes du Touquet-Paris-Plage, de Merlimont et de Camiers. Elle dépasse 60% à Cucq et Rang-du-Fliers et se situe à 35% dans la commune de Berck. Sur ce territoire, le nombre de logements a progressé en 20 ans de près de 40%, alors que sur la même période, l'évolution atteint +11,9% pour la région et +17,3% pour le Boulonnais. La progression observée s'explique essentiellement par l'essor du nombre des résidences secondaires, qui a presque doublé en 20 ans. L'écart important de prix des maisons individuelles de part et d'autre de la Manche, dans un rapport de 1 à 2, jusqu'à 1 à 4 pour certaines zones anglaises, explique la raison pour laquelle les Britanniques achètent dans le département, ce qui n'est pas sans incidence sur le coût du foncier.

Témoin de ce phénomène, alors que les prix de l'immobilier semblent s'essouffler en 2008, l'attractivité des stations du littoral (Le Touquet, Wimereux) et



des zones périurbaines (Sailly-sur-la-Lys, Dainville) demeurent. Globalement le prix des maisons anciennes est plus élevé dans les arrondissements du Pas-de-Calais que dans les arrondissements du département du Nord les plus éloignés de la métropole Lilloise (Cambrai, Avesnes, et dans une moindre mesure Valenciennes).

Au 1er avril 2006, 328 Plans Locaux d'Urbanisme étaient approuvés, et 63 PLU étaient en cours de réalisation : les arrondissements de Boulogne, Calais, Lens et Béthune étant quasiment totalement couverts par des communes ayant réalisé leur PLU, ainsi que le périmètre de la communauté urbaine d'Arras. 399 communes, essentiellement situées en zone rurale, étaient toujours sous le régime antérieur du Règlement National d'Urbanisme.

► **Mobilité des personnes**

Le département dispose d'une bonne accessibilité routière, qui constitue un préalable indispensable au développement économique pour les zones les plus enclavées du territoire (secteurs ruraux du Montreuillois, du Ternois et de l'Arrageois). A l'échelle départementale, 14 323 km de routes, dont 5 727 km de routes départementales, complétées par 452 km de R.N.I.L. (Routes Nationales d'Intérêt Local) suite à l'acte II de la décentralisation, permettent 90% des déplacements des voyageurs. Le département bénéficie par ailleurs d'une bonne desserte de ses principales aires urbaines par autoroute : A16 pour le littoral, A26 de Calais à Arras via l'Artois, et A21, la "rocade minière".

Une connexion efficace aux réseaux transeuropéens existe également sur le plan ferroviaire et maritime avec les TGV nord-europe, le lien fixe transmanche, et les ferries. L'accessibilité aérienne est indirecte puisqu'elle s'effectue par le T.G.V. depuis l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle.

Concernant la mobilité interne au département, la desserte ferroviaire ne permet pas de relier les principales agglomérations du département. Depuis 2000, la création du TER-GV a divisé par deux le temps de parcours entre le littoral et Lille (Boulogne-Lille : 1 heure au lieu de 2 ; Calais-Lille : 38 min au lieu d'1h15), mais les possibilités sont moindres pour les relations de Lille vers les autres agglomérations du département et pour les autres agglomérations entre elles, notamment entre Arras et le littoral. Toutefois, les transports en commun par la route du Conseil Général assurent les liaisons interurbaines au moyen de 55 lignes. Mais la zone rurale du sud-ouest du département reste insuffisamment couverte.

En termes de transports collectifs urbains, seul le Périmètre de Transports Urbains d'Arras connaît un nombre de voyages par habitant (70) supérieur à la moyenne régionale (66). Sur les PTU de l'ex bassin minier (Béthune, Lens-Liévin et Hénin-Carvin), la fréquentation (nombre de voyages par habitant) est 3 fois inférieure à la moyenne régionale.

► **Niveau d'équipement en milieu rural**

Les données disponibles datent d'une étude menée par l'INSEE en décembre 1998 sur la base de l'inventaire communal des communes du Pas-de-Calais. Elles montrent que le département était aussi bien équipé en services et commerces que le département français moyen. 75,2% de sa population se trouvait à moins de 2,5 km (1,47 km en moyenne) des principaux équipements, (75% en France et 83,8% dans le Nord),

Entre 1979 et 1998, les équipements ont eu toutefois tendance à se concentrer dans les pôles, désertant les plus petites communes : ainsi 61,6% des communes possédaient un magasin d'alimentation en 1980, 30,9% en 1998. Mais dans le même temps, on note une croissance du nombre de communes disposant des principaux services de santé : médecin généraliste (+ 6,5%), infirmier (+7,8%) et masseurs kinésithérapeutes (+ 4,9%). Le vieillissement de la population contribue très largement à ces installations récentes de professionnels de santé qui compensent les départs des services les plus concurrencés, comme les bouchers-charcutiers (-38,5%) et les stations-service (-34,9%).

► Ruralité en déclin

Dans les zones rurales en déclin, des allègements fiscaux en faveur des entreprises concernent pour l'essentiel l'impôt sur les bénéfices et la taxe professionnelle. Les territoires ruraux de développement prioritaire (T.R.D.P.) recouvrent les zones rurales caractérisées par leur faible niveau de développement économique, et les zones de revitalisation rurale (Z.R.R.), sous-ensemble des T.R.D.P., correspondent aux parties les moins peuplées et les plus touchées par le déclin démographique et économique. Les cantons concernés dans le Pas-de-Calais sont :

Cantons	T.D.R.P.	Z.R.R.	Cantons	T.D.R.P.	Z.R.R.
Aubigny-en-Artois	X		Hesdin	X	
Auxi-le-Château	X		Heuchin	X	
Avesnes-le-Comte	X		Hucqueliers	X	X
Campagne Lez Hesdin	X		Le Parcq	X	
Fauquembergues	X		Pas en Artois	X	
Fruges	X		Saint-Pol-sur-ternoise	X	

► Organisation spatiale du territoire

L'espace départemental est principalement structuré par une armature urbaine forte. La population vit à 91% dans des espaces à dominante urbaine (contre 95% à l'échelle régionale et 82% à l'échelle nationale). Une très grande part est regroupée dans les aires urbaines du nord-est du territoire, (Henin-Carvin-Lens, Béthune, Arras), et sur la façade littorale (Calais, Boulogne-sur-Mer, et Saint-Omer).

Les aires urbaines du département continuent de croître, notamment sur la façade littorale, mais également dans l'Artois et le Ternois (Arras et Saint-Pol-sur-Ternoise). Les aires urbaines de Lens, Saint-Omer ont principalement crû avant 1990, et le périmètre de l'aire de Béthune n'a pratiquement pas évolué entre 1982 et 1999.

L'aire rurale du sud-ouest du département (6 000 km²) connaît une augmentation de la population résidentielle, ce qui entraîne une augmentation du prix du foncier.



► Echelles de la gouvernance des territoires

Le Pas-de-Calais se caractérise par une très grande atomisation des échelles de gouvernance. Il compte en effet :

- 894 communes, dont près des trois quarts (recensement de 1999) ont une population inférieure à 2 000 habitants (87% sur le plan national, mais 50% dans le département du Nord).
- 44 E.P.C.I. (1 communauté urbaine, 6 communautés d'agglomération, 37 communautés de communes). 37 des 44 E.P.C.I. comptent moins de 35 000 habitants, la moitié moins de 10 000.

Le département compte également 7 Pays (le Pays d'Artois, le Pays du Boulonnais, le Pays du Calaisis, le Pays de la Lys Romane, le Pays de Saint-Omer, le Pays des Sept Vallées, le Pays du Ternois), soit quasiment un par arrondissement (deux pour celui d'Arras, aucun pour celui de Lens). Les deux espaces transfrontaliers de coopération métropolitaine augurent un nouvel échelon de gouvernance.

3 - S'inscrire pleinement dans l'économie-monde du 21^{ème} siècle

► Tourisme

Le département du Pas-de-Calais jouit d'un patrimoine naturel, culturel et bâti d'une très grande qualité. Il est par ailleurs un point de passage pour des millions de voyageurs, dont une part est ou est susceptible d'avoir une activité touristique sur place. Fortement présente, notamment sur le littoral, l'activité touristique dispose encore d'un potentiel de croissance.

La qualité de l'accessibilité du département (TGV, lien fixe transmanche, réseaux routiers et autoroutiers) constitue un atout pour le tourisme régional qui représente un chiffre d'affaires de 3 milliards d'euros (9^{ème} rang national), soit 3,3% du PIB régional et 40 millions de nuitées, dont 17 millions pour le seul Pas-de-Calais. 59% des nuitées du Pas-de-Calais se font sur le littoral, mais depuis une dizaine d'années apparaît un tourisme urbain intérieur (Arras en particulier). Ces chiffres sont à comparer aux données de transit : 150 millions de passages aux frontières du Nord – Pas-de-Calais, dont quelques 30 millions pour le transmanche (Boulogne-Calais) : 55% (8,1 millions) de tous les voyages entre le Royaume-Uni et la France se font via le Kent et le Nord – Pas-de-Calais. La part est de 70% pour les passagers entre le Royaume-Uni et la Belgique. 80% (11,2 millions) des passagers Transmanche sont originaires du Royaume-Uni, 6% de France, 3% de Belgique, 3% d'Allemagne et 2% des Pays-Bas. Mais parmi l'ensemble de ces passagers, 9% seulement séjournent plus d'une journée dans le Nord – Pas-de-Calais.

En moyenne les visiteurs étrangers, au premier rang desquels, les Britanniques (shopping, tourisme de mémoire, golf), les Belges (gastronomie, tourisme vert), les néerlandais (sport nautique, tourisme vert et culture), et les allemands (sport nautique, tourisme vert et culture) passent 2,6 jours dans le Pas-de-Calais.

La création d'emplois touristiques (67% des emplois touristiques régionaux étaient localisés dans le département du Pas-de-Calais en 1999, soit 14 100 salariés) profite à tous les territoires. Toutefois, 79% des emplois touristiques sont concentrés dans le Calaisis, le Boulonnais et le Montreuillois, pour 6% pour l'Audomarois et le Ternois, et 15% pour l'ex bassin minier et l'Arrageois.

Les filières à développer s'appuient sur les valeurs collectives communes portées par la population du département et de la région. Elles permettent de se démarquer par rapport à la concurrence, et d'offrir aux visiteurs des équipements, des produits spécifiques: patrimoine minier, patrimoine maritime, patrimoine industriel, tourisme de mémoire, réseaux et sites culturels (villes, sites historiques, musées), événementiels culturels et festifs.

► Ruralité productive

Le département du Pas-de-Calais compte près de 486 000 hectares de surfaces agricoles utiles, soit un peu plus que son voisin du Nord (359 000 hectares de S.A.U. en 2007 – source Agreste). Les espaces agricoles représentent 78% du territoire départemental (60% du territoire national). Les cultures céréalières y sont prédominantes, avec 212 000 hectares, produisant près de 1,5 millions de tonnes en 2007 (année de rendement relativement faible). Viennent ensuite les betteraves industrielles (37 400 hectares produisant 3 millions de tonnes), et les pommes de terre (20 000 hectares pour un peu moins de 1 million de tonnes). Les surfaces en herbe occupent 85 000 hectares, 39 000 hectares sont consacrés aux fourrages.

A l'échelle régionale, le chiffre d'affaires de l'agriculture s'élève à 2,3 milliards d'euros en 2005 (2/3 de productions végétales, 1/3 de productions animales), plaçant le Nord-Pas-de-Calais au 13ème rang des régions françaises. Quatre productions constituent environ les deux tiers du chiffre d'affaires agricole : 18 à 20% pour les céréales, 16 à 18% pour le lait, 10 à 12% pour la pomme de terre, 11 à 12% pour les légumes.

Un appel à projets « pôles d'excellence rurale », national, lancé fin décembre 2005 avec l'objectif de soutenir le développement d'innovations et le soutien des dynamiques d'initiative rurale bâties autour de partenariats publics-privés, a permis de labelliser 379 pôles en France, dont 8 dans le département du Pas-de-Calais : 2 en Lys Romane (activités du recyclage et du traitement des déchets, tourisme), Pays des 7 Vallées (le bois renaissance d'une ressource), Pays de la Faïence de Desvres (métiers d'art), Atrébatie (bâtiment communicant et durable), canton de Fruges (viande de qualité), Région d'Ardres et Vallée de la Hem (richesses naturelles, culturelles, touristiques, et bio ressources), et Montreuillois (tourisme).

► Entrepreneuriat

Dans un monde en mutation, le renouveau et l'adaptation du tissu économique passent par l'entrepreneuriat et la création d'entreprises. Les partenaires régionaux - l'Etat, la Région, les deux Départements, la Caisse des Dépôts et Consignations - l'ont affirmé en l'inscrivant comme priorité régionale et en mobilisant des moyens importants pour la mise en œuvre, depuis 2000, d'un Programme Régional de Création & Transmission d'Entreprises (P.R.C.T.E.). Ce programme a pour ambition de permettre chaque année la création de milliers d'emplois supplémentaires dans le Nord Pas-de-Calais, la revitalisation du tissu d'entreprises dans le cadre d'un développement plus équilibré, harmonieux, solidaire de ses territoires.

Pour autant, les chiffres témoignent d'un retard du Pas-de-Calais dans le domaine. Il ne représente que 1,3% des créations d'entreprises en France métropolitaine. Avec 27,6 nouveaux chefs d'entreprises par an pour 10 000 habitants, le taux départemental « d'entrepreneuriat » demeure l'un des plus faibles des départements français (comme celui de son voisin, le Nord, à un degré légèrement moindre), et surtout assez éloigné du taux national moyen (50 créateurs pour 10 000 habitants).



Créations d'entreprises dans le département

	Nb de créations Pas-de-Calais	évolution	Ratio / 10 000 habitants	Nb de créations France métropolitaine	évolution	Ratio / 10 000 habitants	Nb de créations France hors Ile-de-france	évolution	Ratio / 10 000 habitants
2005	3 990		27,3	302 459		50,0	230 293		46,9
2006	3 617	-10 %	24,8	272 075	-10 %	44,7	203 951	-11,4 %	41,3
2007	4 011	+11 %	27,6	306 547	+12,6 %	50,1	231 200	+13,3 %	46,6

Source : APCE

► Logistique et déplacement des marchandises

Les chiffres montrent l'importance du trafic de marchandises dans la région, qui se situe souvent dans le peloton des régions françaises, engendrant toutefois un cortège de nuisances environnementales importantes, et une dépendance accrue au coût de l'énergie, pétrolière notamment.

Le trafic de marchandises en région Nord-Pas-de-Calais

Trafic national

	voie routière		voie ferrée		voie navigable	
	Flux entrants	Flux sortants	Flux entrants	Flux sortants	Flux entrants	Flux sortants
2000	21 709	25 070	5 368	13 018	631	204
2001	22 213	25 593	4 903	11 073	504	280
2002	20 549	25 516	5 014	13 171	824	267
2003	22 328	25 265	4 652	12 345	704	279
2004	21 631	27 057	4 609	12 125	731	301
2005	22 104	26 875	4 383	10 843	485	453

Trafic international (total des échanges = introductions + expéditions)

	voie routière		voie ferrée		voie navigable		mer	
	Avec les pays de l'UE	Hors U.E	Avec les pays de l'UE	Hors U.E	Avec les pays de l'UE	Hors U.E	Avec les pays de l'UE	Hors U.E
2001	28 880	2 929	4 263	625	2 465	528	11 238	30 559
2002	26 895	2 714	3 530	489	2 359	696	10 187	14 936
2003	26 112	2 225	4 191	241	2 360	242	8 763	16 124
2004	27 713	1 609	4 988	92	2 746	290	10 261	14 026
2005	37 368	1 647	4 861	90	2 843	271	9 532	16 364

(unité : milliers de tonnes – source : cellule économique des transports du Nord-Pas-de-Calais)

► **Qualification et orientation professionnelle**

La part de la population du Pas-de-Calais sans diplôme (24,6%) est supérieure à celle observée en France métropolitaine (20%). Dans le même temps, le département est en déficit de diplômés supérieurs ou égal à Bac+2 (10,9% contre 17,6% pour la France).

Ce déficit de qualification des habitants se répercute sur la mobilité professionnelle des demandeurs d'emplois : 21% des demandeurs d'emplois du Pas-de-Calais sont ouvriers non qualifiés, contre 11% pour la France. Les secteurs créateurs d'emplois (construction, logistique, secteur HORECA) se heurtent fréquemment à une inadéquation entre la qualification des demandeurs d'emplois et le niveau de qualification demandé par les entreprises de ces secteurs. Une analyse plus détaillée, menée à l'échelon régional⁶ (les données départementales ne sont pas disponibles à ce jour), sur le niveau de qualification des habitants de la région Nord-Pas-de-Calais précise que les écarts les plus importants en termes de proportions de personnes peu ou pas qualifiées par rapport aux taux nationaux, se retrouvent principalement chez les femmes avec un écart de +11 points (+7 points chez les hommes), et les personnes les plus âgées (sept personnes sur dix de plus de 60 ans n'ont aucun diplôme en région). Ici comme partout en France, le niveau de formation s'élève au fil des générations. Et élément rassurant, le parcours éducatif des jeunes de la région rejoint peu à peu celui des jeunes français, puisque les proportions de titulaires de baccalauréat par classe d'âge (en 2004-2005) sont aujourd'hui similaires à la moyenne nationale. Comme la part des jeunes sans diplômes recule plus vite, et que celle des diplômés de l'enseignement supérieur progresse plus vite dans notre région, les écarts avec les moyennes françaises s'amenuisent.

► **Ressources halieutiques**

Le détroit du Pas-de-Calais peut s'apparenter à un fleuve côtier par lequel transitent d'énormes masses d'eau et de sédiments. Ces caractéristiques rendent difficile la lutte contre l'érosion mais contribue, en revanche, à la diversification d'habitats remarquables. On y trouve des peuplements de cailloutis d'une

⁶ Dossiers Profils – n° 17 – janvier 2007



grande richesse dans les zones de fort courant (éponges, vers marins, anémones, etc.), des peuplements de sables fins et de bancs sableux avec, notamment, l'unique haut fond rocheux important de la Manche orientale. Une importante population d'algues (220 espèces inventoriées) constitue de véritables nurseries pour les poissons, mais l'aménagement du littoral et des estuaires ainsi que la pollution des eaux compromettent ce rôle. Les ressources halieutiques, qui y sont soumises, sont menacées. La majorité des stocks exploités par les flottilles de pêche de la façade maritime nord métropolitaine sont dans une situation préoccupante du fait de l'intensification de la pêche. Les stocks de plies, de merlans et de soles ont ainsi atteint leur limite biologique de sécurité.

De nombreuses espèces de mammifères marins sont observées régulièrement sur les côtes régionales : le rorqual marin, le grand dauphin, le globicéphale, le dauphin bleu et blanc, le cachalot, le marsouin, les phoques gris, à capuchon, annelé et marbré. La présence permanente de colonies de phoques veau marin montre l'importance des côtes de la région pour cette espèce. Deux démarches sont mises en œuvre pour affiner la connaissance du patrimoine au niveau de la côte d'Opale : un réseau d'observateurs des mammifères marins et le programme Panamat.

La pêche reste active sur le littoral, tant au large que sur la frange littorale. Les épaves sont tellement nombreuses au fond qu'une faune spécifique s'y est adaptée. À leur tour, certains pêcheurs ont développé des techniques de prise particulières. Les estrans importants fournissent eux aussi des ressources alimentaires, tant pour les hommes que pour les animaux, spécialement les oiseaux, migrants ou non.

Les industries de transformation des produits de la mer se caractérisent par une grande diversité entre de très grosses entreprises, et un maillage serré de petites entreprises. En amont, 200 bateaux de pêches, 1200 marins embarqués. En aval, (transformation – commercialisation – logistique) 180 entreprises, 4500 emplois. Boulogne est le 1er centre européen de traitement de produits de la mer : mareyage, filetage manuel et mécanique, conserves, salaison, fumaison, valorisation, conditionnements, plats cuisinés, alimentation animale. Outre les 50 000 tonnes de poisson débarquées par an sur le port de Boulogne, quelques 250 000 tonnes proviennent d'approvisionnements largement extracommunautaires.

► Pôles de compétitivité et innovation, Mondialisation

Les pôles de compétitivité et d'excellence traduisent la volonté de structurer des filières à haute valeur ajoutée, tirant parti des atouts spécifiques du territoire. « Un pôle de compétitivité se définit comme la combinaison, sur un espace géographique donné, d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche publiques ou privées, engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets innovants disposant de la masse critique nécessaire à une visibilité internationale ». Cette politique s'inscrit dans les objectifs fixés par les sommets européens de Lisbonne et de Göteborg, réaffirmés au Conseil européen de Bruxelles les 22 et 23 mars 2005, plaçant la recherche et l'innovation au centre de la stratégie de croissance durable et de création d'emplois en Europe. Le croisement entre le tissu entrepreneurial et les unités de recherche publiques ou privées constitue le fondement de ces politiques de pôles. Le département du Pas-de-Calais est concerné par ces développements, et peut s'appuyer sur ces initiatives pour diversifier son économie.

En Nord-Pas-de-Calais, 6 pôles ont été labellisés, dont 5 concernent des entreprises ou des laboratoires implantés dans le département du Pas-de-Calais :

- *i-trans*, le ferroviaire au cœur des systèmes de transports innovants. Ce pôle, dédié à l'industrie ferroviaire et implanté majoritairement dans le Nord est labellisé pôle régional d'envergure mondiale. Il regroupe 41 entreprises et 15 000 emplois, sur les aires urbaines de Lille, Valenciennes, Douai-Lens et Béthune Bruay, et associe dans les unités de recherche et de formation les deux universités de l'Artois et du Littoral.
- *Maud* (matériaux à usage domestique), des contenants innovants. 14 entreprises parties prenantes sur l'aire urbaine de Lille, les zones d'emplois de Saint-Omer (avec Arc International) et Béthune-Bruay, et la communauté de communes de Flandre-Lys (avec Roquette -chimie végétale-). 15 laboratoires de recherche publique sont associés, dont LPCIA (Lens) de l'université de l'Artois.
- *Nutrition, santé, longévité*. Ce pôle poursuit deux axes de travail : la prévention, via la nutrition, et le traitement des maladies métaboliques, cardiovasculaires et associées ; la prévention et le traitement des maladies liées au vieillissement. Les zones d'emplois de Béthune et Arras sont concernées par ce pôle, avec celles de Lille et Flandre-Lys. 1 800 chercheurs dans le domaine de biologie santé et de l'agroalimentaire travaillent pour ce pôle. 23 entreprises parties prenantes pour environ 8 200 emplois.
- *filière des produits aquatiques* : ce Pôle a pour objectif de valoriser les produits de la pêche. La zone d'emploi de Boulogne-sur-Mer et la commune de Gravelines sont concernées par ce pôle. C'est le 1^{er} pôle halieutique d'Europe traitant 300 000 tonnes de poisson par an, avec présence des leaders mondiaux alimentaires de la spécialité (conserves, surgelés, amidons...), soit environ 170 entreprises, dont la majorité compte 250 salariés ou plus. Cinq centres de recherche, deux centres de formation dont l'université du Littoral, et de nombreux autres partenaires (dont Syndicats professionnels, Nausicaa, la CCI Boulogne-sur-Mer Côte d'Opale, et les collectivités) .
- *Up-tex* : concevoir et produire les textiles innovants. Ce pôle regroupe les entreprises du textile technique et celles de la dentelle à Calais et Caudry. 150 entreprises et 9 000 emplois sont concernés sur les aires urbaines de Calais, Lille et Cambrai.
- *Industries du commerce* : inventer le commerce de demain. Seule l'aire urbaine de Lille est concernée.

La région compte plusieurs autres pôles d'excellence qui peuvent encore se développer en raison d'un potentiel existant :

- l'agroalimentaire (hors pôle Nutrition, santé, longévité) totalisant 2 600 entreprises principalement présente à Arras et Cambrai, 38 300 salariés, 10,3% des exportations...
- un Pôle environnement fort de 350 entreprises et 10 000 salariés (traitement des déchets, économie d'énergie, sites et sols pollués...)
- la Sécurité des process industriels, centrée à Dunkerque, avec des PME de maintenance et gestion des risques industriels
- la Créativité numérique : communication, image, agences de publicité, ...
- le Bâtiment et travaux publics : 11 000 entreprises et 76 000 salariés, disséminées sur la région.

L'activité de recherche propre au département du Pas-de-Calais est difficile à cerner, les données disponibles étant compilées à l'échelon régional⁷. Elles témoignent cependant :

- de moyens humains et financiers modestes (0,7% du PIB régional, 2,8% des dépenses de R&D dans les régions de province, 2,1% des effectifs nationaux de R&D), mais en essor depuis 1990 (entre 90 et 99, le nombre de chercheurs, d'ingénieurs, techniciens et administratifs a augmenté



- de 50% dans la région contre 30% en moyenne nationale) ;
- d'une recherche privée est encore peu présente au sein du tissu productif régional : 70% des chercheurs de la région travaillent dans des établissements publics (50% au niveau national) ; seuls les secteurs comme l'automobile, la métallurgie, la chimie ou l'agroalimentaire offrent des emplois de recherche ;
- d'une concentration sur les secteurs dits d'intensité technologique intermédiaire qui fournissent le gros des effectifs de chercheurs de la région : industrie chimique, industrie automobile, métallurgie, matériel ferroviaire, équipements, machines et appareils électriques, l'industrie des caoutchoucs et plastiques, industries agroalimentaires, des industries du papier et de carton, de la fabrication des produits minéraux et de l'industrie textile. Elle est par contre sous-spécialisée dans les secteurs dits de haute technologie, c'est-à-dire dans les secteurs où la part des emplois dédiés à la recherche est supérieure à 15% des effectifs (industrie pharmaceutique, instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie, où elle un peu présente, et aussi construction aéronautique et spatiale, télécommunications où elle est totalement absente).

► Université

Le Pas-de-Calais compte deux universités : l'Université d'Artois et l'Université du Littoral. Créées en 1991 afin de décentraliser l'offre universitaire sur le territoire régional, elles offrent des filières de formation classiques pour leur grande majorité (hors santé). Elles comptent chacune plus de 10 000 étudiants, soit un peu moins de 14% des étudiants de la région Nord-Pas-de-Calais.

L'Université d'Artois est répartie sur 5 pôles : Arras (4 000 étudiants en sciences économiques, sociale, lettres, langues, histoire-géographie) , Béthune (2 000 étudiants en sciences appliquées, sciences économiques), Lens (2 400 étudiants en sciences, commerce), principalement, mais aussi Liévin (600 étudiants en sports) et Douai (1 200 étudiants en droit). Les deux tiers des étudiants sont originaires du Pas-de-Calais.

L'université du Littoral (UCLLO) est répartie sur 4 pôles sur les deux départements : Dunkerque (4 500 étudiants en sciences, droit, économie, langues, lettres, sports), Boulogne (3 300 étudiants en sciences, droit, économie, sciences humaines, langues, lettres, sports) , Calais (2 800 étudiants en sciences), et Saint-Omer (500 étudiants en sciences et sciences économiques). 44% des étudiants sont originaires des bassins du littoral du Pas-de-Calais et 28 % du bassin dunkerquois.

Les deux universités du Pas-de-Calais déploient également une activité de recherche rassemblant dans une trentaine de laboratoires, quelques 400 doctorants dans de multiples domaines scientifiques (sciences pour l'ingénieur, sciences de la matière, du rayonnement et de l'environnement, sciences économiques, sociales, de l'aménagement et du management, sciences juridiques, politiques et de gestion, biologie – santé, sciences humaines et sociales).

4 - Etre durablement attractif par la valorisation des ressources structurelles des territoires

► Patrimoine culturel

Le terme de patrimoine concerne aussi bien l'ensemble de patrimoine bâti des villes et villages, que les patrimoines naturel, industriel, maritime et la mémoire des habitants, qui contribuent à l'identité des territoires. Le patrimoine fait appel à l'idée d'un héritage légué par les générations qui nous ont précédées, et que nous devons transmettre aux générations futures.

Le patrimoine culturel du Pas-de-Calais est riche de diversité, issu des différentes époques de l'histoire du département, de la préhistoire à nos jours, et réparti sur l'ensemble du territoire départemental :

- 10 communes qui ont une partie de leur territoire en Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (Aire-sur-la-Lys, Béthune, Boulogne-sur-Mer, Calais, Carvin, Etaples, Frévent, Guarbecque, Labeuvrière, Vaudricourt)
- Sur les 40 beffrois régionaux, 14 sont dans le Pas-de-Calais, et sur les 17 inscrits au patrimoine mondial de l'humanité, 9 sont dans le Pas-de-Calais ;
- Le dossier UNESCO du Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais a été déposé le 1er février 2002, dans la catégorie patrimoine culturel ; le bassin minier s'étend de la plaine de la Lys à la plaine de la Scarpe et de l'Escaut ;
- Les «Géants et dragons processionnels de Belgique et de France» ont été proclamés chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité le 25 novembre 2005 par l'UNESCO. Cette distinction mondiale destinée à sensibiliser l'opinion à la valeur de ce patrimoine qui comprend des formes d'expression populaires et traditionnelles (expressions et traditions orales, musique danse, rituels, mythologie), les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers, les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel, ainsi que des espaces culturels ;
- Les villes fortifiées : prospère et maintes fois convoitée, la région Nord-Pas-de-Calais a longtemps été le théâtre de nombreux conflits. Pour défendre un territoire trop facile d'accès, ses villes s'étaient dotées de remparts au cours des siècles. Cet ensemble fut perfectionné par Vauban qui mit en œuvre sous Louis XIV une double ligne de places fortes, le fameux "pré carré", afin de protéger le pays récemment acquis à la France. Le Pas-de-Calais compte 7 villes fortifiées : Arras, Aire-sur-la-Lys, Ambleteuse, Boulogne-sur-Mer, Calais, Montreuil-sur-Mer, Saint-Omer ;
- Monuments historiques : 62 monuments religieux et 8 châteaux classés dans le département du Pas-de-Calais.
- Tourisme de mémoire : 1 musée de référence nationale : la Coupole d'Helfaut à Saint-Omer, 10 musées d'intérêt local, dont le mémorial de Vimy et Notre Dame de Lorette dans le Haut-Artois, ainsi que de nombreux cimetières représentant toutes les nationalités ayant participé aux conflits. Le tourisme de mémoire est l'une des 6 filières d'identité régionale retenue par le Schéma Régional de Développement du Tourisme Durable 2006-2020 ;
- Le Pays de Lens-Lièvin a rejoint Boulogne et St-Omer, dans le réseau des sites labellisés "villes d'art et d'histoire" ;
- Patrimoine maritime : ports, stations balnéaires, bateaux, ...



► Patrimoine naturel (paysage et biodiversité)

La région Nord Pas-de-Calais est l'une des régions de France où l'empreinte de l'homme est la plus marquée. La forte densité de population, l'important héritage industriel, les nombreuses infrastructures de communication et le fort développement de l'agriculture intensive constituent autant de facteurs qui concourent à l'artificialisation du territoire régional. Ainsi, l'espace laissé aux milieux naturels est très réduit. Les espaces naturels du Nord Pas-de-Calais sont pour la plupart disparates et morcelés. Seuls quelques secteurs comme l'Avesnois, le Boulonnais ou encore la bande littorale abritent encore une part significative d'espaces naturels.

Situé à la croisée des climats océaniques et continentaux, de grandes structures géologiques et écologiques, le Pas-de-Calais abrite une mosaïque de milieux. C'est une région d'une grande richesse biologique. Les activités humaines ont altéré, depuis le Moyen Âge, le capital naturel de la région, mais ont aussi créé les conditions favorables à l'existence de milieux tout à fait originaux, qui contribuent aujourd'hui à sa diversité biologique : paysages bocagers, espaces forestiers dispersés, zones gagnées sur la mer (polders : prés salés, prairies humides, etc.), zones humides issues des exploitations minières (étangs d'affaissement minier) ou d'anciennes carrières et milieux secs avec les terrils. Le département abrite ainsi une grande variété de milieux naturels (milieux littoraux, pelouses et coteaux crayeux, zones humides, landes, milieux forestiers...), essentiellement localisés à ses extrémités, dont l'intérêt est reconnu au travers des ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique), majoritairement sur le littoral (plus des deux tiers des quelque 300 ZNIEFF de la région Nord-Pas-de-Calais), et un patrimoine géologique remarquable (falaises, carrières, talus, sites géomorphologiques...). Le relief est peu marqué, à l'exception notable de la boutonnière du Boulonnais et des collines de l'Artois.

La conservation de la biodiversité représente une préoccupation majeure des acteurs régionaux qui s'attachent à prendre les mesures urgentes face à l'urbanisation, aux mutations industrielles et à l'intensification agricole. L'artificialisation menace de nombreux milieux. La surface en landes diminue. Les zones bocagères et les forêts, déterminantes pour le maintien de la trame verte et par là même de la biodiversité, couvrent environ 9 % du territoire régional, mais sont en progression depuis 1993. Enfin, les zones humides régressent et représentent également 9 % des espaces naturels régionaux.

Falaises et caps, des sites remarquables

Les falaises et les caps correspondent à l'avancée dans la mer du bombement calcaire crétacé d'Artois (boutonnière du Boulonnais). Le point saillant formé par le Gris-Nez, relativement résistant, participe au resserrement de la Manche. C'est l'endroit où les courants sont les plus intenses, pouvant même atteindre 4 m/s. Les parois abruptes du cap Blanc-Nez (151 mètres de haut), seul coteau calcaire (crétacé) en façade maritime de la région, offrent de nombreux abris aux oiseaux côtiers. Côté terre, les pelouses herbacées présentent des espèces très diversifiées. S'y épanouissent plusieurs raretés botaniques, notamment des orchidées, la gentiane amère ou le chou dans les zones d'éboulis. Mais ce milieu remarquable subit les effets néfastes de la sur fréquentation touristique du site des 2 caps.

Deux types de dunes bien distincts

Les formations dunaires couvrent 9 600 hectares, soit 74 kilomètres du linéaire côtier. Les dunes picardes, au sud du cap Gris-Nez, orientées perpendiculairement aux vents dominants, et gagnent l'intérieur des terres sur plusieurs kilomètres. Elles jouent un rôle essentiel pour les oiseaux migrateurs. Les dunes flamandes, au nord du cap Gris-Nez, sont elles parallèles aux vents dominants, en raison de la modification de l'orientation de la côte, et forment un cordon littoral unique et généralement étroit. Elles accueillent des espèces exceptionnelles comme la parnassie et l'helléborine des marais, reliques glaciaires.

Les estuaires

La morphologie des estuaires de la Canche, de la Slack et de l'Authie, connaît des évolutions liées à la conjonction des dynamiques marines et fluviales. Ils abritent en arrière des prés salés (ou mollières) riches en espèces halophytes : salicornes, obiones portulacoïdes, etc. Ces estuaires sont fréquentés par les phoques veau marin. La Canche et l'Authie sont considérées comme des zones importantes pour les populations de poissons migrateurs, bien que d'anciens barrages aient réduit cette capacité de plus de la moitié.

De nombreuses zones humides remarquables

En raison du faible relief de la région, ainsi que de la nature géologique (argile, craie) de son sous-sol, le Nord - Pas-de-Calais a des zones humides de grand intérêt. La région comprend trois unités importantes : les baies et les marais arrière-littoraux situés à l'arrière des cordons dunaires, les zones humides en fond de vallée et les étangs issus des affaissements miniers.

Les milieux secs

Comme pour les milieux humides, la majorité des pelouses sèches sont fortement liées aux activités humaines. D'une façon générale, ces pelouses régressent sur le territoire national et notamment dans la région. De leur maintien dépend la conservation d'espèces peu courantes : aceras homme pendu, orchis pourpre, orchis mouche, gentiane d'Allemagne, blaieau. Dans le bassin minier, on trouve des milieux très particuliers issus des anciennes activités industrielles et minières. Des espèces originales se développent sur les schistes des terrils et certains terrains pollués.



Deux zones bocagères remarquables

Avec 6,1 % des espaces naturels couverts de haies, boisements de faible densité et arbres épars, la région se situe dans la moyenne nationale (6,6 %). Pourtant, leur surface a diminué de 3 % entre 1993 et 2001. Les systèmes bocagers les plus exemplaires du Nord - Pas-de-Calais sont situés dans le Boulonnais et l'Avesnois. Le Boulonnais offre un paysage façonné par la diversité des substrats géologiques et par son histoire. C'est une véritable mosaïque de milieux naturels qui compte sept ZNIEFF. En Nord - Pas-de-Calais, comme partout en France, les haies sont menacées par les pratiques de l'agriculture intensive. Les surfaces toujours en herbe, surtout localisées en Boulonnais, haut pays d'Artois, Ternois et en aval de la vallée de la Scarpe, régressent. C'est pourquoi l'enjeu est aujourd'hui d'assurer la pérennité de ce patrimoine en favorisant les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale (152 communes adhérentes) mène des actions de ce type, dans le cadre de contrats territoriaux d'exploitation et, de contrats d'agriculture durable.

► Ingénierie et ressources des collectivités

Potentiel fiscal

Le potentiel fiscal est le produit théorique que recevrait la commune si elle appliquait à ses propres bases fiscales, les taux d'imposition moyens observés dans la France entière pour chacune de ses taxes. En 2004, le potentiel fiscal en Nord-Pas-de-Calais est de 490 euros par habitant, contre 565 euros en province. Parmi les E.P.C.I. de la région, le potentiel fiscal est plus élevé dans les structures urbaines, notamment pour les 3 communautés urbaines. Les C.U. d'Arras et de Lille Métropole cumulent à la fois un niveau de ressources mobilisables auprès des ménages plus élevé qu'au niveau régional et une taxe professionnelle importante. Parmi les 11 communautés d'agglomération, 6 possèdent un potentiel fiscal par habitant supérieur au niveau régional, dont celle de Calais, Saint-Omer, Béthune (Artois Com). Parmi les 5 autres CA, seule celle de Lens-Liévin possède un potentiel fiscal très inférieur au niveau régional.

Les autres E.P.C.I. du Pas-de-Calais sont souvent en territoire rural, avec une taxe professionnelle faible, d'où un potentiel fiscal inférieur à la moyenne régionale, à l'exception notable des deux communautés de communes du Sud Ouest du Calais (présence d'Eurotunnel), et Mer et Terres d'Opales (taxes d'habitation et foncières sur les nombreuses résidences secondaires des communes littorales, comme Le Touquet). 27 E.P.C.I. du département sont en dessous de la moyenne régionale, et 10 sont dans la tranche 350 à 499 euros, ce qui fait qu'environ les trois quarts des E.P.C.I. sont en dessous de cette moyenne (elle-même bien en dessous de la moyenne de la province, à 565 euros).

L'emploi territorial

A l'échelle régionale (Dossiers Profils INSEE n°5 – mai 2006), 110 000 agents territoriaux sont employés (données 2004) dans les collectivités territoriales. 70,6% d'entre eux le sont dans des organismes communaux, et 10,6% dans des organismes intercommunaux. Leurs missions et fonctions se répartissent ainsi :

Domaine	Répartition des effectifs dans les organismes communaux	Répartition des effectifs dans les organismes intercommunaux
Pilotage et gestion des ressources	12,5 %	22,5 %
Politiques publiques d'aménagement et de développement	2,8 %	11,4 %
Interventions techniques	36,7 %	43,7 %
Éducation, enfance et jeunesse	15,5 %	2,8 %
Prestations sociales et culturelles	24,9 %	16,9 %
Missions régaliennes	4,8 %	0,3 %
Polyvalents et autres	2,8 %	2,4 %
Ensemble	100,0 %	100,0 %

Source : Insee, CNFPT - Enquête sur l'emploi territorial par secteur d'activités en 2004

► Ressources en eau

La qualité des eaux de surface est médiocre dans les zones les plus denses, là où se conjuguent les activités agricoles et industrielles ainsi que l'occupation urbaine. Le faible débit des cours d'eau accroît leur sensibilité aux rejets polluants.

Cette situation, combinée à l'absence de grand fleuve, fait peser sur la ressource en eau, issue à 95% des nappes souterraines, des menaces majeures, tant qualitatives que quantitatives, qui concernent également la Belgique, vers laquelle presque toutes les rivières convergent. A l'horizon 2015, le risque de non atteinte de bon état qualitatif concernerait tout le département avec une plus ou moins grande incertitude. Le risque de bon état quantitatif des nappes d'eau souterraine affecterait essentiellement l'ex bassin minier, l'Arrageois et le Boulonnais.

Une eau abondante et de qualité représente un atout majeur pour le développement économique du département, dans la mesure où par exemple elle est indispensable à l'installation des industries agroalimentaires. Elle représente également un enjeu central quant au développement de l'aire métropolitaine lilloise.

► Ressources en énergie renouvelable

Le département dispose d'un bouquet d'énergies renouvelables potentiellement diversifié : bois-énergie, cogénération, éolien, micro-hydraulique, photovoltaïque, solaire thermique, géothermie et valorisation énergétique des déchets.

La valorisation des ressources énergétiques renouvelables locales

Le potentiel de ressources énergétiques régionales est estimé à 1 Mtep, à comparer aux 14,4 Mtep de la consommation d'énergie finale totale.

La part non renouvelable du potentiel énergétique local est déjà partiellement exploitée, avec notamment le gaz des anciennes exploitations minières de Liévin (600 GWh/an), dont la valorisation permet de sécuriser les anciens sites miniers.

La part renouvelable, plus diversifiée, est surtout marquée par l'essor de l'éolien. La cartographie du potentiel éolien montre que 77 % du territoire serait propice à cette exploitation. Un schéma régional éolien a été élaboré en 2003 afin de faciliter un développement cohérent de ce secteur. Il apporte des recommandations techniques pour l'information, la sensibilisation et l'accompagnement des projets éoliens. Il établit la cartographie des zones potentielles d'installation de parcs éoliens, issue du croisement de la carte du gisement éolien théorique avec celles relatives aux contraintes environnementales, aux sensibilités paysagères et ornithologiques, etc. Région côtière, le Nord - Pas-de-Calais présente un fort potentiel éolien. D'anciens sites industriels ou miniers à reconquérir et à réhabiliter pourraient potentiellement accueillir d'autres implantations.

Hors usage domestique, l'utilisation actuelle du bois-énergie au sein de quelques chaufferies collectives et d'une vingtaine d'installations industrielles s'élève à 9 000 tep/an pour un gisement estimé à 50 000 tep/an pour l'ensemble de la région.

Le niveau d'ensoleillement incite moins au développement industriel du solaire thermique photovoltaïque, malgré l'avancée réglementaire fixant un prix de rachat par EDF du kWh produit. Quelques réalisations concrètes comme celle de la société ERM électronique à Fleurbaix, qui s'est équipée de 110 m² de capteurs capables de fournir 10 000 kWh/an, peuvent servir d'exemple.

► Tissu Economique, Tertiarisation de l'économie

La région Nord-Pas-de-Calais a encore une économie marquée par l'industrie, mais qui néanmoins se tertiarise : héritière des activités de la révolution industrielle du XIX^{ème} siècle, le tissu productif ne repose plus sur quelques secteurs prépondérants (textile, charbon, sidérurgie...), mais sur quelques spécificités comme l'automobile, l'industrie agroalimentaire, la métallurgie et la transformation des métaux, les industries des produits minéraux et le textile, les services aux entreprises ...

Fin 2004, le profil économique départemental était le suivant :

- 57% d'emplois tertiaires (contre 60,7% dans le Nord et 75,9% au niveau national),

- 39,5% d'emplois industriels (contre 37,7% dans le Nord et 20,5% au niveau national),
- 3,5% d'emplois agricoles (contre 1,6% dans le Nord et 3,6% au niveau national).

Evolution de l'emploi au lieu de travail par secteurs d'activités entre 1999 et 2004 dans le Pas-de-Calais

	Emploi en 99	Evolution 90-99 en %	Emploi en 2004 (31.12)	Evolution 99-2004 en %
Ensemble	451 083	+5,8	489 052	+8,42
Agriculture	17 722	-29,2	16 902	-4,63
Industrie	97 994	-11,1	91 575	-6,55
Construction	28 854	-12,6	32 462	+12,5
Commerce	61 400	+3,2	68 248	+11,15
Services	245 113	+18,8	279 865	+14,18

La diversité des situations constatée au niveau des zones d'emploi de la région montre que la logique de développement des services n'est pas liée uniquement aux évolutions de l'industrie.

Nombre de salariés du secteur privé marchand fin 2003 et évolution entre fin 1993 et fin 2003

Zones d'emploi	Nombre de salariés du secteur privé marchand fin 2003	Part de l'emploi industriel fin 2003	Part des services aux entreprises fin 2003	Evolution du nombre de salariés entre fin 1993 et fin 2003 en %	
				Dans l'industrie	Dans les services aux entreprises
Artois Ternois	53 722	23,0	13,8	- 1,2	+ 60,5
Béthune Bruay	60 366	42,0	10,7	+ 0,1	+ 111,9
Berck Montreuil	21 836	18,4	7,8	+ 1,4	+ 176,5
Boulonnais	36 364	27,5	11,8	+ 0,9	+ 64,8
Calaisis	35 244	21,4	22,0	- 12,9	+ 132,0
Lens Hénin	73 295	19,5	19,2	- 15,1	+ 120,0
Saint Omer	31 935	47,8	6,7	- 0,2	+ 68,7
Région Nord-Pas-de-Calais	975 478	26,1	17,3	- 10,6	+ 103,4

Source : Unedic



Les éco-entreprises : en 2003, elles représentaient près de 800 entreprises, pour environ 35 000 emplois dans la région Nord – Pas-de-Calais. Dans le Pas-de-Calais, ils sont plus particulièrement concentrés dans les zones d'emploi de Béthune, de Lens-Hénin et d'Artois-Ternois. Ils ont une activité essentiellement curative (seul ¼ des établissements relèvent du conseil) et interviennent essentiellement dans le secteur des déchets et de l'eau.

Les services à la personne se développent dans la région : en 2005, les activités de services à la personne représentent 45 millions d'heures de travail, tous modes⁸ confondus ; cela correspond à 5,7% des heures effectuées en France (793 millions). Cela dit, la proportion de la population régionale est de 6,41% par rapport à la population nationale, ce qui indique que ce développement des SAP n'est pas particulièrement significatif dans la région, en matière de tertiarisation de l'économie. Les 45 millions d'heures effectuées en région, rapportées en équivalent temps plein (ETP annuels de 1600 heures), représenteraient 28 000 postes. La dynamique de croissance est continue, comme le montre les deux tableaux ci-dessous :

Evolution de l'effectif salarié en emploi direct

	2ème trimestre 2001	2ème trimestre 2005	Evolution
Nord	33 260	45 679	+37%
Pas-de-Calais	20 023	26 934	+35%
Région Nord-Pas-de-Calais	53 283	72 613	+36%

Evolution de l'effectif salarié sous régime prestataire

	2ème trimestre 2001	2ème trimestre 2005	Evolution
Nord	4 339	8 770	+102%
Pas-de-Calais	5 594	10 138	+81%
Région Nord-Pas-de-Calais	9 933	19 106	+92%

► Potentiel et bases fiscales

Le Nord Pas-de-Calais fait partie des régions ayant le plus faible revenu par habitant, mais cette situation recouvre des disparités importantes. Une des explications est un salaire moyen faible dû à une faible représentation des cadres dans les actifs régionaux. De même les femmes sont proportion-

⁸ Il existe trois types d'interventions sur le champ des services à la personne :

- le mode direct ou gré à gré : le salarié est directement recruté par le particulier, qui est donc l'employeur
- le mode mandataire : le salarié est mis en rapport avec le particulier employeur, grâce à un organisme agréé qui assure les formalités administratives. Le particulier reste l'employeur salarié.
- le mode prestataire : le salarié intervenant au/hors domicile du particulier est mis à disposition par un organisme agréé.

nellement moins bien rémunérées et moins présentes sur le marché du travail, et les revenus non salariaux et du patrimoine sont faibles.

En 2000, le PIB par habitant était de 18,9 K€ contre 23,5 K€ en moyenne au niveau national.

Le revenu brut disponible par habitant reste le plus faible de toutes les régions françaises, (la dépense moyenne d'un ménage du Nord - Pas-de-Calais est inférieure d'environ 9 % à celle d'un ménage français). En excluant la région Ile-de-France, le pouvoir d'achat d'un habitant du Nord-Pas-de-Calais est de 8,5% inférieur à celui d'un habitant de province (la moitié de l'écart étant liée à la jeunesse de la population). Quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle, les revenus salariaux annuels nets sont moins élevés qu'en France (y compris en excluant la région parisienne).

De plus, la région retient mal ses retraités et autres bénéficiaires de revenus de transferts, ce qui la prive de surcroît de revenus qui pourraient assurer des recettes à l'économie locale

Revenus des ménages

Selon une étude portant sur les revenus imposables déclarés en 2004 par les ménages (INSEE, DGI – revenus fiscaux des ménages 2004), le Pas-de-Calais est un département où les revenus des ménages sont modestes, les 2/3 des E.P.C.I. du Pas-de-Calais présentant un revenu médian en dessous du revenu médian régional, s'établissant à 13 700 euros, lui-même inférieur de 13 % à celui constaté au niveau national. C'est autour d'Arras et dans le pays du Montreuillois, ainsi que dans la communauté de communes du Sud Ouest du Calais que se situent les E.P.C.I. où le revenu médian est proche du revenu médian national. La même analyse menée au niveau communal montre des disparités encore plus importantes, puisque dans certaines communes, les revenus médians déclarés sont supérieurs à 16 000 à euros, et pour d'autres, à l'autre extrême, les revenus déclarés sont inférieurs à 12 000 euros.

Croisement de la richesse fiscale des territoires et des revenus fiscaux des ménages

Ce croisement dessine une autre géographie de la pauvreté : ainsi, si les grandes villes de la région comptent toutes une part importante de population à ressources faibles, la base fiscale sur laquelle elles peuvent appuyer leur développement local diffère sensiblement. La « double pauvreté » de Boulogne-sur-Mer ou Lens diffère de la richesse fiscale qui peut être mobilisée sur Lille ou Dunkerque. Par ailleurs, des territoires traditionnellement considérés comme ancrés dans la pauvreté disposent de ressources locales mobilisables par les collectivités locales. Si l'arc minier compte une proportion importante de communes caractérisées par une « double pauvreté », s'y trouvent également des communes au potentiel fiscal élevé, comme Wingles, grâce à la présence d'établissements industriels.

Peu d'E.P.C.I. sont doublement riches, excepté la communauté urbaine d'Arras sur le département. En revanche beaucoup d'E.P.C.I. sont doublement pauvres : en dépit du regroupement intercommunal, plusieurs territoires de la région apparaissent dans une situation globalement défavorable en termes de richesse et cumulent ainsi une surreprésentation d'une population aux faibles revenus et un potentiel fiscal faible. Ces espaces se situent tantôt en milieu rural, tantôt en milieu urbain, avec la CA de Lens-Liévin qui regroupe à elle seule plus de 6% de la population régionale.



Répartition des E.P.C.I. selon le croisement richesse fiscale / revenus des ménages

- E.P.C.I. « doublement riches » : Surreprésentation d'une population aisée et potentiel fiscal intermédiaire : 1 E.P.C.I. = CU d'Arras
- Espaces ruraux et urbains au potentiel fiscal faible :
 - Potentiel fiscal faible et surreprésentation d'une population aisée : 2 E.P.C.I. = CC de l'Artois et CC du Val de Gy
 - Potentiel fiscal faible et population aux revenus intermédiaires : 22 E.P.C.I. (CC)
- Ressources des ménages et potentiel fiscal dans la moyenne : 9 E.P.C.I., dont 7 CC et les CA du Boulonnais et d'Hénin-Carvin
- E.P.C.I. avec une population pauvre et un potentiel fiscal élevé : Potentiel fiscal élevé et population aux revenus intermédiaires : 8 E.P.C.I., dont la CU d'Arras, les CA de l'Artois, de Saint-Omer et du Calaisis
- E.P.C.I. « doublement pauvres » : Surreprésentation d'une population pauvre et potentiel fiscal faible : 3 E.P.C.I. dont la CA de Lens-Liévin.

► Couverture numérique

Les Technologies de l'Information et de la Communication constituent aujourd'hui la « toile de fond » du développement économique et social. Elles ne sont plus seulement des outils, mais deviennent de véritables enjeux de développement pour la recherche, la formation, l'aménagement du territoire, le développement des entreprises, des marchés. Les T.I.C. sont facteurs non seulement de valeur ajoutée et de compétitivité, mais aussi de développement de nouvelles opportunités en matière de formation, d'accès à la connaissance, de nouveaux métiers, d'évolution des métiers existants...

Les fractures numériques s'accroissent plus vite encore que les fractures sociales : l'enjeu n'est pas seulement l'accès aux technologies, mais l'accès aux savoirs, à l'information, l'échange avec les autres, la coopération entre les acteurs... Si l'A.D.S.L. (Asymmetric Digital Subscriber Line⁹) permet progressivement l'accès à des débits allant jusqu'à 2Mbps, ces débits vont être rapidement insuffisants avec l'explosion des usages. De nouvelles fractures numériques se préparent ainsi pour les entreprises, les écoles, les établissements de santé....

Il est assez probable de voir s'installer d'ici à 4-5 ans des retards irrattrapables entre les territoires les mieux dotés et ceux qui feront alors figure de véritables déserts numériques. Ce processus est déjà entamé. Quatre enjeux importants concernant les TIC existent pour le Pas-de-Calais :

- un enjeu de développement territorial (accessibilité aux services publics, aux services d'éducation, de santé, de formation, culturels... en tout point du territoire, alternative aux transports traditionnels par le développement du téléenseignement par exemple),
- un enjeu de développement économique (soutien opérationnel aux grandes filières mais également réflexion prospective sur l'utilisation des TIC dans ces filières),
- un enjeu d'intégration sociale (lutter contre la fracture numérique au niveau social et sociétal),
- un enjeu de développement interne à l'institution départementale

Les entreprises du Pas-de-Calais sont bien couvertes par les technologies haut débit (98,7% contre 93,4% pour la moyenne française) ; cette moyenne cache toutefois une forte variabilité de qualité de l'offre entre les communes (déficit complet d'offre en haut débit fiable en zone rurale et certaines zones

9 Technologie permettant l'échanges de données et le transport de la TV/vidéo sous forme numérique en utilisant le raccordement téléphonique

urbaines, par contre couverture des zones d'activités en très haut débit). Les territoires dépourvus d'une offre en très haut débit fiable seront à l'avenir lourdement pénalisés, y compris dans le cadre d'une stratégie de développement résidentiel.

En mai 2007 (Source : Région Nord-Pas-de-Calais) 9 communes du Pas-de-Calais étaient en cours de résorption des zones d'ombre, 14 communes avaient entamé une réflexion, 6 communes et 5 groupements de communes (CC Région d'Ardres et de la Vallée de la Hem, du Pays de la Faïence de Desvres, du Sud Arrageois, CC du Canton de Bertincourt, CA de Lens-Liévin) étaient sensibilisées à la question. La Communauté Urbaine d'Arras a mis en exploitation un réseau d'initiative publique (fibres optiques pour le très haut débit).

► Part du revenu public dans le revenu total

Les travaux menés par Laurent DAVEZIES (Université Paris12 – Institut d'Urbanisme de Paris)¹⁰ nuancent la théorie classique de la base économique des bassins d'emplois. L'hypothèse de cette théorie est que l'économie non basique (activités qui satisfont la demande locale), dépendent de l'économie basique (activités qui répondent à une demande externe au territoire). L'approche de L. Davezies s'en différencie, en considérant que le développement économique basique ne doit pas être confondu avec la seule activité productive compétitive du territoire. D'autres dynamiques d'emploi, de revenus, sont à l'œuvre pour expliquer le dynamisme territorial et il convient de les prendre en compte. La base économique résulte de 4 composantes, les revenus basiques privés, issus des activités agricoles, industrielles et commerciales exportant hors du territoire, les salaires publics, les revenus résidentiels, issus des pensions de retraite, mais aussi des dépenses touristiques effectuées sur le territoire, et les prestations sociales autres que les retraites (chômage, prestations sociales).

L'analyse des revenus basiques par bassin d'emploi du Pas-de-Calais témoigne des dynamiques à l'œuvre.

	Artois-Ternois	Lens-Hénin	Béthune-Bruay	St-Omer	Calais	Boulogne	Berck-Montreuil	Lille
Salaires publics	22%	20%	16%	14%	18%	18%	11%	24%
Revenus privés basiques (solde)	16%	10%	18%	25%	17%	15%	9%	14%
Salaires venus d'ailleurs	8%	10%	14%	15%	8%	8%	4%	15%
Revenus du patrimoine	4%	4%	4%	3%	4%	4%	3%	5%
Prestations retraite	27%	29%	26%	21%	24%	23%	20%	20%
Dépenses touristes	7%	5%	4%	7%	12%	15%	44%	8%
Chômage	3%	7%	5%	4%	5%	5%	2%	4%
Autres prestations sociales	12%	15%	13%	11%	13%	12%	8%	11%
indice de revenu / habitant (Moyenne départementale = 100)	93,4	75,6	89,4	106,3	91,6	98,4	145,3	105,7

INSEE 1999 sauf dépenses touristiques (2001) et autres prestations sociales (1995)

¹⁰ Développés dans le *Grand Tourant Nord-Pas de Calais 1975-2005*, p 109-118, sous la direction de P. Veltz et L. Davezies, Editions de l'aube, 2004 ; ainsi que dans *la République et ses territoires* par L. Davezies, Editions du Seuil et de la république des Idées, 2008



Les revenus privés basiques regroupent les salaires du secteur privé, ainsi que les bénéfices agricoles, industriels, commerciaux et une partie des bénéfices non commerciaux. La notion de solde rend compte des salaires versés dans la zone d'Emploi et dépensés ailleurs (actifs travaillant dans la zone mais résident dans une autre Zone). Les salaires venus de l'extérieur intègrent les salaires versés aux actifs résidant dans la zone mais travaillant dans une autre zone. Les autres prestations sociales comprennent les allocations et prestation familiales, maladie, et sociales autre que les indemnités chômage.

► Façade maritime

D'une longueur de 120 km, la côte a deux orientations très distinctes : Sud-Nord entre la Baie d'Authie et le cap Gris-Nez, Sud-Ouest - Nord-Est entre le cap Gris-Nez jusqu'à la frontière franco-belge. Les fonds marins se caractérisent par une profondeur faible, et une morphologie particulière dominée par la présence de nombreux bancs sableux. Le littoral est de nature sableuse sur près de 80 % de sa longueur : les côtes picardes au Sud et flamandes à l'Est encadrent les falaises rocheuses du Boulonnais.

Le trait de la côte est en recul généralisé sur la partie littorale au sud de Calais. Le cas le plus spectaculaire : la baie de Wissant, avec 220 mètres de recul de 1947 à 77. Par contre, la plaine entre Calais et Dunkerque engraisse plutôt. Le fond des baies et des ports est naturellement envasé : il faut draguer puis rejeter au large 50 000 tonnes de vase par an du port de Boulogne.

La qualité du patrimoine naturel du territoire, les stations balnéaires, et la douceur maintenue du climat, attirent, sous de multiples formes allant de l'accueil résidentiel permanent de populations non-autochtones, aux séjours de courte et moyenne durées, ou l'excursion à la journée. La fréquentation des sites remarquables est en augmentation constante, ce qui ne va pas sans poser de difficultés quant à leur préservation et leur entretien.

Mer du Nord et Manche fusionnent dans le détroit du Pas-de-Calais. Ce couloir étranglé à hauteur du cap Gris-Nez est une zone contrariée qui influence la force des courants, la direction des vagues. La mer est peu profonde (maximum 64 m) : relief sous-marin et mouvements de l'eau sont très liés. Cette mer continentale, aux températures très modérées (5,5° en février, 18° en août sur la côte nord), reste pourtant l'une des mers les plus dangereuses et les plus fréquentées au monde. A partir de l'Atlantique central et méridional, sur la route maritime reliant l'Asie, le Pas-de-Calais offre vers les ports de la mer du Nord et de la Baltique un itinéraire beaucoup plus court que celui contournant l'archipel britannique. Environ 200 000 bateaux empruntent chaque année les rails de navigation à sens unique larges de quelques kilomètres seulement, ce qui induit des risques de pollution volontaire (dégazage) et accidentelle.

Le détroit du Pas-de-Calais offre également des possibilités de traversée de la manche nettement plus faciles qu'en d'autres points de la côte. La relation maritime Calais/Douvres et le lien fixe (tunnel) concentrent l'essentiels des trafics transmanche : la liaison maritime achemine annuellement près de 11,7 millions de passagers et 37 Mt de marchandises (2005), le tunnel environ 15 millions de voyageurs et près de 18 Mt de fret (2005).

Les 3 ports de Dunkerque, Calais et Boulogne ont ensemble un trafic supérieur à celui du Havre, deuxième port de France après Marseille .

► Grands projets structurants d'envergure nationale et internationale

Ces projets et équipements sont de nature à développer l'attractivité touristique, résidentielle et économique de la région et de ses départements, et contribuent à améliorer l'image du Pas-de-Calais.

Concernant les Infrastructures :

- Tunnel sous la Manche : en 2007, 8,26 millions de voyageurs transportés, soit une augmentation de plus de 5,1% par rapport à l'année 2006.
- la plate-forme logistique multimodale Delta 3 de Dourges (capacité de 200 000 manutentions fluviales, ferroviaires et routières par an, 330 000 m² d'entrepôts) ;
- prochainement le canal Seine Nord (lancement des travaux en 2009 pour une mise en service en 2013)

Les principaux sites touristiques :

- Nausicaa à Boulogne/mer (598 886 visiteurs en 2005, un maximum de 783 528 visiteurs en 1998),
- Bagatelle à Berck/mer (311 535 visiteurs en 2005, un maximum de 422 516 visiteurs en 1999),
- Le site des Deux Caps : une estimation (mission Grand site national du département) donne 2 millions par an au Cap Blanc Nez, et 80 000 visiteurs par an au Cap Gris Nez,
- le littoral en lui-même (Côte d'Opale) : un vacancier sur trois est accueilli sur la Côte d'Opale,

Pour le tourisme de mémoire :

- La Coupole d'Helfaut (99 777 visiteurs en 2005, un maximum de 150 000 visiteurs en 1998),
- le mémorial de Vimy (217 039 visiteurs en 2005, un maximum de 500 000 visiteurs par an entre 1996 et 2000),
- Notre Dame de Lorette (150 000 visiteurs estimés par an entre 1999 et 2005).

D'autres équipements touristiques, moins repérés comme sites structurants d'envergure, réalisent un nombre d'entrées importants, mais leur fréquentation est peut-être plus le fait d'une clientèle locale et régionale :

- Cathédrale de Saint-Omer (50 000 visiteurs en 2005),
- Le Moulin de la Tour à Dennebroeucq dans l'Audomarois (104 321 visiteurs en 2005),
- La visite d'Arc International (53 600 visiteurs en 2005),
- Aqualud au Touquet (169 500 visiteurs en 2005),



- Casino de Berck-sur-Mer (335 705 visiteurs en 2005),
- Le parc de loisirs Calonnix à Calonne-Ricouart (210 000 visiteurs en 2005),
- Loisinord base nautique à Noeux-les-Mines (600 000 visiteurs en 2005) et la station de ski avant travaux (110 000 visiteurs en 2003),
- Parc de la Glissoire à Avion (150 000 visiteurs en 2005),
- Parc départemental de Loisirs d'Olhain (380 000 visiteurs en 2005).

Equipements culturels :

- le futur Louvre-Lens pour 2009 : de 350 000 à 550 000 visiteurs attendus par an en année de référence, 700 000 à l'ouverture
- les 2 scènes nationales du Pas-de-Calais : Le Channel à Calais et Culture Commune à Loos-en-Gohelle, la Comédie de Béthune (Centre Dramatique National), et le théâtre d'Arras (scène conventionnée) avec 22 000 spectateurs par an environ.

Equipements sportifs :

- le stade d'eaux vives de Saint-Laurent-Blangy : 47 713 usagers en 2007 (pour l'ensemble des activités offertes par la base : VTT, course d'orientation, tir à l'arc, halte nautique de plaisance, et canoë-kayak),
- le stade couvert régional de Liévin, actuellement en reconstruction (réouverture en 2008), pour des événements sportifs (athlétisme en fer de lance) et culturels (le nouvel équipement sera plus polyvalent que l'ancien).

5 - Dépasser les frontières pour élargir notre monde

► Intégration européenne

Fort de sa position géographique, au cœur d'une grande région européenne peuplée de 100 millions d'habitants, à proximité immédiate de deux pays européens frontaliers et des routes maritimes Nord-Sud de l'Europe de l'Ouest, le département du Pas-de-Calais ne peut guère échapper à un destin européen. Institutions publiques et promoteurs privés l'ont parfaitement compris, engageant sous de multiples formes, des coopérations transfrontalières principalement, avec les voisins immédiats de la région Nord-Pas-de-Calais, britanniques et belges, et parfois hollandais.

La participation du Département au programme Interreg de l'Union Européenne depuis 1991 en est une illustration emblématique : coopération avec les britanniques, les belges et les hollandais et d'autres régions maritimes du nord de la France pour un programme Interreg IV A des 2 Mers, dont les champs d'action sont vastes : développement économique et technologique, tourisme, culture et patrimoine, environnement, intégration du marché du travail, santé, développement rural et durable...

La création du lien fixe transmanche a donné l'occasion aux deux régions, situées de part et d'autre du tunnel, de nouer des relations privilégiées et d'entamer des réflexions communes sur les impacts locaux de cette voie de communication : le comté de Kent, le Département du Pas-de-Calais, le R2gion, le

syndicat Mixte de la Côte d'Opale ont ainsi initié et réalisé des études et des actions communes, pour explorer et exploiter les pistes d'un développement transmanche, notamment pour les zones littorales. L'éducation et les migrations domicile-travail, ainsi que les axes économiques liées aux activités portuaires, au transport-logistique, au tourisme, à l'énergie, présentent des potentiels de développement qui reposent sur « la mise en service d'un moyen de transport de proximité, rapide, efficace, sûr, abordable et interconnecté sur le plan intermodal des deux côtés du détroit »¹¹. Le transport est un domaine privilégié de cette coopération, comme il l'est avec les autres régions voisines que sont la Flandre et la Wallonie.

L'intégration européenne du département ne se limite pas aux seules relations avec les voisins proches. La Pologne, avec les liens historiques entre la population du Pas-de-Calais et ce pays, compte forcément parmi les partenaires européens du département, notamment avec les 2 powiat (districts) de Bielsko-Biala et Zywiec en Silésie. La Hongrie, et plus particulièrement le département de Jasz-Nagykun-Solznok, est également concernée par des accords de coopération décentralisée.

Au-delà, la participation d'acteurs publics ou privés à des associations, institutions ou lobbys internationaux, notamment sur les questions maritimes, ainsi que les opérations de jumelage, offrent de nombreuses opportunités de nouer des contacts privilégiés avec des contacts de l'Europe du Nord notamment (Ecosse, Scandinavie, pays baltes).

► **Reproduction sociale**

Cette variable a été définie comme la prise en compte du manque d'ambition, de confiance en soi, un certain complexe d'infériorité, un manque de participation et d'implication, pour son côté « négatif », comme la notion d'« empowerment », pour exprimer son côté positif.

Selon Yvette Grelet (Formation Emploi, n°87, 2004, Céreq, Caen), la reproduction sociale s'inscrit dans le territoire : la palette des formations et des emplois est spécifique à un territoire ; origine sociale, parcours scolaire et position professionnelle du jeune adulte s'y enchaînent dans une logique de reproduction. En effet, la structure de l'appareil productif (le marché du travail) et la structure socioprofessionnelle (familles) influent sur l'offre de formation.

La différenciation du capital scolaire avec lequel les jeunes sortent du système éducatif est à la fois verticale (par le niveau) et horizontale (par la spécialité). L'origine sociale joue sur ces deux dimensions, mais c'est également le cas de l'origine géographique. Par exemple, alors que dans les villes, 55% des sortants sont allés au-delà du baccalauréat (45% des garçons et 59% des filles), cette proportion oscille entre 43% et 48% dans les zones à dominante industrielle ou rurale (36 à 41% pour les garçons, 49 à 61% pour les filles). C'est également dans les zones tertiaires que les cursus dans l'enseignement général sont les plus fréquents parmi les sortants au niveau du secondaire.

Les effets du territoire et de l'origine sociale continuent de s'exercer, au-delà de l'école, sur les parcours professionnels des débutants. Ces parcours peuvent être handicapés par l'éloignement à l'emploi. Ils dépendent en tout cas de la nature des emplois offerts par les entreprises présentes sur le territoire. Dès que l'on s'intéresse aux conjugaisons de la formation professionnelle (part de l'apprentissage, choix de la spécialité), des configurations singulières apparaissent qui portent la marque du territoire, de sa géographie et de son histoire. A niveau égal, ce sont plus les inégalités territoriales que sociales qui pèsent sur l'insertion des jeunes. L'empreinte du territoire sur l'insertion de ces jeunes sortants de filières professionnelles courtes est plus sensible encore car le contexte économique y joue un rôle primordial.

¹¹ Rapport de la Mission Opérationnelle Transfrontalière « Pour une coopération Transmanche de proximité plus intégrée entre le Kent et la Nord-Pas de Calais – septembre 2004



Ainsi les mécanismes de reproduction sociale, s'ajustant aux spécificités des systèmes éducatifs et productif locaux, semblent bien s'exercer selon un schéma circulaire. Le statut des parents et l'environnement sociogéographique contribuent à modeler le capital de formation avec lequel les jeunes sortant du second cycle vont se présenter sur le marché du travail. A nouveau, l'économie et la structure productive du territoire vont agir sur le volume et la nature des emplois disponibles, et tendre à rapprocher la position des enfants de celle de leurs parents.

Un article de l'INSEE (in Recueil d'études sociales, 2006, N°38 – Changer de groupe social en cours de carrière, N°1112, Olivier Monso, division emploi, INSEE) démontre que les changements de groupe socioprofessionnel en cours de carrière sont plus fréquents qu'au début des années 1980. Si les individus atteignent plus fréquemment un groupe plus élevé dans la hiérarchie sociale, ils connaissent aussi plus souvent des déclassements. Les promotions sont plus courantes chez les hommes et chez les travailleurs partant du bas de l'échelle sociale (ouvriers et employés non qualifiés). Les déclassements concernent avant tout le haut de l'échelle sociale, et interviennent souvent à la suite d'un passage par le chômage ou l'inactivité.

L'ouvrage de Jacques Donzelot (avec Catherine Mével et Anne Wivekens, Seuil 2003) « Faire société » s'intéresse à la notion d'empowerment : « La définition qu'en donne le dictionnaire Encarta est la suivante : processus par lequel est donné à quelqu'un ou à une organisation du pouvoir ou de l'autorité, de la confiance en soi ou de l'estime de soi. Le terme est employé depuis les années soixante. Il sert de plus en plus à désigner l'objectif du développement communautaire.... La notion d'empowerment va ainsi servir à décrire le processus par lequel chacun devient partie prenante de son destin individuel et de celui de la communauté dans la ville. La référence à la notion d'empowerment permet de montrer comment la participation, pour être crédible, suppose un travail sur soi autant qu'un travail avec les autres, une volonté de prendre littéralement le pouvoir sur soi-même en même temps qu'une capacité d'agir avec les autres, de se servir du collectif pour atteindre des objectifs auxquels on ne peut prétendre quand on est seul. »

► Jeunesse de la population

Le Pas-de-Calais est un des départements les plus jeunes de France.

	Nord - Pas-de-Calais	France
20 ans	27,8 %	24,6 %
de 20 à 59 ans	52,2 %	54,1 %
60 ans et plus	19,9 %	21,3 %

Ce phénomène se perpétue compte tenu d'un taux de fécondité (nombre total d'enfants rapporté au nombre moyen de femmes âgées de 15 et 49 ans) supérieur aux moyennes nationale et régionales depuis plusieurs années.

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Pas-de-Calais	1,99	2,06	2,07	2,02	1,97	2,02
Nord	1,93	1,99	1,98	1,97	1,94	1,96
France métropolitaine	1,79	1,87	1,88	1,87	1,87	1,89

► Transmigrations

Les migrations sont déficitaires dans la région depuis plusieurs dizaines d'années. Les actifs sont plus nombreux à quitter la région qu'à venir y résider. Cette tendance joue négativement sur l'évolution de la population active, pour -0,3 point chaque année. De ce point de vue, le Nord-Pas-de-Calais s'oppose aux régions du sud de la France, comme P.A.C.A. et Languedoc-Roussillon, auxquelles les migrations font gagner chaque année 1 point de population active environ.

Le déficit migratoire du Pas-de-Calais (-0,32% contre +0,01 d'accroissement pour la France) se singularise par des flux d'entrée et de sortie étonnamment faibles, faisant de cette population la moins mobile de France.

	Pas-de-Calais		Région		France métropolitaine	
	1990	1982	1990	1982	1990	1982
	1999	1990	1999	1990	1999	1990
Variation annuelle de la population en %	+0,06	+0,18	+0,09	+0,10	+0,37	+0,51
Solde naturel dans l'évolution annuelle en %	+0,38	+0,56	+0,49	+0,64	+0,36	+0,41
Solde migratoire dans l'évolution annuelle en %	-0,32	-0,38	-0,41	-0,54	+0,01	+0,10

La population du Pas-de-Calais serait stable à l'horizon 2030 avec des évolutions contrastées d'une zone d'emploi à l'autre. Le Calaisais (+10,2%), le Boulonnais (+7,2%) et l'Audomarois (+4,6%) verraient augmenter leur population. A l'inverse, Béthune-Bruay (-4,8%) et Lens-Hénin (-7,5%) pourraient voir leur population continuer à diminuer.



► Position géographique

La superficie du département est de 6 671 km². Le département comporte à l'ouest 120 kilomètres de façade maritime continue sur la Manche, le long du détroit le plus fréquenté du monde, le détroit du Pas-de-Calais auquel il emprunte son nom. Sa très proche voisine, la Grande-Bretagne (35km), lui assure naturellement une place de premier rang dans le transit européen.

Mis à part le Boulonnais et le Haut-Artois, le Pas-de-Calais se présente pour l'essentiel comme une plaine. Le Pas-de-Calais jouit d'une position géographique privilégiée, au cœur de l'Europe économique. Sa situation au carrefour des échanges européens et à proximité de l'Angleterre, berceau des innovations technologiques et de la mécanisation des activités traditionnelles, a permis, notamment, l'expansion de l'industrie textile. Il est aujourd'hui situé dans un bassin estimé à 45 millions d'habitants à moins de trois heures de transport, jusqu'à 100 millions de personnes vivent dans un rayon de 300 km, soit 25 % de la population européenne.

Son faible relief en fait une voie de communication naturelle entre Europe du nord et du sud, en particulier par le seuil de Bapaume. La barrière de la crête de l'Artois, d'à peine 100 mètres de dénivelé, isole le Bassin parisien du bassin anglo-flamand, la grande plaine qui continue de s'étendre jusqu'à l'Oural, sur 3 000 kilomètres. Deux entités, deux civilisations se rencontrent sur le territoire du Pas-de-Calais. Le Pas-de-Calais, de ce fait, a été au cœur des grands conflits, et notamment les deux Guerres Mondiales, au cours desquelles les villes et les campagnes du département ont subi d'importantes destructions.

► Réussite éducative

La population scolaire du département est de 305 000 élèves (rentrée 2005-2006).

- 59 000 en lycées, à 86% dans l'enseignement public ;
- 72 000 en collèges, à 80% dans l'enseignement public ;
- 170 000 enfants sont scolarisés dans les classes maternelles et élémentaires, à 87% dans l'enseignement public.

Le taux de scolarisation en maternelle est très élevé dans le Pas-de-Calais : 90 % des enfants de 2 à 5 ans sont ainsi scolarisés, avec un taux de scolarisation de 60% dès 2 ans (35% au plan national). Pour autant, cette scolarisation précoce ne se traduit pas par une réussite éducative particulière. Les résultats constatés témoignent plutôt de déficits de la population scolaire du département par rapport aux moyennes nationales :

- aux évaluations nationales (en 6ème), les écarts sont de -9 points en français et de - 4 points en mathématiques (2005). Si la tendance est au resserrement de l'écart en mathématiques, il tend à croître pour le français ;
- l'accès en 2nd cycle se fait principalement par la seconde générale , mais les orientations vers la voie professionnelle sont importantes.

Orientation souhaitée des élèves sortant de 3^{ème}.

	Seconde générale et technologique	Seconde professionnelle	CAP	Apprentissage
Pas-de-Calais(2007)	56,5%	32,1%	6,1%	4,6%
Nord (2007)	60,5%	28,5%	5,9%	4,5%
France (2006)	63,75%	30,2%		

Ecart entre orientation souhaitée et Proposition d'Orientation par l'Education Nationale aux élèves sortant de 3^{ème} (2007)

	Seconde générale et technologique	Seconde professionnelle	CAP
Orientation souhaitée Académie de Lille	58,9%	29,9%	6,0%
Proposition de l'EN Académie de Lille	53,2%	39,4%	6,5%
Orientation souhaitée France	63,75%	30,2%	
Proposition de l'EN France	60,4%	35,3%	

Toutefois un certain nombre d'indicateurs prouvent que des retards ont été comblés :

- le taux de réussite au brevet est semblable à ce qu'il est au niveau national (80% en 2006) ;
- le taux de scolarisation à 17 ans est depuis 1998, supérieur à ce qui est constaté à l'échelle nationale (80 % contre 75% ne France, alors qu'il était de 59% ne 1980 contre 72% en France) ;
- la part de bacheliers par génération a également rattrapé la moyenne nationale (63%), mais la proportion de bacheliers des filières technologiques et professionnels y sont prépondérantes (21% d'une génération a un bac technologique, 12,7% un bac professionnel dans le département, alors qu'ils ne sont respectivement que 17,5 % et 9,9 % à l'échelle nationale).

► Migrations historiques

Dès la première moitié du XIX^{ème} siècle, l'industrialisation des deux départements du Nord et du Pas-de-Calais a requis des apports de main-d'œuvre considérables, migrants intérieurs issus des campagnes environnantes dans un premier temps puis étrangers dans un second temps. La région Nord-Pas-de-



Calais a connu 3 vagues d'immigration importante : dans la seconde moitié du XIXème siècle avec une arrivée massive de belges (mais le Pas-de-Calais n'a été que très peu concerné), après la 1er Guerre Mondiale celles de populations polonaises et italiennes, enfin dans les années 50 et 60 celle des populations portugaises et maghrébines.

Les Polonais constituent la référence omniprésente de l'immigration massive réussie et souvent comme un modèle dans l'imaginaire collectif. On estime aujourd'hui à 500 000 personnes la population du Nord – Pas-de-Calais ayant des origines polonaises, soit 1 habitant sur 8. Leur intégration a connu plusieurs phases : jusqu'en 1939, ils arrivent massivement en France (300 000 arrivants entre 1921 et 1938) et notamment dans la région Nord-Pas-de-Calais : leur objectif est de faire des économies et retourner dans leur pays d'origine. La communauté polonaise s'organise alors pour préserver sa culture : ils se concentrent dans certaines communes, y créent leurs écoles, églises, et autres associations culturelles. En 1945, l'établissement d'un régime communiste en Pologne fait voler en éclats ce modèle de repli identitaire, et les Polonais ne veulent plus repartir en Pologne : à partir de là les enfants rejoignent les écoles françaises, les mariages mixtes se multiplient, tout en gardant des valeurs culturelles et la pratique de la langue.

Le Nord-Pas-de-Calais a été aussi, avant et surtout après la seconde guerre mondiale, l'une des destinations privilégiées des travailleurs venus d'Europe du Sud ou du Maghreb. Après la guerre, fleuron de l'industrie sidérurgique et métallurgique et de l'extraction minière, la région manquait alors cruellement de main-d'œuvre. Arrivés dans les années 1960-1970, ils sont, contrairement au reste du pays, plus originaires du Maghreb (40 %) que d'Europe (32 %). Les Turcs y sont également plus présents que dans le reste de la France. Aujourd'hui, ces minorités " visibles " sont les plus pénalisées par le chômage. Les migrants présents dans le Nord font en effet partie des franges les plus " fragiles " de cette population. Embauchés à leur arrivée pour travailler à la chaîne, la plupart sont des ouvriers non qualifiés ayant du mal à se reclasser. Rien d'étonnant donc à ce que les étrangers connaissent ici des taux de chômage plus élevés que dans le reste du pays.

Ces populations d'origine étrangère, parce qu'elles ont le plus souvent conservé des liens avec leur pays d'origine, parce qu'elles sont porteuses d'un biculturalisme qui les prédispose à la participation à une société globalisée, parce qu'elles appartiennent à une diaspora, qui est en soi un réseau mondialisé, constituent une ressource pour le développement futur du Pas-de-Calais

6 - Anticiper les risques pour mieux les maîtriser et les gérer

► Risques naturels, Risques industriels, Pollution des sols, Pollution atmosphérique

Le département du Pas-de-Calais n'est pas exempt de risques naturels : 176 sites présentent un risque important d'inondation, et 131 le sont pour les risques que représentent les sols (puits de mine, mouvements de terrain), À l'image du littoral français, le littoral de la côte d'Opale qui s'étend sur quelque 156 km, dont 25 km de côtes à falaises et 125 km de côtes dunaires basses, est actuellement victime d'un phénomène érosif important comme en témoigne l'important recul du trait de côte à l'ouest de Sangatte. L'ensemble constitué par les falaises du Boulonnais, est le secteur le plus préoccupant en termes d'érosion côtière, avec en particulier les sites de Wissant et de Wimereux. Un schéma de conservation et de gestion du trait de côte sur le littoral de la côte d'Opale, est engagé, destiné à prédire l'évolution future du littoral et à estimer la valeur des biens potentiellement menacés pour proposer des solutions de gestion.

Le passé industriel du territoire est également à la source de séquelles environnementales s'inscrivant dans le long terme, et d'implantation de sites à risques

technologiques majeurs (usines SEVESO) en activité. 515 sites pollués ou potentiellement pollués sont recensés dans le département, et la vingtaine de sites SEVESO répertoriés sur le territoire concerne 55 communes du département. L'important trafic routier (transports de marchandises et de personnes) ainsi que l'augmentation des déplacements domicile-travail contribuent, aux côtés des industries et des consommations énergétiques liées au bâti, à la pollution atmosphérique et à la production de gaz à effet de serre. Ces éléments sont à prendre en compte dans tout projet d'aménagement du territoire, à la fois en terme de contraintes actuelles et d'impact à plus long terme.

Les rejets atmosphériques importants liés à la forte présence industrielle, à un important trafic routier et à la densité urbaine se traduisent, certes de manière épisodique et ponctuelle, par une dégradation de la qualité de l'air. Les conditions topographiques et climatiques favorisent en effet le plus souvent la dispersion des polluants. La pollution de fond diminue pour certains polluants caractéristiques de l'activité industrielle (dioxyde de soufre, chlorure d'hydrogène) et augmente pour les polluants traceurs des transports (oxydes d'azote et particules fines en particulier) et pour la pollution photochimique (ozone).

► Prévalence de la dépendance

L'augmentation tendancielle prévisible du nombre de personnes dépendantes liée au vieillissement et au handicap de la population est à prendre en compte sur le territoire. Si la bonne santé n'est pas rare aux grands âges, le nombre de personnes dépendantes n'en augmente pas moins mécaniquement du fait du papy-boom. Cette évolution se vérifie dans le Pas-de-Calais, même si une moindre espérance de vie y fait baisser la proportion de personnes plus âgées. Elles nécessitent une aide importante ou lourde dans des proportions supérieures à la moyenne nationale.

Au 1er janvier 2006, 273 335 personnes avaient 60 ans et plus dans le Pas-de-Calais (18,77 % de la population totale départementale). Près de 106 648 personnes étaient âgées de 75 ans et plus (7,33 % de la population). La population âgée est moins représentée dans le Pas-de-Calais qu'en France où 21 % de la population nationale a 60 ans et plus, et 8 % a 75 ans et plus.

La part des plus de 75 ans est légèrement plus importante dans le Pas-de-Calais (18,77 %) que dans le Nord (17,05 %). Elle est particulièrement élevée dans les zones de Berck, Montreuil ainsi que sur Béthune - Bruay et l'Arrageois - Ternois.

Depuis le dernier recensement de 1999, la population des 60 ans et plus pour le Pas-de-Calais diminue (- 1,44 %), alors qu'elle augmente de + 5,31 % en moyenne pour la France. Par contre, la population des 75 ans et plus, augmente de 21,54 % sur la même période alors que pour la France, l'augmentation n'était que de 18,84 %.

Si les tendances démographiques observées récemment se prolongent, la population du Département n'échappera pas au vieillissement, faisant une place plus importante aux seniors. Ainsi le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus augmenterait de manière importante entre 2006 et 2015 (+25% environ). Le vieillissement de la population devrait se traduire d'ici à 2015 par une augmentation forte des personnes ayant entre 60 et 70 ans d'une part, et des personnes ayant 85 ans et plus, d'autre part.

L'INSEE estime que le taux de dépendance (c'est-à-dire le rapport : nombre de personnes âgées dépendantes sur 1000 personnes âgées de 60 ans et plus), est plus élevé dans notre Département qu'en moyenne nationale. Cela renvoie à l'état de santé général plus moins bon que celui observé dans la France entière. Le rattrapage du Pas-de-Calais en matière d'état de santé présage d'une augmentation relativement modérée du nombre de personnes âgées de



+ de 60 ans potentiellement dépendantes à l'horizon 2015 (+8%) comparativement à l'augmentation de cette tranche d'âge au même horizon (+25%). La question de la dépendance des personnes âgées se posera en des termes beaucoup plus prégnants lorsque la génération du baby-boom aura atteint plus de 80 ans (après 2025).

Au sein d'une population très urbanisée (près de 90% des habitants du Pas-de-Calais vivent dans un espace à dominante urbaine), les personnes âgées restent surreprésentées dans les espaces à dominante rurale. En effet, 16,4% des 60 ans et plus vivent en milieu rural, contre 13,9% de l'ensemble des habitants. Les personnes âgées de 75 ans et plus dans le département vivent plus souvent à leur domicile qu'ailleurs en France : plus de 93% contre à peine 90%. Ce comportement est encore plus présent dans le bassin minier et le Calaisis.

Alors même que les habitants du Pas-de-Calais vivent moins souvent seuls dans leur logement qu'ailleurs en France (respectivement 14% et 18%), c'est la relation inverse qui s'observe parmi les plus de 75 ans (42% contre 38%). Plus d'un ménage sur deux au sein duquel vit au moins une personne de 75 ans ou plus est composé d'une personne seule. Ces personnes âgées de plus de 75 ans qui vivent seules dans le département sont en grande majorité des femmes (84%). L'ampleur de ce phénomène du vieillissement à leur domicile des personnes seules de 75 ans ou plus, particulièrement nette dans le bassin minier, est à rapprocher du différentiel de mortalité entre les hommes et les femmes plus importante qu'ailleurs. En effet, dans les zones d'emploi de Lens-Hénin et de Béthune-Bruay, les écarts d'espérance de vie entre hommes et femmes sont respectivement supérieurs à 11 et 10 ans alors qu'ils oscillent entre 7 et 9 ans dans les autres zones d'emploi du département. Le territoire de Lens-Hénin est le plus concerné par les personnes de plus de 75 ans vivant seules à leur domicile.

Dans le département, la part des personnes de 60 ans et plus qui nécessitent une aide importante ou lourde dans l'accomplissement des principales activités de la vie courante est supérieure à la moyenne nationale : ces écarts pourraient en partie trouver leur origine dans la structure sociale de la population. Ainsi par exemple les anciens ouvriers se portent moins bien, au même âge, que les autres catégories sociales. Or, en 1999, les anciens ouvriers représentent un peu plus de 40% dans retraités du Pas-de-Calais, contre un peu plus du quart en France.

Si les tendances observées au cours des dernières années étaient prolongées à l'identique, le nombre de personnes âgées vivant dans les ménages et nécessitant une aide importante ou lourde pourrait doubler d'ici à 2030.

L'indice de vieillissement augmente : rapport des plus de 60 ans sur les moins de 20 ans

	Pas-de-Calais	France	Différentiel
1982	0,51	0,64	0,13
1990	0,60	0,75	0,15
1999	0,72	0,87	0,15

Projection du nombre de personnes nécessitant une aide importante ou lourde

	Aide importante		Aide lourde	
	2000	2030	2000	2030
60 à 69 ans	1 288	1 770	307	421
70 à 79 ans	1 385	2 010	730	1 060
80 à 89 ans	1 155	2 600	442	995
90 ans et plus	907	2 329	596	1 531
Total	4 735	8 709	2 075	4 007

► Permanence de la variation de l'emploi

Le tissu économique, encore marqué par l'industrie, mais aussi en pleine diversification et tertiarisation, connaît des variations fortes, tant en pertes d'emploi qu'en création.

Chaque année, des établissements se créent, disparaissent, augmentent ou réduisent leurs effectifs. L'importance des augmentations et des diminutions d'emplois est sans commune mesure avec les évolutions nettes de l'emploi dans la région Nord-Pas-de-Calais. Ainsi, entre 1993 et 2003, les variations d'emplois ont représenté près de 29,0% de l'emploi salarié total en moyenne chaque année pour une variation nette moyenne de 1,2% par an. Même les secteurs en déclin créent des emplois. L'essentiel des variations d'emplois s'opèrent dans des établissements de moins de 50 salariés. Les activités de services suscitent des variations de plus grande ampleur que les secteurs industriels.

Entre 1993 et 2003, les augmentations d'emplois dans l'industrie ont représenté 10% de l'emploi total en moyenne chaque année ; même dans l'industrie textile ou la métallurgie, transformation des métaux, secteurs perçus comme étant des secteurs connaissant surtout de lourdes pertes d'emplois, les augmentations d'emplois y ont représenté néanmoins respectivement 8 et 9% de l'emploi total du secteur en moyenne chaque année.

Le taux de réallocation mesure l'importance des variations d'emplois. C'est la somme des augmentations et des diminutions d'emplois rapportée à l'emploi total en début d'année. Sur la période 1993-2003, le taux de réallocation annuel moyen est très variable d'un secteur à l'autre. Il est de 21% pour l'industrie, atteint 30% dans le commerce, 35% dans la construction et dépasse souvent 37% dans les secteurs des services.

L'importance des variations d'emplois est très différente d'une zone d'emploi à l'autre dans la mesure où elle est fortement liée à la structure de l'appareil productif de la zone. Ainsi, le taux de réallocation est inférieur à 24% dans les zones de Béthune-Bruay et de Saint-Omer, territoires où les industries de l'automobile et des produits minéraux (secteur à faible de taux de réallocation) sont très présentes. En revanche, les variations d'emplois représentent plus de 29% de l'emploi total dans la zone du Calaisis, comme à Lille, et à Roubaix-Tourcoing, territoires où les activités de services (secteurs à fort taux de réallocation) sont fortement implantées. En général, un taux de réallocation élevé correspond entre 1993 et 2003 à un taux d'augmentation et taux de diminution tous deux élevés.



Le statut de pôle d'emploi de Lens-Hénin se renforce. Après une décennie 1990 morose, la recomposition du tissu productif de la zone d'emploi de Lens-Hénin a permis la création de 14 000 emplois depuis la fin des années 90, soit près de 15% de hausse. Cette zone a perdu des emplois industriels mais en a créé massivement dans les services, le commerce, la construction. De nouvelles activités se sont développées, en lien notamment avec les pôles logistiques.

Malgré ces évolutions favorables en termes de nombre d'emplois, certaines zones présentent encore une vulnérabilité économique qui reste forte : les quatre premières entreprises en termes d'emploi des zones d'emploi de Saint-Omer, Berck-Montreuil et Calais occupent respectivement 34,6%, 20% et 17,9% de l'emploi salarié total de la zone.

► Décrochage social

On observe dans la société d'aujourd'hui des phénomènes croissants de décrochage, de pauvreté et de précarité, y compris chez les travailleurs. La fracture sociale se confirme, notamment sur certains territoires comme l'ancien bassin minier. La pauvreté est monétaire, mais elle est aussi culturelle et sociale.

Fin mars 2008, le département compte 49 326 bénéficiaires du RMI (36 901 allocataires payés), soit environ 5% des bénéficiaires de la France métropolitaine, alors que la population du Pas-de-Calais représentait en 1999 2,5% de la population française. 1/3 des bénéficiaires le sont depuis moins de 2 ans, 1/3 le sont depuis 2 à 5 ans et 1/3 le sont depuis plus de 5 ans. La part de la population concernée par la CMU est de 10,6% contre 6,8% au niveau national. En 2006, 20 341 personnes ont perçu l'AAH, soit 19,2 bénéficiaires pour 1000 habitants de 20 ans et plus, contre 16,3 pour 1000 au niveau national.

Familles monoparentales : 9,7% dans le département contre 8,8% au niveau national ; dans les zones d'emploi de Lens-Hénin, Boulogne et Calais, cette proportion dépasse 10%. La conjugaison du nombre de femmes élevant seules leurs enfants et du faible taux d'activité féminin explique en partie la plus forte proportion d'allocataires API : ainsi en 2006 le département compte 23,6 femmes de moins de 50 ans qui bénéficient de l'API pour 1000 femmes de 15 à 49 ans contre 22,4 dans le Nord et 12,8 à l'échelle de la France entière.

Une très faible mobilité des populations en situation de précarité : c'est un facteur qui limite leur capacité à occuper un emploi et oblige à repenser l'offre de transport public, notamment en zones rurales.

Cumul de situations de difficultés sociales sur certains territoires : variations spatiales de l'indice de défaveur sociale¹² à l'échelle des cantons montrent :

- des centres urbains (Calais, Boulogne, Saint-Omer) plus défavorisés que les cantons périphériques,
- la prégnance de la problématique sociale dans l'ex bassin minier,
- des cantons ruraux qui ne sont pas épargnés (Auxi-le-Château, Fruges...).

La situation d'illettrisme touche 15% des personnes de 18 à 65 ans dans la région Nord – Pas-de-Calais, contre 9% au niveau national.

Enfin, même ceux qui travaillent ne sont pas épargnés par ces phénomènes de décrochage social : l'écart se réduit entre le niveau de vie d'un travailleur à faibles ressources et celui d'un bénéficiaire de minima sociaux.

¹² Indice de défaveur sociale : indicateur établi par l'Observatoire Régional de Santé résultant de 13 variables (population active, chômage, non diplômés, personnes âgées seules, familles monoparentales, bénéficiaires des minima sociaux, foyers fiscaux non imposables, conditions de logement et de mobilité)

► Coût des énergies et des transports

En matière résidentielle, le faible taux de renouvellement du parc de logements et des revenus plus bas que la moyenne française ne favorisent pas la production de logements mieux isolés ou la remise aux normes de l'existant.

Pour les transports, la congestion du trafic routier, l'étalement urbain et l'augmentation des petits trajets contribuent à alourdir le bilan énergétique d'où l'importance de la redéfinition des modes de transports, notamment de voyageurs : entre les agglomérations et au sein même des communautés de communes, par une politique de transports adaptée notamment au milieu rural (taxis-bus...), avec la création de pôles d'échanges rail / route en collaboration avec le Conseil Régional.

Pour le transport des marchandises, de nouvelles perspectives de transfert modal alternatif à la route s'ouvrent avec :

- le projet de liaison à grand gabarit Seine-Nord-Europe (équivalent de 200 camions /péniches par jour),
- le développement du cabotage maritime et fluvio-maritime en lien avec l'explosion de la conteneurisation,
- le projet d'autoroute de la mer.

France : consommation d'énergie primaire par forme d'énergie (source : Minofi, Observatoire de l'énergie)

	En Mtep							Taux de Croissance Annuel Moyen en %	
	1973	1980	1990	2000	2004	2005	2006	06/05	06/90
Charbon	27,8	31,1	19,2	14,2	12,9	13,4	12,4	- 7,6	- 2,7
Pétrole	121,5	107,1	88,3	95,1	92,9	91,6	91,8	+ 0,2	+ 0,2
Gaz	13,2	21,1	26,3	37,6	40,1	41,0	40,3	- 1,5	+ 2,7
Electricité primaire (*)	7,7	22,2	83,2	108,9	117,2	117,5	117,6	+ 0,1	+ 2,2
ENRt et déchets	9,4	8,4	12,2	13,3	12,6	12,7	13,1	+ 3,1	+ 0,5
Total	179,7	190,0	229,2	269,2	275,7	276,2	275,3	- 0,3	+ 1,2

(*) nucléaire + hydraulique + éolienne + photovoltaïque - solde des échanges.

En 2006, la consommation d'énergie primaire stagne (- 0,3 %) à 275,3 millions de tep. Par rapport à sa tendance depuis 1990 (+ 1,2 % par an en moyenne), le taux de croissance annuel moyen de la consommation d'énergie primaire est en retrait. La structure de la consommation primaire de la France évolue peu depuis 5 ans : 4,5 % pour le charbon, 33 % pour le pétrole, 15 % pour le gaz, 43 % pour l'électricité primaire et 5 % pour les énergies renouvelables et déchets.

France : Consommation d'énergie finale par secteur (corrignée du climat)

	En Mtep							Taux de Croissance Annuel Moyen en %	
	1973	1980	1990	2000	2004	2005	2006	06/05	06/90
Industrie dont sidérurgie	47,9 12,5	44,7 10,7	38,6 7,0	39,4 6,2	37,9 6,2	37,7 5,8	37,4 6,1	- 0,7 + 4,8	- 0,2 - 0,8
Résidentiel - tertiaire	56,4	54,2	58,5	67,0	69,5	69,8	70,6	+ 1,1	+ 1,2
Agriculture	3,0	3,2	3,1	3,0	3,0	2,9	2,9	-	- 0,5
Transports	26,3	32,1	41,7	49,4	50,8	50,4	50,9	+ 1,0	+ 1,2
Total énergétique	133,6	134,2	141,9	158,8	161,2	160,7	161,7	+ 0,6	+ 0,8
Non énergétique	10,9	11,8	12,4	17,4	15,4	15,3	15,4	+ 0,7	+ 1,4
Total	144,6	145,9	154,4	176,2	176,6	176,0	177,1	+ 0,6	+ 0,9

Evolution des prix moyens annuels à la consommation (par rapport à l'année précédente)

En %	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Produits pétroliers	+7,8	+4,1	- 4,1	+4,7	+21,9	-5,6	-3,2	+3,2	+8,7	+15,4	+6,7
Electricité	+1,1	-2,2	-2,2	-4,5	-2,1	-0,5	+0,8	+1,2	+1,4	-	+0,6
Gaz	+1,4	+5,8	+1,8	-5,4	+8,1	+15,4	-0,3	+2,9	-2,7	+7,9	+15,9
Ensemble des énergies	+5,0	+2,2	-2,9	+0,5	+12,8	-1,8	-1,7	+2,5	+5,0	+10,1	+6,4
Ensemble des biens et des services	+2,0	+1,2	+0,7	+0,6	+1,7	+1,6	+1,9	+2,1	+2,2	+1,7	+1,7

► Dérèglement climatique

Le changement climatique est amorcé ; il est nécessaire de faire évoluer notre modèle de développement pour prendre en compte les impacts de notre

mode de vie à l'échelle mondiale, réduire notre empreinte écologique et veiller à la prise en compte des besoins des populations qui seront les plus durement touchées par les conséquences du dérèglement climatique.

Les rejets de gaz à effet de serre (dioxyde de carbone – CO₂, protoxyde d'azote – N₂O, méthane – CH₄) sont issus principalement de l'industrie manufacturière (43,7%), du résidentiel (36,7%), et des transports (19,8%). L'objectif est de diviser par 4 ces émissions d'ici à 2050.

Les dérèglements climatiques pourraient concerner le Pas-de-Calais sur sa façade littorale :

- à l'horizon 2100, 50% du patrimoine foncier perdu par le Conservatoire du Littoral le serait dans le Pas-de-Calais,
- interrogations sur la pérennité des ressources marines renforcées par les incertitudes sur les modifications des conditions de température et de salinité des courants océaniques en lien avec le changement climatique,
- interrogations sur les waterings du fait de l'élévation attendue du niveau marin,
- interrogations sur l'ensemble du territoire du département : modification de l'intensité et de l'occurrence des tempêtes, écho climatique d'un affaiblissement de la dérive nord-atlantique...

7 – Poursuivre en continu la reconversion économique et sociale

► Mortalité – morbidité

Le Département du Pas-de-Calais se caractérise par :

Une surmortalité importante :

Le nombre de décès observés¹³ chaque année dans le département dépasse de 25 % ce qui aurait pu être observé si la mortalité était la même qu'en France. Cette surmortalité atteint 31,1 % chez les hommes, pour 19,2 % chez les femmes. Chaque année, plus de 2 000 décès sur les 12 000 observés sont imputables à cette surmortalité. Le Bassin Minier, plus particulièrement le bassin de Lens-Hénin paie un lourd tribut (surmortalité hommes supérieur à 40 %).

Une mortalité précoce :

La survenue de décès avant l'âge de 65 ans, dépasse de 7,5 points les chiffres nationaux (26,3 % des décès du département, 18,7 % des décès en France métropolitaine), de 11,5 points pour les hommes (36,5 % des décès du département ; 25 % en France métropolitaine) et 3,8 points pour les femmes (16,2 % département ; 12,4 % France métropolitaine). Cette surmortalité précoce est même supérieure de 50 % à la moyenne nationale pour les hommes dans le Bassin Minier (Lens-Hénin, Béthune-Bruay), et de 40 % pour les femmes (Lens-Hénin).

13 Données disponibles dans l'Atlas régional de santé en Nord-Pas de Calais – DRASS Nord-Pas de Calais - 2008



Cancers, maladies cardio-vasculaires, diabète sucré, alcoolémie, tabagisme, toutes causes de décès prématurés supérieures aux observations nationales, d'au moins 30 % chez les hommes [cancers, maladies cardio-vasculaires et diabète sucré, jusqu'à ... 100 % (alcoolisme)]. Chez les femmes, les taux de surmortalité sont tous d'au moins 13 % (cancers), jusqu'à ... 132 % (alcoolisme).

Une espérance de vie plus faible :

Un écart de 3,6 ans chez les hommes (73,6 ans en région, 77,2 en France) et 2,2 ans chez les femmes (81,9 ans en région, 84,1 ans en France – données réactualisées en 2007). Dans le département, les bassins de Lens-Hénin, Bruay-Béthune sont les territoires où l'espérance de vie des hommes est la plus faible, inférieure à 73 ans.

► Chômage

Le taux de chômage est un élément structurel des caractéristiques socio-économiques du département ; il se singularise par un chômage de longue durée et des jeunes de moins de 25 ans supérieurs aux moyennes nationales, ce qui induit des besoins importants en termes d'insertion professionnelle.

Le taux de chômage du département est de 10,5% au 4^{ème} trimestre 2007 (12,6% en juillet 2006), soit +3 points (7,5%) par rapport à la moyenne nationale (+3,7 points en juillet 2006). Ce taux peut atteindre 13 à 14% dans certaines zones d'emplois comme Lens-Hénin ou Calais.

En 2006, les jeunes de moins de 25 ans représentaient 25,2% des demandeurs d'emploi et les chômeurs de longue durée 38,1%, contre respectivement 16,1% et 32,7% en moyenne nationale. Sur les 64 464 personnes demandeuses d'emploi en juillet 2006, 34 302 étaient des hommes, 30 162 des femmes, 16 257 des jeunes de moins de 25 ans et 24 585 des chômeurs de plus d'un an.

Emploi et chômage par zone d'emploi de début 1999 à début 2006

<i>Zone d'emploi</i>	<i>Nombre de personnes en emploi début 2006</i>	<i>Part dans l'emploi régional début 2006 (en%)</i>	<i>Variation de l'emploi entre début 1999 et début 2006 (en %)</i>	<i>Taux de chômage début 1999 (en %)</i>	<i>Taux de chômage début 2006 (en %)</i>	<i>Variation du taux de chômage entre début 1999 et début 2006 (en points)</i>
Lens-Hénin	109 898	8	+14,6	19,7	15,7	-4,0
Béthune – Bruay	91 725	6	+8,6	15,1	12,8	-2,3
Artois – Ternois	91 556	6	+8,0	11,1	9,1	-2,0
Cambrésis	59 345	4	+8,9	15,6	12,8	-2,8

<i>Zone d'emploi</i>	<i>Nombre de personnes en emploi début 2006</i>	<i>Part dans l'emploi régional début 2006 (en%)</i>	<i>Variation de l'emploi entre début 1999 et début 2006 (en %)</i>	<i>Taux de chômage début 1999 (en %)</i>	<i>Taux de chômage début 2006 (en %)</i>	<i>Variation du taux de chômage entre début 1999 et début 2006 (en points)</i>
Boulonnais	54 999	4	+6,5	17,3	13,3	-4,0
Calais	52 447	4	+3,7	17,4	15,9	-1,5
Saint-Omer	45 819	3	+5,1	13,7	12,5	-1,2
Berck – Montreuil	39 096	3	+15,6	12,3	8,9	-3,4
Nord-Pas-de-Calais	1 433 580	100	+6,8	15,6	13,1	-2,5

► Désindustrialisation, Friches industrielles

Le département comptait plus de 10 000 ha de friches industrielles en 1990, et les deux tiers ont fait l'objet d'actions de requalification. Ces friches sont le résultat du déclin des grandes industries locales (mines de charbon, sidérurgie, textile) et au départ de grandes unités comme la COMILOG à Boulogne-sur-Mer. L'industrie est toujours présente dans le tissu économique, mais son poids relatif dans l'emploi total se rapproche du niveau national, et se situe dans la moyenne des régions de province. Elle s'est néanmoins renouvelée et diversifiée.

► Image du Pas-de-Calais

Le département, quand il est connu et repéré, est encore trop souvent crédité d'une image négative, tant de la part des personnes n'habitant pas la région que parfois même de ses propres habitants. Il n'est pas bien identifié ni différencié par rapport à son voisin le Nord. Mais la donne est en train de changer (Louvre-Lens, site des 2 Caps...).

Les études d'identités et de valeurs menées dans le cadre de la stratégie touristique du Département montrent des caractéristiques culturelles particulières :

- il n'existe pas d'identification naturelle au Pas-de-Calais et on s'identifie plus souvent par opposition au département voisin du Nord,
- il existe, en revanche, une identification à la communauté de proximité, par exemple au quartier, à une association...
- lorsqu'on s'identifie au Pas-de-Calais, on le fait par référence à des souffrances et parfois, à un complexe d'infériorité.

L'arrivée du Tunnel sous la Manche a renforcé la vocation de territoire de passage du Pas-de-Calais. L'opération grand site national des deux caps (gestion de flux touristiques en valorisant les paysages et la biodiversité), et l'implantation du Louvre-Lens (définition du concept de musée idéal du 21^{ème} siècle) vont bouleverser la donne en matière d'image et d'attractivité : le département devient attractif et va devoir gérer cette attractivité et non plus seulement ses difficultés.



► Dépendance économique et politique

Le département du Pas-de-Calais est moins doté en organes de décisions politique et économique que son voisin le Nord, ce qui peut handicaper son développement et la maîtrise de sa stratégie.

A titre d'illustration, il n'existe pas de C.H.R. dans le département, ni d'enseignement médical à l'Université. Les deux Universités du Pas-de-Calais, qui offrent des filières classiques d'enseignement supérieur, ne représentent que 20 000 étudiants sur les 150 000 de la région. Les effectifs de la recherche publique et privée sont majoritairement localisés dans le Nord.

En revanche, les pôles de compétitivité et filières d'excellence économique concernent les deux départements, chacun ayant un pôle spécifique (pôle halieutique pour Boulogne et e-commerce pour la métropole lilloise). Le département compte deux des trois ports de la façade maritime régionale.

Concernant la part des Emplois Métropolitains Supérieurs (cf. variable Métropolisation), dix aires urbaines régionales se classent dans les 100 premières aires urbaines françaises en termes d'emploi total mais seules celles de Lille (4ème rang pour l'emploi total et 16ème rang pour les E.M.S.) et Arras apparaissent dans ce classement pour les E.M.S.

Lille est la seule aire urbaine qui affiche le profil caractéristique des métropoles françaises les plus peuplées où la part des emplois supérieurs est forte, en particulier pour les secteurs des services aux entreprises et du commerce... d'où l'importance que revêt une métropolisation polycentrique pour le Pas-de-Calais.

► Reconversion sociale et économique des zones de mutations économiques

Cette variable se définit par les incidences sur les populations locales des phénomènes de mutations économiques liés à la prédominance ou au poids d'une industrie en déclin. Ces phénomènes peuvent être passés (Bassin Minier), actuels (Boulogne), ou à venir (Saint-Omer).

Le département du Pas-de-Calais, au même titre que son voisin du Nord, hérite d'une histoire industrielle connue, riche en emplois, mais non durable. Un manque d'anticipation sur les mutations profondes, ont entraîné une crise profonde et durable. La reconversion n'est toujours pas aboutie, le retard pris au démarrage pèse encore beaucoup, même si les territoires « ne se sont pas effondrés et ne ressemblent en rien aux zones ravagées de la "rust belt" américaine »¹⁴. Des résultats encourageants témoignent de l'énergie déployée et de la capacité d'évolution des territoires les plus touchés, mais il reste à faire pour que les stigmates, notamment sociaux, s'estompent. Le présent et l'avenir eux-mêmes continueront à imposer la vigilance et la réactivité les plus rigoureuses, d'autres mutations à gérer se profilent sur d'autres territoires (Audomarois).

Dans l'ancien bassin minier, il semble que la reconversion et les créations d'emplois liées bénéficient soit à des personnes qui résident hors du bassin (migrations pendulaires), soit à des personnes du cru mais qui migrent en périphérie du bassin dès qu'un emploi stable est obtenu. Les cités minières ont tendance à se repeupler actuellement de ménages en situation précaires, ce qui limite la mixité sociale voulue par les opérations de rénovation et de renouvellement urbain de ces cités.

¹⁴ Le grand tournant – Nord-Pas de Calais 1975-2005 ; sous la direction de Pierre Veltz et Laurent Davezies – Éditions de l'Aube, 2004



Annexe 2 : Les principales compétences du Département

A - Solidarité

Le Conseil Général est le principal acteur des solidarités dans le département. Elles représentent 59% de son budget total.

► Enfance et famille

Un engagement renforcé auprès de l'enfance et de la famille, tel est l'engagement du Département pour les années à venir.

- Elaboration et pilotage du schéma départemental enfance et famille
- Consultations de Protection Maternelle et Infantile,
- Bilans de santé en école maternelle,
- Suivi de la femme enceinte et promotion de l'allaitement maternel,
- 9 centres de planification ou d'éducation familiale,
- Délivrance des agréments aux couples qui souhaitent adopter, procédures d'accès aux origines
- Modes de garde collectifs de la petite enfance délivrance des agréments et mise en place de formation pour les assistants maternels et familiaux,
- Soutien à la parentalité par des aides à domicile et des aides financières,
- Prévention et protection de l'enfance : Aide Sociale à l'Enfance et Projet Educatif Individualisé pour les enfants qui lui sont confiés,
- Prévention et protection de l'enfance : mise en oeuvre d'une cellule de recueil et de traitement des informations préoccupantes et création d'un observatoire de la protection de l'enfance dans le cadre de la loi du 5 mars 2007.

► Personnes âgées

Chef de file de l'action en faveur des personnes âgées, le Conseil Général intervient dans différents domaines de la vie quotidienne notamment par le pilotage du Schéma départemental des personnes âgées,

- Aide au maintien à domicile, versement de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), financement du service de téléassistance,
- Prise en charge des frais d'hébergement en établissement spécialisé,
- Financement des maisons de retraite et création de places supplémentaires en établissements,
- Accueil temporaire et accueil familial, agrément des familles d'accueil.

► Personnes handicapées

Le Pas-de-Calais, un Département qui innove au quotidien pour améliorer la vie des personnes handicapées.

- Pilotage du Schéma départemental des personnes handicapées
- Prestation de compensation du handicap,
- Aides à domicile et aides techniques,
- Hébergement en famille d'accueil et hébergement en établissement d'accueil temporaire ou permanent,
- Création de places supplémentaires en établissements d'accueil (temporaire, à la journée, permanent),
- Agrément des familles d'accueil,
- Maison Départementale des Personnes Handicapées : guichet unique pour aider la personne handicapée à réaliser son projet de vie.

► Santé

« Prévenir plutôt que guérir », tel est le mot d'ordre du Conseil Général en matière de santé.

- Participation aux plans territoriaux de santé (PTS) dans le cadre du Programme Régional de Santé Publique, financement des actions des PTS
- Suivi des politiques déléguées par l'Etat : tuberculose et vaccinations
- Consultations d'aide à l'arrêt du tabac,
- Lutte contre l'obésité, l'alcoolisme et les dépendances,
- Prévention des accidents domestiques,
- Lutte contre les dépendances.
- Actions de prévention auprès de différents publics : collégiens, personnes âgées, travailleurs,...

► Insertion

Le Conseil Général favorise la réinsertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté.

- Mise en œuvre et financement du RMI (Revenu Minimum d'Insertion) et de nombreux dispositifs d'insertion (chantiers-écoles, PARI...),
- Aides à l'insertion des bénéficiaires du RMI, par une aide directe ou des subventions aux structures d'accueil,
- Accueil, orientation et accompagnement des personnes en difficulté,
- Fonds d'Aide aux Jeunes,
- Maintien et accès au logement des personnes démunies dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement,
- Expérimentation du Revenu de Solidarité Active sur les territoires de l'Arrageois, du Ternois et du Montreuillois,
- Mise en place d'un dispositif innovant (clauses d'insertion sociales, rencontres entre professionnels et bénéficiaires...) s'inscrivant dans le programme opérationnel du Fonds Social Européen 2007-2013 et tourné prioritairement vers les bénéficiaires du RMI, les jeunes en difficulté et les personnes handicapées.

B - Education, culture et sports

Le Pas-de-Calais, le plus jeune des départements français, affiche ses talents par une ambition forte : faire de l'éducation un moteur d'excellence et rendre possible à tous l'accès à la culture et à la pratique d'un sport, en tout point du territoire.

► Enseignement et collèges

Parce que l'éducation des jeunes est un vecteur d'avenir, le Conseil Général veille à apporter les meilleures conditions d'études possibles aux élèves du département.

- Politiques scolaires et éducatives : promotion de l'enseignement des sciences et des nouvelles technologies (classes pupitres), apprentissage des langues étrangères, éducation
- culturelle, projets socio-éducatifs, apprentissage de la citoyenneté et du développement durable, subventions de colloques et manifestations au sein des universités,
- Construction, extension, rénovation et entretien des 126 collèges
- Transport gratuit pour plus de 65 000 élèves du primaire et du secondaire
- Attribution d'aides pour les élèves et les étudiants : bourses de fréquentation scolaire, bourses départementales des collèges et d'études européennes, aide en faveur des étudiants de

► L'enseignement supérieur

- Gestion des Adjoints Techniques Territoriaux d'Etablissement d'Enseignement (entretien des bâtiments, gestion technique, restauration, accueil, gardiennage...)

► Sports

Le Département œuvre pour que chaque habitant du Pas-de-Calais puisse pratiquer un sport à son niveau, qu'il soit débutant, amateur ou professionnel.

- Développement du sport en aidant les comités départementaux des différentes disciplines,
- Soutien aux événements sportifs,
- Soutien au sport de haut-niveau (notamment par la création d'une Equipe Olympique Pas-de-Calais en vue des Jeux Olympiques)
- Politique d'investissement de projets d'équipements à proximité des collèges,
- Investissement en faveur de grands équipements sportifs dans le cadre des Jeux Olympiques de Londres en 2012 (Objectif : structurer le Pas-de-Calais pour permettre l'accueil des délégations sportives dans ce contexte)

► Culture

Parce que chacun, quelle que soit sa situation sociale et géographique, a le droit d'accéder à la culture, le Conseil Général a décidé d'aller au-delà de ses compétences en encourageant les différentes formes d'accès à la culture pour tous.

- Patrimoine et musées (dont partenariat avec le Louvre-Lens et le financement de la Coupole, Centre d'histoire et de mémoire du Nord/Pas-de-Calais)
- Archéologie (archéologie préventive, médiation)
- Arts de la scène (partenariats avec des lieux et structures culturels)
- Schéma départemental des enseignements artistiques et soutien aux pratiques populaires (sociétés musicales)
- Pratiques artistiques en faveur des publics privilégiés du Conseil Général (collégiens, bénéficiaires du RMI, enfants placés...)
- Programmation d'une saison culturelle et artistique d'excellence, célébrations départementales
- Aide à la diffusion des spectacles : scènes vagabondes, festival des orgues...

► Lecture publique

Faciliter l'accès aux livres, CD, CD-Rom et DVD, tel est l'objectif de la politique de lecture publique mise en place par le Conseil Général.

- Médiathèque Départementale de Prêt avec 3 antennes : Dainville, Lillers et Wimereux.
- Offre de service en direction des bibliothèques municipales et des collèges,
- Prêts d'expositions et de livres,
- Comités de lecture et formation du personnel
- Accompagnement de projet et ingénierie avec des partenaires

► Europe et International

Le Département du Pas-de-Calais s'implique fortement dans les programmes européens (FSE, FEDER, FEADER, FEP...) et développe des partenariats



avec ses voisins anglais et belges, à travers la coopération transfrontalière (programmes Interreg).

A titre d'exemple, il a porté de nombreux projets en lien avec le Kent (échanges entre collèges, programme santé, valorisation de l'histoire commune...).

Un accord de coopération avec la Pologne et la Hongrie est également en cours à travers plusieurs volets : la culture, le tourisme, l'insertion des personnes handicapées

C - Infrastructures, transports et aménagement du territoire

Le Conseil Général investit pour l'avenir : réseaux routiers, transports, aménagement, cadre de vie, développement et équipement du territoire. Il assure le confort et la sécurité de ses habitants.

► Infrastructures et transports

Parce que la communication entre ses différents territoires est essentielle à l'essor du département, le Conseil Général a fait une priorité des routes, infrastructures et transports.

Routes

- Création, entretien et gestion des 6 200 km de routes départementales,
- Gestion, entretien et remise à niveau des routes nationales transférées,
- Panneaux de signalisation de police.
- Infrastructures
- Construction, restauration, maintenance et grosses réparations des collèges,
- Entretien des abribus, caissons d'information et poteaux d'arrêt,
- Création de giratoire,
- Entretien des 1 600 ponts.

Transports

- Organisation des transports interurbains par autocars (51 lignes de bus reliant les différentes villes du département),
- Surveillance de la sécurité et de l'entretien des autocars,
- Participation à la définition des Plans de Déplacements Urbains,
- Convention avec la Société des Autoroutes du Nord Est de la France (SANEF) pour le titre d'abonnement « domicile – travail ».
- Sécurité Routière
- Correction des infrastructures routières pour 7,3 millions par an (virages, revêtements de chaussée, marquages au sol...)
- Sensibilisation des usagers de la route (automobiles, vélos, deux roues, piétons...) et des collégiens sur des thématiques variées : l'impact des

dépendances sur le comportement au volant (alcool, médicaments...), le temps de réaction et le respect du code de la route.

► Aménagement du territoire

Faire de l'aménagement du territoire la priorité de demain, tel est l'objectif de la politique d'harmonisation des projets d'équipement.

- Réalisation d'équipements à vocation économique, médico-sociale, culturelle, scientifique ou touristique,
- Construction et aménagement de centres de Protection Maternelle et Infantile, de centres sociaux et de structures d'accueil pour la petite enfance,
- Humanisation des maisons de retraites, longs séjours pour personnes âgées et foyers de vie pour personnes handicapées,
- Aide à la création de salles de cinéma et de salles de spectacles,
- Aide aux équipements d'aménagement,
- Aide aux particuliers pour le raccordement à l'égout.

► Développement économique

Soucieux du développement économique de son territoire, le Département mène une politique volontariste en faveur du tissu industriel et de la création d'emplois.

- Aides aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale pour l'accueil et le développement des entreprises,
- Participation à la création d'infrastructures structurantes pour l'économie,
- Accompagnement de la filière halieutique,
- Soutien aux organismes d'aide à la création d'emplois.
- Accompagner l'innovation, le développement technologique et la recherche.

D - Environnement et développement durable

Fort de son patrimoine, de ses richesses naturelles et du charme de ses paysages, le Département du Pas-de-Calais souhaite poursuivre sa démarche de protection de l'environnement dans une perspective de développement durable et d'attrait touristique.

► Essor du monde rural et agriculture

Le Conseil Général, participe à l'essor du monde rural et soutient le développement agricole :

- Fonds de soutien aux équipements des communes de moins de 2 000 habitants,
- Programme « Bourgs-centres » pour faciliter le développement économique et développer les équipements de service à rayonnement intercommunal,
- Politique volontariste de sauvegarde du patrimoine architectural public en milieu rural,
- Opérations d'aménagement foncier agricole et rural, drainage

- Amélioration des structures agricoles, soutien actif à l'élevage, prêt d'honneur aux jeunes ruraux.

► **Tourisme**

- 8e département touristique de France, le Pas-de-Calais met tout en œuvre pour améliorer d'année en année l'attractivité de son territoire.
- Soutien financier au Comité Départemental de Tourisme,
- Aides pour le développement d'une hôtellerie de qualité,
- Développement du tourisme en milieu rural,
- Financement pour l'amélioration des hébergements touristiques
- Plan Départemental des espaces sites et itinéraires.

► **Développement durable**

Qui dit développement durable dit bien sûr protection de l'environnement, travail déjà entrepris il y a 20 ans, et mené aujourd'hui à travers de nombreuses actions

- Mise en place d'un Agenda 21 départemental (lancement mi-2008),
- Opération Grand Site des 2 Caps (Cap Blanc-Nez, Cap Gris-Nez),
- Préservation et aménagement des Espaces Naturels Sensibles par le biais d'Eden 62 (4000 hectares),
- Aménagement des chemins de randonnée et des pistes cyclables,
- Préservation des ressources en eau et assistance technique aux exploitants de stations d'épuration, assainissement, eau potable, gestion des milieux hydrauliques superficiels,
- Protection et valorisation de l'architecture et des paysages,
- Promotion du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale,
- Participation à l'élaboration d'un Plan Climat Régional,
- Programme de plantation d'arbres, avec le programme Oxygène 62 (plus de 2 millions d'arbres déjà plantés)...
- Réalisation du Plan Départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

► **Le Laboratoire Départemental d'Analyses**

Qui dit environnement et développement durable dit aussi protection et surveillance de la santé animale, par le Laboratoire Départemental d'Analyses.

- Vérification du statut sanitaire des élevages et piscicultures,
- Aide au diagnostic des maladies animales et lutte contre les maladies transmissibles à l'Homme,
- Surveillance de la pathologie de la faune sauvage et de toutes les causes éventuelles de pollution de l'environnement,
- Garant de la qualité des productions alimentaires et contrôle, conseil et formation en restauration pour les collèges du département.

